REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un peuple- Un but- Une foi

REGION DE SAINT-LOUIS
DEPARTEMENT DE PODOR
ARRONDISSEMENT DE THILLE BOUBABACAR
COMMUNE DE FANAYE

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE FANAYE

2025-2029

Financement : Projet de promotion d'une stratégie territoriale de localisation des ODD dans la région de Saint-Louis



Mai 2025
Version provisoire 2

TABLE DES MATIERES

CONTEXTE, OJECTIF ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE 3
1. Contexte 3
2. Objectif général 4
3. Démarche méthodologique 4

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE LA COMMUNE DE FANAYE ... 5
I. SITUATION GEOGRAPHIQUE 5
II. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES 6
2.1. RELIEFS ET TYPES DE SOLS 6
2.2. VEGETATION 6
2.3. L'HYDROGRAPHIE 7
III. MILIEU HUMAIN 7
3.1. ÉTAT DE LA POPULATION 7
3.2. MOUVEMENT DE LA POPULATION 8

DEUXIEME PARTIE : DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNE. 9
IV. PROFIL SOCIAL 9
4.1. EDUCATION (ODD 4 – éducation de qualité pour tous) 9
4.1.1. Développement intégré de la petite enfance (DIPE) 9
4.1.2. Enseignement élémentaire 11
4.1.3. Enseignement moyen et secondaire 12
4.1.4. Enseignement technique et formation professionnelle 13
4.1.5. Enseignement franco-arabe et daaras 13
4.1.6. Alphabétisation 13
4.1.7. Synthèse de quelques indicateurs de l'ODD 4 du secteur de l'éducation 14
4.2. SANTE (ODD 3 – Bonne santé et bien-être) 16
4.3. HYDRAULIQUE ET ASSAINISSEMENT (ODD 6 – Eau propre et assainissement) 22
4.4. URBANISME ET HABITAT (ODD 11 – Villes et communautés durables) 27
4.5. SPORT, CULTURE ET TOURISME (ODD 8 – Travail décent et croissance économique) 28
4.6. ENVIRONNEMENT ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES (ODD 13 - Les changements climatiques) 30
V. PROFIL ECONOMIQUE 33
5.1.1 AGRICULTURE 33
5.1.2 ELEVAGE 36
5.1.3 PECHE ET AQUACULTURE 39
5.1.4 COMMERCE ET ARTISANAT 41
5.1.5 SITUATION DES INDICATEURS ODD DES SECTEURS PRODUCTIFS 42
5.2. SECTEURS D'APPUI A LA PRODUCTION 45
5.2.1 ENERGIE (ODD 7 – énergie propre et d'un coût abordable) 45
5.2.2 TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) ET SERVICES FINANCIERS (SF) (ODD9 - Accès aux technologies de l'information et de la communication) 46
5.2.3 TRANSPORT ET DESENCLAVEMENT (ODD 11 – Etablissements humains ouverts à tous) 48
6 PROFIL GOUVERNANCE (ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces ; ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs) 49

6.1. PROFIL DES ELUS 49
6.2 DISPOSITIF DE BONNE GOUVERNANCE.....50
6.3 GOUVERNANCE BUDGETAIRE 51
6.4 MESURES DE PERFORMANCE DE LA COMMUNE 51

Concernant la capacité de pilotage institutionnel, technique et financier, la commune de Fanaye a enregistré une amélioration de sa gestion en termes de taux :..... 52
6.5 GESTION FONCIERE.....52
6.6 SITUATION DES INDICATEURS ODD DE LA GOUVERNANCE.....53

VIII. ARTICULATION DU PDC A L'AGENDA NATIONAL DE TRANSFORMATION « SENEGAL 2050 » ET AUX ODD 55
IX. PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT 57
XI. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL (PIL).....66

Dans cette quatrième partie, il s'agira d'analyser le PIL, de poser les jalons pour aller vers le forum des partenaires, la mise en œuvre du PIL et du mécanisme de suivi-évaluation..... 66
9.1. ANALYSE DU PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL (PIL) 66
9.2. SOURCE DE FINANCEMENT 66
9.3. LA MISE EN ŒUVRE DU PIL 67

❖ **Élaboration du Programme d'Investissement Annuel (PIA)**..... 67

❖ **Mise en œuvre du programme annuel d'investissement** 67
9.4. LE MECANISME DE SUIVI EVALUATION.....67

CONTEXTE, OJECTIF ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE

1. Contexte

La commune de Gamadji Saré, située dans le département de Podor, région de Saint-Louis, évolue dans un contexte marqué par les défis du développement local et la nécessité d'une planification stratégique efficace. Avec la réforme de la décentralisation sénégalaise, incarnée par l'Acte III, les collectivités locales ont désormais une autonomie accrue pour élaborer et mettre en œuvre des politiques de développement adaptées aux réalités territoriales.

Dans ce cadre, le Plan de Développement Communal (PDC) 2025-2029 constitue un outil clé pour structurer la croissance et l'amélioration des conditions de vie des populations. Il s'inscrit dans la vision Sénégal 2050 et contribue à la territorialisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), en alignant les actions locales sur les enjeux nationaux et internationaux du développement durable.

Le PDC de Gamadji Saré repose sur une approche participative et inclusive, impliquant l'ensemble des acteurs locaux (autorités municipales, services techniques, populations, partenaires au développement, société civile, secteur privé, etc.). Il se veut un cadre stratégique définissant les orientations prioritaires pour les cinq prochaines années, en tenant compte des atouts, contraintes et opportunités du territoire communal.

2. Objectif général

Le PDC vise à doter la commune de Gamadji Saré d'un cadre stratégique de développement durable pour la période 2025-2029. Il permettra d'orienter les actions locales en fonction des besoins prioritaires des populations, tout en assurant une cohérence avec les politiques nationales et les engagements internationaux en matière de développement.

Spécifiquement, il s'agit de :

- ✓ Établir un diagnostic territorial approfondi, identifiant les forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) de la commune.
- ✓ Définir une vision claire et partagée du développement local, en intégrant les principes de durabilité, d'inclusion sociale et d'équité territoriale.
- ✓ Mettre en place des programmes et projets prioritaires, structurés autour d'axes stratégiques et assortis de plans d'investissement réalistes et budgétisés.
- ✓ Assurer la mobilisation des ressources à travers des partenariats avec les acteurs publics, privés et les partenaires techniques et financiers.
- ✓ Renforcer le suivi et l'évaluation des actions pour garantir une mise en œuvre efficace et mesurer l'impact des initiatives locales.

3. Démarche méthodologique

L'élaboration du PDC suit une approche méthodologique participative, interactive et inclusive, structurée en trois grandes phases :

a. Phase préparatoire

- ✓ Bilan du PDC précédent (2019-2024) pour identifier les acquis, les défis et les leçons apprises.
- ✓ Mise en place d'un cadre de concertation et de suivi, sous l'égide du Maire et de l'Agence Régionale de Développement (ARD) de Saint-Louis.
- ✓ Atelier de lancement pour sensibiliser les acteurs locaux et valider le chronogramme du processus d'élaboration.
- ✓ Collecte des données de référence sur les indicateurs des ODD localisés dans la commune.

b. Phase élaboration

- ✓ Analyse diagnostique territoriale, en collaboration avec les services techniques et les populations locales.
- ✓ Consultation des parties prenantes (autorités locales, groupements de femmes et de jeunes, chefs de village, opérateurs économiques, ONG, etc.).
- ✓ Élaboration des axes stratégiques et des programmes prioritaires, en tenant compte des besoins identifiés et des ressources disponibles.
- ✓ Validation technique de la première version du PDC par le Comité Technique Régional (CTR).

c. La phase institutionnelle et mise en œuvre

- ✓ Adoption officielle du PDC par le Conseil municipal.

- ✓ Approbation par le Préfet, garantissant l'alignement avec les politiques publiques.
- ✓ Organisation d'un Forum des Partenaires, pour mobiliser des financements et renforcer la coopération entre les acteurs locaux et les partenaires techniques et financiers.
- ✓ Mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation, avec des indicateurs précis pour mesurer la performance des actions et ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus.

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE LA COMMUNE DE FANAYE

I. SITUATION GEOGRAPHIQUE

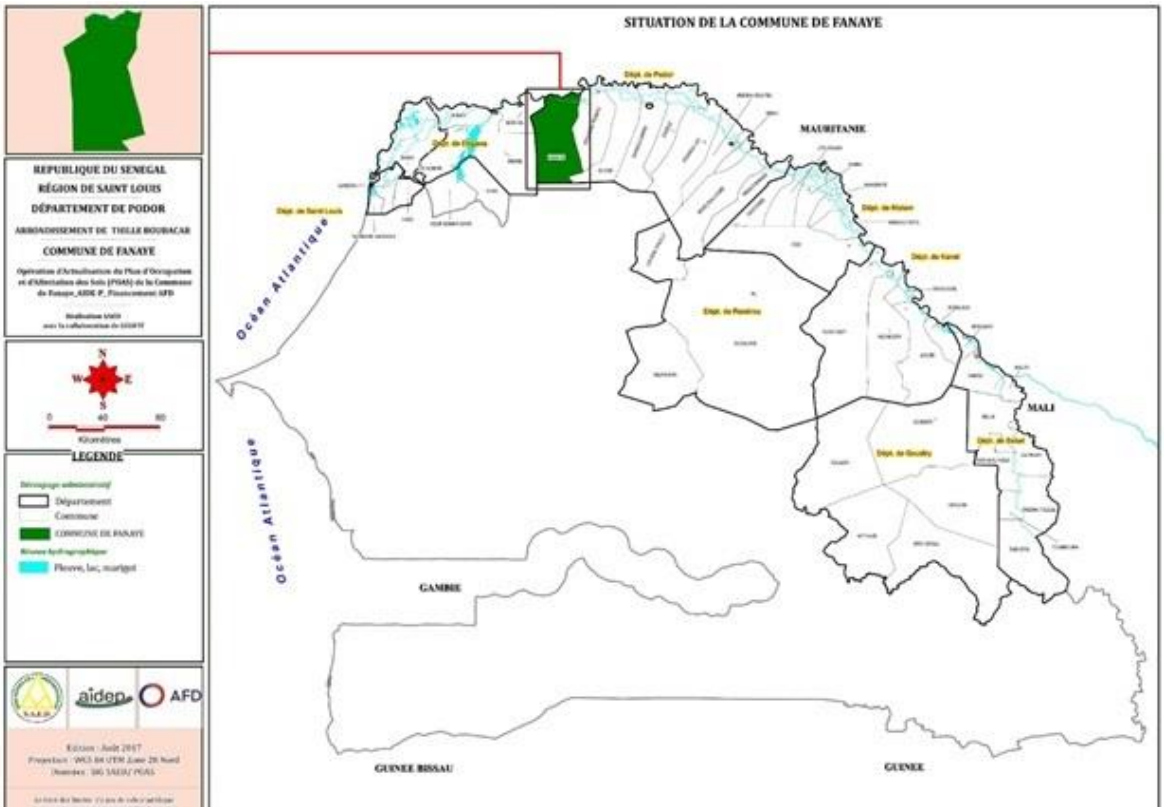
La commune de Fanaye est située entre la longitude 15.44° Nord et 15.04° Sud et la latitude 16° Ouest et 16.6° Est. Elle se trouve dans l'arrondissement de Thillé Boubacar, département de Podor, région de Saint Louis. Elle couvre une superficie de 187.400 ha soit 14.46% de la superficie totale du département de Podor.
Composée de 41 villages officiels, la commune de Fanaye est limitée :

- au Nord par le fleuve Sénégal ;
- au Sud par l'arrondissement de Barkédji (département de Linguère) ;
- à l'Est par la commune de Ndiayène Pendao ;
- à l'Ouest par les communes de Bokhol et de Mbane (Département de Dagana).

Elle se compose de deux grandes zones écologiques :

- Le Walo qui couvre une superficie de 203,61Km² et correspond aux grandes dépressions humides de la partie Nord, proche du Fleuve Sénégal et de ses défluents. Il s'y pratique l'agriculture irriguée dans sa grande majorité avec à coté les cultures de décrue ;
- Le Diéri qui correspond aux terres non inondables de la partie sud, dominées par des sols sableux favorables à la pratique de l'élevage et de l'agriculture sous pluie. Le Diéri est la partie la plus importante en termes de superficie avec 1647,39Km².

Figure 1. Carte de localisation de la commune de Fanaye



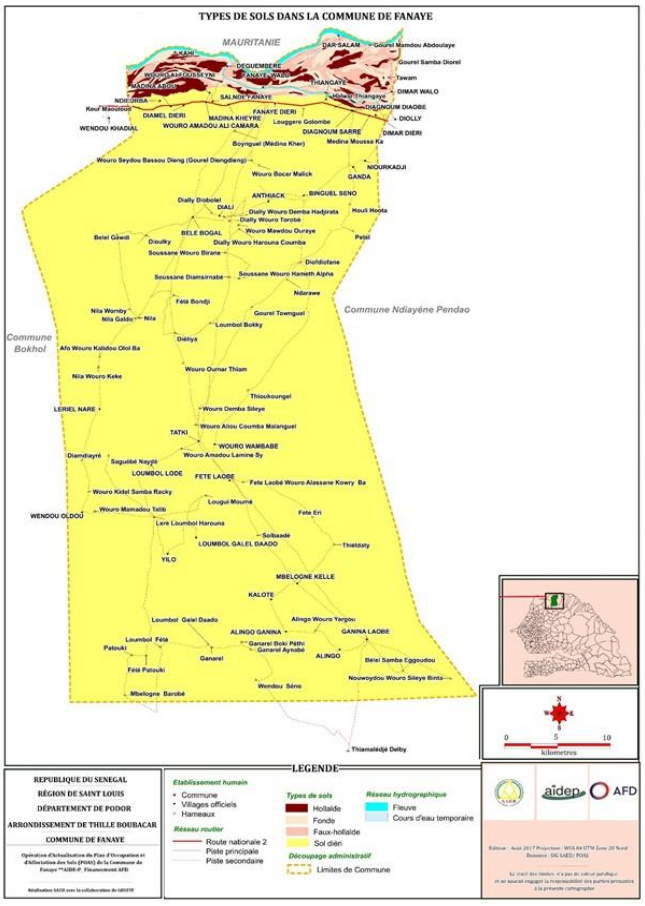
II. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

2.1. RELIEFS ET TYPES DE SOLS

Le relief est relativement plat, comme dans le reste du département de Podor, On distingue 4 types de sols :

- Les sols fondés sont des sols silico-argileux à humifères plus ou moins compact qu'on retrouve dans le Walo sur une superficie de 4.105 ha soit 2,18% de la superficie de la commune. Ces types de sols sont favorables à la polyculture ;
- Le hollaldé est un sol argileux à hydromorphe. Il couvre 3.234 ha soit 1,7% de la superficie de la commune. On le trouve aussi dans le Walo ;
- Le Faux hollaldé est un sol argileux limoneux et sans structure. On le retrouve principalement dans la zone dite intermédiaire sur une superficie de 3.158 ha soit 1,69% de la superficie de la commune. Ce sol est favorable à la culture du riz ;
- Les sols Dior couvrent la quasi-totalité de la zone Diéri. Ce sont des sols à dominance sableux, avec quelques poches sablo-argileuses ou meubles, fertiles favorables au jardinage. On les retrouve sur une superficie approximative de 166 460 ha, soit 88,8% de la superficie de la Commune.

Figure 2 : Types de sols dans la commune de Fanaye



2.2. VEGETATION

La végétation varie selon les types de sols et les zones. En zone Diéri, elle est plutôt clairsemée avec une domination des végétaux semi-arides. En période d'hivernage, un tapis herbacé bien fourni se développe avec une végétation arboricole relativement flamboyante. Les principales espèces qu'on retrouve sont les suivantes :

- Dans la zone Walo, Acacia nilotica (gawdi) ; Balanites aegyptiaca (murtoode) ; Acacia albida (caski) ; Acacia radiana (ciluki) ; Calotropis procera (bamwami) ; Acacia Tomentosa (gonaki) ;
- Dans le Diéri, Ziziphus mauritania (jaabe) ; Acacia senegal (patude) ; Kalotropis procera (bamwami) ; Sclerocarya birrea (eeri) ; Capparis decidua (guumi) ; Commiphera africana (badde) ; Boscia senegalensis (guijile).

2.3. L'HYDROGRAPHIE

La commune de Fanaye dispose d'un potentiel hydrique très important en eaux de surface et en eaux souterraines.

- Les eaux de surface

La principale source d'eau de surface est le fleuve Sénégal. Il longe le territoire de la commune sur sa partie Nord, sur une longueur approximative de 29,51 km. Il favorise les cultures de décrue et l'agriculture irriguée. En plus du fleuve Sénégal, la commune est également arrosée par le Ngallenka sur une longueur d'environ 19,58 Km.
En zone Diéri, on dénombre également de nombreuses mares temporaires qui se remplissent en hivernage et qui sont sollicitées pour l'abreuvement du bétail et pour les besoins domestiques.

- Les Eaux souterraines

Les autres sources d'eau de la commune se composent de puits et forages trouvant leurs sources dans les nappes aquifères dont la profondeur est variable d'une zone à une autre.
La nappe phréatique atteint des profondeurs de 10 à 25 m dans les zones Walo. Elle peut descendre en dessous des 40 m en zone Diéri. Les nappes profondes (Maestrichtien) sont accessibles, grâce à la réalisation de forages. La commune dispose de 7 forages et 14 puits. Malheureusement dans cette zone la nappe est souvent salée, c'est ainsi que dans certaines zones, on a recours à la potabilisation de l'eau du fleuve.

III. MILIEU HUMAIN

3.1. ÉTAT DE LA POPULATION

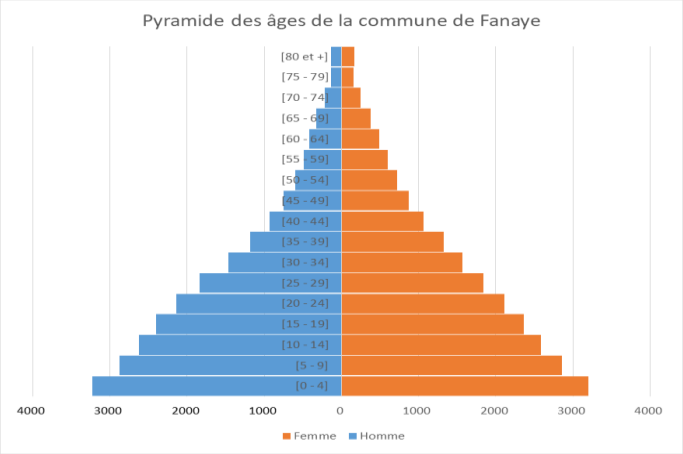
D'après le dernier recensement général de la population et de l'habitat de l'ANSD (RGPH-5) de 2023 et ses projections, la commune de Fanaye compte 44.303 habitants en 2024 contre 38.915 habitants en 2019. Cette croissance démographique rapide témoigne du dynamisme économique de la commune.
La population est répartie comme suit en 2024 :

- 49,1% d'hommes ;
- 50,9% de femmes ;
- 75,3% de jeunes (0-35 ans)
- 36,7% de jeunes (15-35 ans) ;
- 55,2% de main d'œuvre (15-60 ans) ;
- 3,98% de personnes âgées (plus de 65 ans) ;
- 49,4% de femmes en âge de procréer (15-49 ans) ;

Le rapport de masculinité est légèrement en faveur des femmes qui sont au nombre de 22549.
La population est à majorité écrasante jeune avec 75,3% qui ont moins de 35 ans alors que les personnes âgées (+ de 65 ans) ne représentent que 4%.
La population en âge d'activité (15-60 ans) est très importante (55,2%). Les femmes en âge de procréer (FAR) sont au nombre 11.144, soit 49,4%.

Cette population de Fanaye est éparpillée dans 41 villages (36 villages officiels et 8 hameaux) dont les plus gros villages sont situés dans le Walo, au nord de la commune et le long de la route nationale 2, tandis que les petits villages et hameaux se situent dans le Diéri.
La commune est peuplée à plus de 80% de Peuls, ethnie dominante dans tout le reste du département de Podor, suivie des Wolofs et des Maures.
La densité de la population estimée à de 23 habitants au km² est assez faible.
En raison de la forte émigration des hommes, le taux de masculinité est très faible.

Figure 3 : Pyramide des âges de la commune de Fanaye



Source : SRSD/ANSD Saint-Louis, 2024

On note une concentration de la population dans le Walo alors que le Diéri est caractérisé par une faible densité.

3.2. MOUVEMENT DE LA POPULATION

La commune de Fanaye, à l'image du Fouta, est une ancienne zone d'émigration. Depuis les années 1960, à cause des conséquences des sécheresses et de la crise économique qui a sévi en milieu rural, la commune a connu une très forte mobilité de sa population masculine vers diverses destinations :

- les régions Centre, Est et Sud Est du pays, précisément : Louga, Tambacounda et Kaolack ;
- les pays de la sous-région (Mauritanie, Côte d'Ivoire) et les pays d'Afrique centrale (Gabon, Congo, Cameroun) ;
- les pays européens et les Etats Unis.

Les migrants ont beaucoup contribué au rayonnement des villages de la commune à travers plusieurs réalisations dont la construction du lycée et du collège de Fanaye, la construction de plusieurs postes de santé notamment les logements des infirmiers et sages-femmes, la mise à disposition d'ambulances pour les postes de santé de Diagnoum et Dimath.

Les transferts des migrants contribuent à l'entretien de leurs ménages sur place. Cependant, les différents modes de transfert ne permettent pas de maîtriser le flux financier.
A partir de leurs différents établissements humains, les migrants s'organisent en association et envisagent de plus en plus leur retour. Certains établis jadis en Afrique Centrale sont parvenus grâce aux urnes à gérer la collectivité territoriale.
Des facilités sont offertes aux associations de migrants ou aux migrants en termes d'affectation de terre pour des activités agricoles, de cantines pour le commerce. Parallèlement, le conseil municipal est entrain de mobiliser des partenaires par exemple GIZ 'réussir au Sénégal' pour le maintien des jeunes dans leur terroir à travers l'appui technique et financier à des activités économiques jugées rentables et porteurs de croissance.

Hors mis les facteurs climatiques, les principaux motifs des départs sont le chômage et le sous-emploi, la pauvreté, l'existence d'opportunités d'emploi ailleurs, la poursuite des études. L'émigration concerne les hommes, les jeunes et les femmes et il est noté dans tous les villages.

Elle participe énormément au développement de la commune grâce aux réalisations et investissements des émigrés.

L'immigration, quant à elle, concerne l'arrivée de populations en provenance principalement de Touba (baol baol), de la Casamance (commerçants), du Ghana, de la Mauritanie, de la Guinée, etc. Il s'agit d'hommes, de femmes et de jeunes, saisonniers ou transhumants qui s'activent dans l'agriculture, l'élevage et le commerce.

DEUXIEME PARTIE : DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNE

IV. PROFIL SOCIAL

4.1. EDUCATION (ODD 4 – éducation de qualité pour tous)

L'objectif, c'est d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Pour évaluer l'offre éducative, l'ODD 4 cible l'accès par la couverture des localités en établissements scolaires et la qualité par la présence des commodités de bases dans les structures éducatives.
Dans la commune, le secteur de l'éducation formelle comme informelle dispose des atouts remarquables sur le plan infrastructurel et des équipements. L'éducation regroupe : le préscolaire, l'élémentaire, le moyen secondaire, les écoles franco-arabes et les écoles coraniques (daara). Il est dénombré en 2024 : 06 cases des tout-petits, 37 écoles élémentaires, 05 Collèges d'Enseignement Moyen (CEM), 02 lycées d'enseignement général et 85 écoles coraniques (daara).

Tableau 1 : Situation globale du secteur de l'éducation dans la commune de Fanaye

DIPE	École Élémentaire	Collège	Lycée	Daara	Centre de formation professionnelle
6	37	5	2	85	0

Source : Enquêtes PDC de Fanaye, 2024

Toutefois, les performances restent faibles du fait des contraintes majeures au niveau des cycles d'enseignement.

4.1.1. Développement intégré de la petite enfance (DIPE)

La petite enfance se caractérise par la présence de six (6) structures de prise en charge des cibles dont 3 CTP, 1 CPE et 2 EM.
L'évaluation de l'accès à l'éducation préscolaire dans la commune de Fanaye montre des fluctuations importantes et un taux compris entre 17% et 62 % de 2015 à 2017. De 2018 à aujourd'hui, on note une tendance baissière atteignant 30% en 2021 et 36% en 2022. Ce qui signifie que des engagements plus solides sont nécessaires pour mieux garantir l'accès des enfants à ce droit.

Tableau 2 : Les indicateurs du développement intégré de la petite enfance (DIPE)

DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA PETITE ENFANCE	Garçons	Filles	TOTAL GF
TBPS	11,94%	12,97%	12,44%
Enseignants	2	12	14
Effectifs	139	198	337
Structures DIPE			6
Salles de classe			14

Source : IA de Saint-Louis et Enquêtes PDC de Fanaye, 2024

De 2019 à 2023, le TBPS est passé de 9% à 12,44%. Cela traduit une certaine volonté du conseil municipal d'améliorer la prise en charge de la petite enfance. Par rapport à l'atteinte des indicateurs cibles des ODD, des efforts sont à mener par la commune pour atteindre le TPBS national qui est de 20%, mais aussi pour se rapprocher de l'accès universel des établissements préscolaires aux commodités de base.

L'analyse du tableau ci-dessus, montre une dominance des filles avec 198 contre 139 chez les garçons. En effet, les écarts filles/garçons sont plus significatifs dans toutes les structures de prise en charge des enfants de la commune. La remarque issue de l'analyse est que partout, la part des garçons est en deçà des filles, en témoigne le TBPS des filles (12,97%) qui est supérieur à celui des garçons (11,94%).
La petite enfance présente des ratios satisfaisants pour les indicateurs nombre d'élèves par classe qui est de 24, soit 1 enseignant pour 24 élèves.

Il faut aussi noter que depuis 2019, de nombreux efforts ont été consentis par la Mairie. En effet, toutes les structures de la petite enfance dans la commune sont clôturées et disposent de points d'eau. Mais les données statistiques d'ensemble du secteur de la petite enfance cachent certaines disparités.

En effet, la moitié des structures ne sont pas électrifiées, notamment les CTP de Dimath et de Thiangaye et l'EM de Niakwar (ex CPE de Niakwar). Egalement, la CPE de Ndieurba et la CTP de Thiangaye ne disposent pas de latrines. Seules les CTP Dimath et de Fanaye Diéry ont une cantine scolaire. Il est à souligner aussi que toutes les structures de la petite enfance sont situées dans des villages de l'axe goudron, à savoir Ndieurba, Fanaye, Dimath, Thiangaye, Niakwar.

La présence de ces structures de prise en charge intégrale de la petite enfance diminue la charge de travail des femmes, consacrées à la garde de leurs enfants, d'où une augmentation du temps consacré aux activités de promotion économique, d'adaptation aux changements climatiques et de lutte contre la malnutrition.
Mais en définitive, des efforts restent à faire pour améliorer les conditions d'apprentissage des jeunes enfants qui fréquentent ces structures d'éducation et d'initiation.

4.1.2. Enseignement élémentaire

L'éducation, en particulier au niveau primaire, incombe directement aux communes.

Tableau 3 : Les indicateurs du niveau élémentaire

ELEMENTAIRE	**Garçons**	**Filles**	**TOTAL GF**
TBS Elémentaire	64,98%	109,60%	87,09%
Enseignants	110	55	165
Effectifs	2099	3491	5590
Infrastructures			37 écoles
Salles de classe			175
	Bon état	**Mauvais état**	**Total général**
Table-banc	1063	1250	2313

Source : IA de Saint-Louis et Enquêtes PDC de Fanaye, 2024

Il est dénombré 37 écoles élémentaires réparties dans 33 villages parmi les 41 villages officiels que compte la commune de Fanaye. Cela justifie un assez bon maillage du territoire en termes d'implantation. Des efforts ont été certes déployés mais, il importe d'apporter une solution durable aux déficits de salles de classe avec 7,4% d'abris provisoires.

Egalement, la carte scolaire au niveau de l'élémentaire affiche une distribution déséquilibrée des écoles sur l'étendue du territoire communal. Il y a des localités qui se situent à plus de 3 km d'un établissement d'enseignement élémentaire. Il s'agit entre de Wouro Aliou Tak, Wouro Becaye, Wouro Sido, Boygal, Medina Cherif Kahi, Wouro Mama Baydi, Wouro Ibrahima Samb, Wouro Biram … Cette situation peu satisfaisante montre que beaucoup d'efforts doivent être consentis par la commune pour atteindre la couverture universelle en établissements scolaires fixée par l'ODD4.

Par contre, l'enseignement élémentaire présente des ratios satisfaisants pour les indicateurs nombre de classes par élève (1/32 < norme 33), nombre d'enseignants par élève (1/34 < norme 50), nombre de tables-bancs par élève (1/2,4 = norme 2) par rapport aux normes.

Cependant, le ratio nombre de tables-bancs par classe montre une situation déficitaire avec 13 tables-bancs par classe pour une norme de 17 tables-bancs et la majorité des tables-bancs sont défectueux (1250).

L'indice de parité est en faveur des filles (1,66%). Ceci montre que les filles ont plus accès à l'éducation que les garçons. Cette situation s'explique du fait que l'offre et la qualité de service sont caractérisées par un cadre d'apprentissage acceptable avec des ratios qui suivent les normes.

La commune présente un bon TBS dans l'élémentaire avec 87,09% contre 74% pour le département de Podor.

L'environnement des écoles élémentaires a besoin aussi d'être amélioré surtout en matière de commodités.

En effet, en dehors de la bonne couverture en eau des différents établissements (86%), les besoins en mur de clôture (gap de 62%, seuls 14 murs construits) et d'électrification (gap de 73%, seules 10 écoles électrifiées) sont réels. Ces déficits sont à couvrir dans l'urgence pour assurer une meilleure sécurité du cadre et l'épanouissement des acteurs. L'insuffisance des cantines scolaires et des latrines (gap de 49%) constituent des facteurs favorables à l'aggravation de la malnutrition des élèves. La séparation des toilettes entre les filles et les garçons révèle une certaine prise en compte des besoins spécifiques des filles et des autres groupes vulnérables dans la construction des écoles. Aucune activité scolaire n'indique une

éducation des élèves sur les changements climatiques alors qu'ils constituent un puissant levier pour influencer les comportements et instaurer durablement chez les communautés des capacités d'adaptation.

4.1.3. Enseignement moyen et secondaire

La commune de Fanaye dispose de cinq (05) collèges d'enseignement moyen (CEM) localisés à Dimath, à Fanaye Diéry, à Ndieurba, à Tatqui et à Thiangaye, d'un (01) collège franco-arabe ouvert à Thiangaye et de deux (02) lycées situés à Dimath et à Fanaye, soit un taux de couverture des villages en établissements d'enseignement moyen et secondaire de 14,6%, (un gap de 85,4% à combler pour atteindre la couverture universelle fixée dans l'ODD4). Ces établissements sont tous situés sur l'axe de la RN2 et accueillent au total 2840 élèves dont 65% de jeunes filles.

Tableau 4 : Les indicateurs du niveau moyen et secondaire

MOYEN ET SECONDAIRE	**Garçons**	**Filles**	**TOTAL GF**
TBS MOYEN	31,08%	63,38%	47,06%
TBS SECONDAIRE	24,88%	43,01%	33,84%
Enseignants	85	17	102
Effectifs	981	1859	2840
Infrastructures			7
Salles de classe			54
	Bon état	**Mauvais état**	**Total général**
Table-banc	1122	260	1382

Source : IA de Saint-Louis et Enquêtes PDC de Fanaye, 2024

Les faibles taux des TBS (47,06% pour le cycle moyen et 33,84% pour le cycle secondaire s'expliquent entre autres par les abandons des élèves, le manque de suivi des parents et l'émigration.

Les ratios nombre d'élèves par salle de classe (1/52) et nombre d'élèves par table-banc (1/2) montrent une situation sensiblement égale aux normes. Egalement, les enseignants sont en nombre suffisant au niveau du cycle moyen et secondaire dans la commune (ratio de 1 enseignant sur 28 élèves).

L'indice de parité (1,89) qui est en faveur des filles, met davantage en exergue la problématique du maintien des garçons jusqu'aux cycles moyen et secondaire. Ce phénomène peut s'expliquer en partie par le caractère particulier de la commune qui enregistre plus de départ de la population masculine vers l'émigration.

En effet, la scolarisation et le maintien des filles dans la commune est un acquis après plusieurs campagnes de sensibilisation menées par l'Etat et d'autres partenaires qui interviennent dans l'éducation. Cet intérêt particulier à l'éducation des filles participe à la promotion de l'équité et du genre pouvant constituer un levier à la lutte contre la migration (exode rural) des jeunes filles et la malnutrition des enfants au sein des familles. Et d'ailleurs, c'est un élément de taille à considérer dans le leadership féminin futur dans la localité.

Il faut noter que la qualité de l'offre de service éducatif dans le moyen secondaire est assez satisfaisante. En effet, tous les CEM et lycées de la commune ont un point d'eau, ont des latrines fonctionnelles et sont électrifiés. Seul le CEM de Thiangaye n'est pas clôturé. Par contre,

l'accès à internet dans les écoles est très faible car seul le lycée de Fanaye est connecté à internet.

4.1.4. Enseignement technique et formation professionnelle

La formation professionnelle qualifiante est essentielle pour permettre aux jeunes d'acquérir des compétences spécialisées, facilitant ainsi leur insertion sur le marché du travail. Elle contribue également à la croissance économique d'une collectivité en fournissant une main-d'œuvre qualifiée.

L'enseignement technique et la formation professionnelle sont absents dans la commune alors que les besoins des jeunes en termes de formation dans l'agriculture ou l'agro-industrie sont réels. Les populations sont obligées de se former dans les communes voisines ou dans les grandes régions. C'est pourquoi Fanaye détient une faible proportion (13,9%) de jeunes qui disposent de formation. Les autorités doivent à cet effet, mettre l'accent sur une offre de formation et des opportunités pour faciliter l'insertion des jeunes dans le marché du travail.

4.1.5. Enseignement franco-arabe et daaras

La commune compte une (01) école franco-arabe et un (01) collège franco-arabe localisés tous les deux à Thiangaye, ainsi que 84 daaras recensés en 2023 qui représentent les structures d'intégration de l'enseignement de la religion dans le système formel.
L'enseignement religieux pèse donc de tout son poids sur l'enseignement classique. Il est dispensé dans les foyers coraniques. Les effectifs dépassent souvent 100 talibés par foyer. Dans les daaras, les méthodes traditionnelles d'apprentissage du coran sont maintenues avec les cours des maisons qui servent de lieu d'enseignement du maître coranique. Ce secteur n'est pas pris en charge par l'Etat. Ces daaras sont essentiellement marqués par les difficiles conditions d'apprentissage rudimentaires pour les petits talibés et leurs maîtres qui ne bénéficient pas de rémunération ou d'assistance pour la plupart d'entre eux. Les apprenants sont obligés de se livrer à la mendicité pour leur alimentation et vivent dans des conditions d'insalubrité et d'insécurité permanentes qui empêchent d'atteindre l'ODD 3 relative à une bonne santé et à un bien-être.

Il n'existe également aucune forme de couverture de maladie pour ces types d'école. Cet accès insuffisant aux aliments, aux services de santé etc., constitue un des déterminants de la malnutrition dans la commune et en même temps un frein à l'atteinte de l'ODD 2 de lutte contre la faim. A côté des résidents de la commune, certains apprenants de ces daaras proviennent des migrations issues de l'intérieur du pays et des pays limitrophes. Les foyers coraniques non électrifiés rencontrent de plus en plus de difficultés à s'approvisionner en bois pour les besoins d'éclairage.

4.1.6. Alphabétisation

L'alphabétisation est un secteur en déclin dans la commune de Fanaye, à l'image du département de Podor. L'alphabétisation se caractérise par l'insuffisance des structures de prise en charge. Le Français, l'Arabe le Pulaar constituent les principales langues d'alphabétisation. La mise en place de centres d'alphabétisation, constitués essentiellement de femmes, pourraient faciliter la promotion de l'équité et de l'égalité de genre, dans les instances de décisions communautaires dirigées par les hommes. Ce qui aiderait à la transmission du savoir-être, du savoir-faire des adultes analphabètes pour une meilleure prise en compte des questions nutritionnelles des enfants et des femmes enceintes et de la problématique de la migration interne que constitue l'exode rural.

Des classes d'alphabétisation étaient initiées par les autorités de la commune dans les localités de Fanaye Diéry, Wouro Madina Abou, Thiangaye, Diagnoum, Dimath, Ganda, Kiraye, Wouro Ali, Fanaye Walo, Bélel Bogal et de Soussane. Pratiquement, tous les programmes d'alphabétisation sont terminés et la plupart de ces classes ne sont plus fonctionnelles.

4.1.7. Synthèse de quelques indicateurs de l'ODD 4 du secteur de l'éducation

Pour atteindre dans la commune de Fanaye l'ODD4, une éducation de qualité pour tous, il faut lutter contre la déperdition scolaire des jeunes et des femmes et la discrimination. Mais il faut aussi établir le contact avec les individus et les communautés les plus vulnérables et les plus marginalisés en veillant à ce qu'ils aient accès à une éducation et à une formation adaptées à leurs besoins.

Tableau 5 : Synthèse de quelques indicateurs de l'ODD 4 du secteur de l'éducation

	COMMUNE DE FANAYE	Pourcentage
ODD 4 – Éducation	Couverture des localités en établissements scolaires	52%
	Disponibilité des dispositifs de lavage des mains dans les écoles	85%
	Disponibilité de latrines dans les établissements scolaires	75%
	Accès à l'eau dans les établissements scolaires	88%
	Accès à l'internet dans les établissements scolaires	12%
	Accès à l'électricité dans les établissements scolaires	44%

La couverture des localités en établissement scolaires a connu une nette amélioration en passant de 42% en 2015 à 52% en 2022. Toutefois, la commune doit redoubler d'efforts pour atteindre la cible afin d'assurer l'accès de tous à l'éducation.

La disponibilité des dispositifs de lavage des mains dans les écoles de Fanaye a progressivement augmenté passant de 8% en 2015 à 85% en 2022. Cette tendance doit être maintenue par la collectivité pour améliorer l'hygiène et la santé des élèves en milieu scolaire.

La disponibilité de latrines adéquates dans les établissements scolaires est un indicateur essentiel pour évaluer la salubrité, la dignité et le confort des élèves. La commune de Fanaye a connu une légère baisse entre 2015 et 2020, mais a montré une amélioration en 2022 avec 75%. Cette tendance doit être maintenue et améliorer par la commune pour garantir un cadre attractif et sain dans les écoles.

L'accès à l'eau potable dans les établissements scolaires est crucial pour la santé et le bien-être des élèves, ainsi que pour favoriser un environnement d'apprentissage sain. L'accès à l'eau s'est progressivement amélioré dans la commune de Fanaye allant de 59% en 2015 à 88% en 2022. Cette tendance évolutive doit être maintenue et améliorée pour permettre l'accès universel à l'eau dans toutes les écoles. Cela est primordial pour contribuer à l'amélioration des conditions sociales dans les établissements.

Les établissements de la commune de Fanaye ont un accès faible à l'internet. Le taux le plus significatif est de 12% en 2022. Cette tendance doit être améliorée pour arriver à une couverture complète.

Le taux d'accès à l'électricité dans les établissements scolaires de Fanaye connait une évolution graduelle. De 31% en 2015, ce taux a progressé de manière régulière pour atteindre 44% en 2022. Cette insuffisance peut influer négativement sur les résultats des élèves. En plus, l'accès

à l'électricité favorise la formation à l'informatique et à l'apprentissage basé sur les technologies numériques. A cet effet, la commune doit élaborer des stratégies portant sur l'amélioration du niveau d'accès à l'électricité dans ses établissements.

La scolarisation et le maintien des filles à l'école est une réalité dans la commune de Fanaye avec des TBS pour les filles assez élevés (TBS à l'élémentaire : 109,60%, TBS au moyen : 63,38%, TBS secondaire : 43,01%). Malgré ces taux, les mariages avant 18 ans (28%) restent élevés par rapport à la moyenne régionale (12,1%) et départementale (21%). Des raisons socioculturelles peuvent être évoquées et la situation pourrait s'améliorer à travers des actions plus poussées de maintien des filles à l'école. Ce qui nécessite un dialogue permanent et une sensibilisation des parents pour mieux faire face aux cas de mariages précoces.

Il faut noter que ces dernières années, beaucoup efforts ont été consentis par la Mairie pour améliorer les conditions d'apprentissage. En effet, 11 étudiants-enseignants ont été recrutés par la Mairie en 2023 et 10 étudiants-enseignants en 2024 pour résorber le gap des enseignants.

Tableau 6 : Diagnostic du secteur de l'éducation

TABLEAU SYNOPTIQUE EDUCATION		
POTENTIALITES/ATOUTS	GAPS/CONTRAINTES	ACTIONS PRECONISEES
- Existence de 06 structures de DIPE, 37 écoles élémentaires, 05 CEM, 01 CFA et 02 lycées, 84 écoles coraniques (daaras) ; - Assez bonne répartition des établissements d'enseignement à l'échelle de la commune ; - Existence de comité de gestion dans les écoles (CGE) ; - Accompagnement et soutien des émigrés ; - Diversité de partenaires intervenant (ONG, Etat) dans le secteur de l'éducation	- Absence de murs de clôture dans 14 écoles primaires et 1 CEM ; - Manque de cantines, de réfectoires, de magasins et de cuisines dans les écoles ; - Déficit et vétusté de 1510 tables-bancs à réparer ; - Manque de salles de classe (existence de 17 abris provisoires et de salles de classes défectueuses) ; - Absence d'électricité dans 56% des établissements scolaires ; - Manque de centre formation technique et professionnelle ; - Absence de daaras modernes et de classes d'alphabétisation ; - Transhumance des enfants dans le Diéri et dépeuplement de certaines écoles ; - Absence de cours d'initiation en informatique ; - Mariages précoces	- Construire des murs de clôture dans les établissements scolaires qui en sont dépourvus ; - Généraliser la construction de cantines scolaires dans tous les cycles ; - Doter tous les établissements de tables bancs suffisants ; - Construire 92 salles de classes ; - Electrifier les écoles qui ne le sont pas ; - Construire des daaras modernes et des classes d'alphabétisation ; - Sensibiliser les éleveurs à la transhumance des écoliers ; - Introduire un cours d'initiation en Informatique dans les établissements scolaires ; - Augmenter les colèges ; - Construire un centre de formation

Source : Enquêtes PDC de Fanaye, 2024

4.2. SANTE (ODD 3 – Bonne santé et bien-être)

Pour assurer aux populations l'accès à des soins médicaux de qualité, l'ODD3 mise sur la couverture sanitaire universelle (démographique et spatiale) et sur la qualité des services sanitaires offerts.
L'accès à des soins médicaux de qualité demeure donc une préoccupation cruciale.

Tableau 7 : Quelques indicateurs des cibles des ODD du secteur de la santé

Indicateurs	**Score**	**Gap pour une couverture universelle**
Proportion de la population ayant accès à une couverture sanitaire	9,5%	90,5%
Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et appartenance à un groupe de population à risque	0,18‰	-
Taux d'incidence de la tuberculose (1000 pers. /)	58‰	-
Taux d'incidence du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans	0,83%	-
Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	32,2%	67,8%
Taux de prévalence de la consommation de tabac	2,6%	-
Nombre de décès maternels /naissances vivantes	52	-
Prévalence de la malnutrition aiguë modérée (MAM)	4,1%	-
Prévalence de la malnutrition aigüe sévère (MAS)	0%	-
Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	16,2%	83,8%
Proportion de la population cible ayant reçu tous les vaccins de base	100%	0%

Source : Situation de référence ODD, Commune de Fanaye, IPAR, 2023

4.2.1 Situation générale des infrastructures sanitaires

La couverture sanitaire est un élément essentiel pour garantir la santé et le bien-être d'une population. Elle reflète la capacité d'un système de santé à fournir des services accessibles, disponibles et abordables pour tous.

La commune de Fanaye dispose de sept (07) postes, onze (11) cases de santé et deux (01) pharmacie privée répondant aux normes de l'ordre national des pharmaciens du Sénégal. Pendant que les postes de santé sont gérés par des infirmiers chefs de poste (ICP), les agents de santé communautaires (ASC) et les matrones s'occupent des cases de santé. Il faut également noter que la présence de sages-femmes d'état au niveau des différents postes de santé.

La commune compte au total 10 infirmiers dont 3 infirmiers d'état, 6 assistants infirmiers, 4 aides infirmiers, 7 dépositaires, 7 sages-femmes d'Etat, 13 matrones, 7 vendeurs de tickets, 3 gardiens, 22 ASC, 11 techniciens de surface, 3 chauffeurs, 6 logements d'ICP (sauf Ganina), 5 logements sage-femme.

Les postes de santé sont relativement bien équipés au regard des types de consultation et des maladies prises en charge. Tous les postes de santé disposent d'électricité courante à l'exception de Ganina et de Tatqui (énergie solaire) pour la conservation des vaccins et autres.
Il est également à noter que tous les postes de santé ont des points d'eau ainsi que des latrines. Ils sont aussi tous clôturés et disposent en leur sein d'une maternité sauf à Ganina.
Mais il faut noter un déséquilibre dans la répartition des postes de santé car seuls deux sont localisés dans la zone du Diéri.

En termes de couverture sanitaire, la commune de Fanaye répond aux normes de l'OMS (1 poste de santé pour 5000 à 10000 habitants) avec un ratio de 1 poste pour 6329 habitants. Il en est de même pour les cases de santé avec un ratio de 1 case pour 4027 habitants (normes OMS : 1 case de santé pour 2500 à 5000 habitants).

La norme OMS 1 SFE / 3 000 FAR est également largement dépassée dans la commune de Fanaye qui a un ratio de 1 SFE / 1592 FAR.

Il faut aussi reconnaître l'existence d'infrastructures et d'équipements dédiés mais leur fonctionnalité correcte fait souvent défaut à cause de l'absence d'un service d'entretien et de maintenance. Les conditions d'hospitalisation dans les postes de santé ne sont pas toujours réunies. En effet, la commune dispose de 42 salles dont une bonne partie est défectueuse. Il en est de même des lits d'hospitalisation.

Le respect des normes en termes de couverture des populations (poste/habitant) ne reflète pas la surcharge de travail du personnel médical dans la mesure où plus de 25 patients sont reçus en consultation en moyenne par jour.

Faute de fauteuil dentaire, les infections bucco dentaires ne sont pas prises en charge malgré leur fréquence en termes de diagnostic au niveau des différents postes de santé de la commune.

En termes d'équipements roulants, tous les postes de santé de la commune ont une ambulance sauf celui de Ganina (Tatqui en a 2). Ce qui facilite la mobilité des populations qui résident à des endroits enclavés et difficiles d'accès. Mais actuellement, seules les ambulances de Fanaye, Dimat et Tatqui sont fonctionnelles.

La commune de Fanaye présente une couverture sanitaire assez basse avec 9,5% qui est légèrement en dessous de la moyenne régionale (10,6%), mais est plus élevée que la moyenne départementale qui n'est que de 8,9%.
Globalement, pour l'ensemble de la commune, la proportion de la population ayant accès à une couverture sanitaire est relativement équilibrée entre les hommes et les femmes, avec respectivement 9,3% et 9,7%.
Mais ce faible taux surtout dû au fait que dans la vaste zone du Diéri, il existe très peu d'infrastructures sanitaire indique des défis majeurs à relever en matière d'accès aux soins de santé.
Par ailleurs, l'accessibilité géographique de certaines structures de santé pose de réels problèmes aux populations. L'éloignement des structures sanitaires favorise par endroit le non-

respect du calendrier de consultations pré et post natales, accentue les accouchements à domicile des femmes et constitue aussi un obstacle pour la vaccination complète des enfants
L'accessibilité des postes de santé dépend donc des stratégies avancées des acteurs dans le cadre de la vaccination et autres sensibilisations.
Pour assurer une couverture sanitaire satisfaisante, des efforts de meilleure répartition des investissements de santé sur le territoire communal sont attendus de la part de la municipalité afin d'atteindre la cible de cet indicateur. La couverture sanitaire reste donc un élément essentiel pour garantir la santé et le bien-être d'une population.

Concernant la gestion, les efforts citoyens notés dans les comités de gestion ont permis d'assurer la mise en œuvre de l'initiation de Bamako (IB) pour certains médicaments génériques. L'implantation de 2 pharmacies a beaucoup contribué à la prise en charge correcte des patients surtout sur l'axe goudron.

Les mesures de gestion durable de l'environnement ne sont pas également suffisamment prises en charge. Les déchets médicaux font généralement l'objet d'enfouissement à l'exception des postes de santé de Fanaye et Dimath qui disposent d'incinérateurs.

Tableau 7 : Situation de la couverture sanitaire

Indicateurs	**Normes (OMS)**	**Caractéristiques commune Fanaye**	**Gap**
Ratio Poste de santé/Population	1/10 000 habitants	1 poste / 6 329 habitants	0 poste
Ratio Infirmier/Population	1/5 000 habitants	1 infirmier / 4430 hbts	0 infirmier
Ratio Sage-Femme d'Etat/FAR	1/3 000 FAR	1 SFE / 1592 FAR	0 SFE
Infirmier		10	
Infirmier d'Etat		03	
Assistant infirmier		06	
Aide infirmier		04	
Sage-femme		07	
Matrone		21	
ASC		33	
Badienou Gox		12	
Dépositaire		15	
Relais		46	
Ambulance		07	
Technicien de surface		11	
Logement ICP		06	
Logement sage-femme		05	

Source : Enquêtes PDC Fanaye, 2024

4.2.2 Bilan épidémiologique

Il ressort d'une analyse de la situation épidémiologique de la commune de Fanaye quelques dominantes pathologiques comme : les infections respiratoires aiguës (IRA), les maladies diarrhéiques, de la dermatose, de la parasitose et les maladies hydriques comme la bilharziose.

Il est également noté certaines maladies courantes comme l'hypertension artérielle (HTA), l'anémie, l'oeso-gastro-duorénale et les affections bucco dentaires.

L’anémie notée parmi les maladies les plus fréquentes se justifierait par la qualité nutritionnelle des aliments consommés notamment les légumes. La bilharziose pour sa part s’expliquerait dans la zone du Walo par la présence des canaux de drainage pour les activités rizicoles.

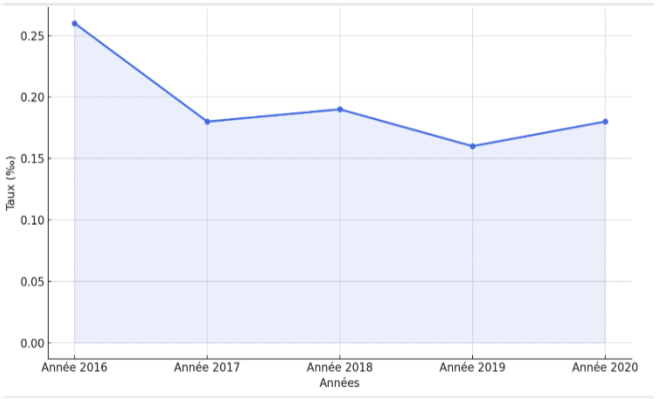
La malnutrition aiguë modérée (MAM) chez les enfants de moins de 5 ans est également un indicateur essentiel pour évaluer l'état nutritionnel des enfants dans une région.
Le taux de la Malnutrition Aigüe Modérée dans la commune de Fanaye (4,1%) reste faible comparé à la moyenne régionale (12,7%) et en dessous de la moyenne départementale (20,4%). La commune de Fanaye est sur une bonne dynamique pour atteindre cet objectif à l’horizon 2030.

Quant au taux de la Malnutrition Aigüe Sévère (MAS), il est nul dans la commune de Fanaye. Les autorités sont appelées à maintenir cette situation dans les prochaines années pour assurer la bonne santé et le bien-être des enfants.

Cependant, la commune de Fanaye affiche une faible proportion de femmes qui utilisent les méthodes contraceptives, soit 16,2% comparée à la moyenne régionale qui se situe à 20%. Elle dépasse légèrement la moyenne départementale 12,5%.
Des efforts sont attendus de la part des autorités sanitaires en lien avec les Badienou Gox pour dérouler des actions de sensibilisation.

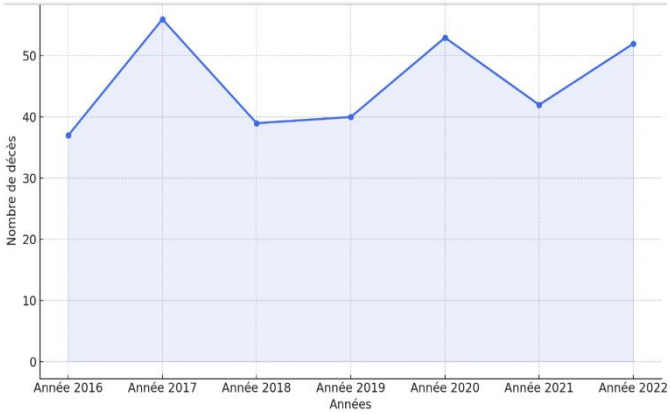
Par rapport à la proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l’utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative, la commune de Fanaye a enregistré un taux élevé (32,2%) par rapport au département (20,4%) mais reste en dessous du taux régional (37,4%). De ce fait, des efforts sont attendus des autorités sanitaires en collaboration avec les Badienou Gox pour sensibiliser les populations sur l’intérêt d’une prise de décision concertée destinée à améliorer la santé procréative.

Concernant les nouvelles infections au VIH/SIDA, *e*n 2016, le taux était de 0,26‰, représentant le niveau le plus élevé à cette période.
En 2017, une diminution significative a été observée avec un taux réduit à 0,18‰. Cependant, les années suivantes ont connu des fluctuations, le taux augmentant légèrement en 2018 jusqu’à 0,19‰, puis atteignant son point le plus bas en 2019 à 0,16‰, avant de remonter à 0,18‰ en 2020.

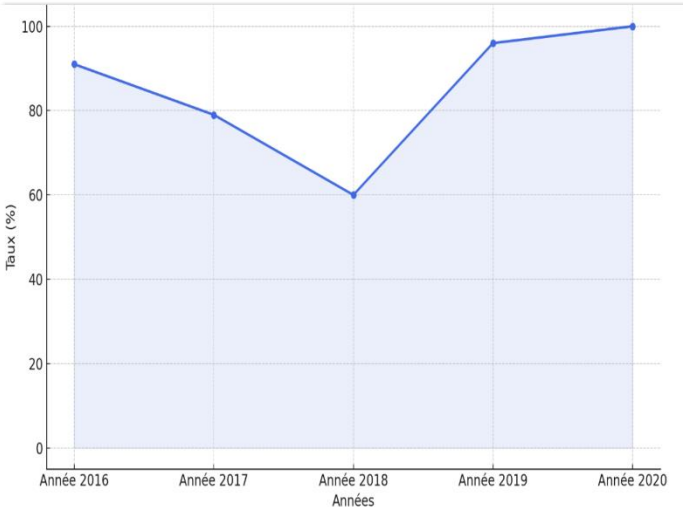


Globalement, même si le taux de 2020 est inférieur de 30,8% à celui de 2016, les variations au cours de ces cinq années soulignent l'importance de maintenir les efforts dans la prévention et le traitement du VIH.

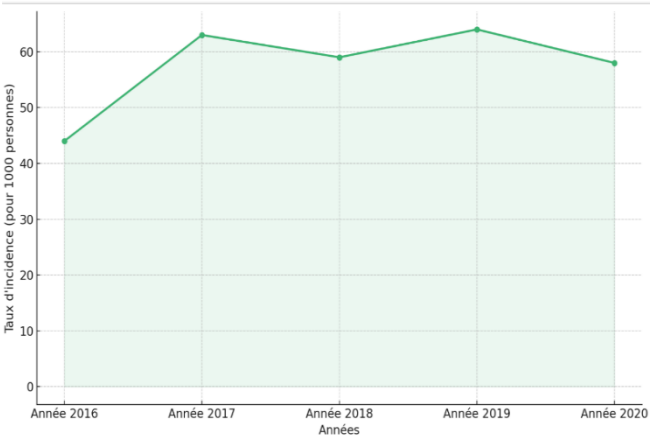
Par rapport aux décès maternels, en 2016, le nombre était de 37, augmentant de façon significative pour atteindre 56 en 2017. Malgré une légère augmentation en 2019 à 40 décès, le nombre est remonté à 53 en 2020. Les deux années suivantes, 2021 et 2022, ont vu une légère baisse 42 et augmentation subite jusqu'à 52 décès.
Des actions concrètes sont attendues de la part des autorités sanitaires pour relever le niveau des plateaux médicaux et promouvoir les soins prénataux, la préparation à l'accouchement et à la prise en charge des complications.



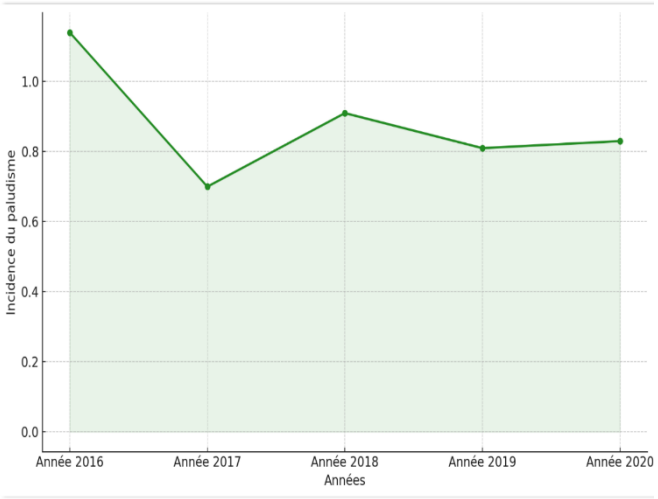
Concernant la vaccination des enfants, la couverture vaccinale en 2016 était relativement élevée, atteignant 91%. Cependant, une baisse notable a été observée en 2017, avec un taux de 79%, qui a encore chuté de manière drastique pour atteindre 60% en 2018. Cette baisse peut suggérer des défis en matière d'approvisionnement ou de sensibilisation durant cette période.
Une reprise impressionnante a eu lieu en 2019, où le taux a bondi à 96%. En 2020, l'objectif de couverture complète a été atteint avec un taux de 100%.
La vaccination est cruciale pour garantir la santé et le bien-être des enfants, et le Sénégal a montré une capacité de récupération impressionnante après une période de baisse.
Ce résultat est le fruit des campagnes de vaccination élargie initiée dans le cadre du programme national qui se déploie dans toutes les structures sanitaires.
Les autorités sanitaires et les Badianou Gox ont sans doute activement contribué à ce résultat.



L'incidence de la tuberculose a enregistré en 2016 le taux le plus bas avec 44 nouveaux cas pour 1000 personnes. Ce chiffre a connu une hausse significative pour atteindre 63 en 2017, soit une augmentation d'environ 43%. Après une légère baisse à 59 en 2018, le taux a de nouveau augmenté pour atteindre son pic à 64 en 2019. Cependant, en 2020, il a enregistré une baisse pour s'établir à 58. Les autorités sanitaires de la commune sont toutefois attendues dans cette lutte pour une progression plus significative de l'indicateur dans le but d'atteindre la cible.



En ce qui concerne l'incidence du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans, l'incidence était de 1,14 en 2016, marquant ainsi la valeur la plus élevée de la période étudiée. Toutefois, une baisse significative a été enregistrée en 2017, où l'incidence a chuté à 0,7.



Cependant, cette tendance à la baisse n'a pas été constante. En 2018, une légère augmentation a été observée, portant l'incidence à 0,91. Bien que ce chiffre soit inférieur à celui de 2016, il indique une remontée par rapport à l'année précédente. Les années 2019 et 2020 ont vu une stabilisation relative avec des incidences de 0,81 et 0,83 respectivement.

En somme, bien que l'incidence du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans ait globalement diminué entre 2016 et 2020, les fluctuations annuelles soulignent l'importance de maintenir des efforts soutenus dans la lutte contre cette maladie, en particulier pour protéger les groupes les plus vulnérables ainsi que les enfants de moins de 5 ans d'où l'engagement des acteurs territoriaux pour veiller à leur santé.

La proportion de fumeurs à Fanaye (2,6%) est en dessous des moyennes départementale et régionale qui sont respectivement de 2,8% et 3,4%.
Pour préserver la santé publique des populations, la commune doit suivre et juguler cet indicateur afin de limiter la dépendance des jeunes aux substances psychoactives.
Pour atteindre l'ODD3, la commune devra mettre l'accent sur la qualité de l'accès, renforcer les infrastructures et les équipements, recruter des éducateurs spécialisés, appuyer la dynamique organisationnelle et renforcer les financements des projets économiques des cibles.

Les structures sanitaires de la commune disposent de moyens matériels et financiers modestes. C'est pourquoi, les services qu'elles offrent (consultations générales et curatives, vaccination, causeries, distribution, renforcement de la nutrition, etc.) demeurent encore limités face à la demande croissante des populations. Ce qui explique qu'une bonne frange se déplace jusqu'à d'autres structures (hôpitaux de Nioum et de Saint-Louis) à la recherche de meilleurs soins.

4.2.3 Protection sociale

La protection et l'accompagnement des groupes vulnérables (enfants, personnes à mobilité réduite, etc.) sont aujourd'hui un principe d'actions des collectivités territoriales.

Tableau 8 : Données sur la protection sociale dans la commune de Fanaye

Commune	CEC	CEC-BSF	CEC-CMU	BSF	BSF-CMU	Antenne communale MSD
Fanaye	175	122	141	586	5363	01

Source : Direction régionale de l'Action sociale de Saint-Louis, 2024

Beaucoup de familles démunies dans la commune bénéficient de la carte d'égalité des chances (CEC) et de la bourse de sécurité familiale (BSF).
En effet, Fanaye enregistre 175 bénéficiaires de CEC, 122 bénéficiaires de CEC-BSF et 141 bénéficiaires de CEC-CMU. Il est à noter également 586 bénéficiaires de BSF et 5363

bénéficiaires de BSF-CMU. Pour l'essentiel, ces différents bénéficiaires sont extraits du registre national unique des filets sociaux.
L'obtention de cette BSF et de cette CEC influe positivement sur la situation nutritionnelle des bénéficiaires, qui arrivent à subvenir à leurs besoins primaires.
La commune alloue une dotation budgétaire annuelle aux indigents (personnes à mobilité réduite, familles démunies ...). Mais ces secours débloqués sont relativement faibles. Les mutuelles de santé peinent à prendre en charge les bénéficiaires des BSF à cause de contraintes budgétaires.
Concernant les personnes vivant avec un handicap, elles sont regroupées autour d'une organisation communale avec plus de 200 membres. Elles bénéficient ainsi de prise en charge médicale grâce à leur adhésion à la mutuelle de santé.
Les efforts de la commune dans les prestations sociales méritent d'être renforcés pour une meilleure prise en charge des indigents.

Tableau 9 : Diagnostic du secteur de la santé

TABLEAU SYNOPTIQUE SANTE		
POTENTIALITES/ATOUTS	GAPS/CONTRAINTES	ACTIONS PRECONISEES
- Existence de 7 postes de santé et de 11 cases de santé ; - Dynamisme des relais communautaires ; - Existence de personnel soignant composé de 10 Infirmiers dont 3 d'Etat, 7 sages-femmes, 6 assistants infirmiers ; - Existence de 7 ambulances ; - fonctionnalité des comités de santé ; - Proximité avec la RN2 ; Disponibilité de point d'eau et de latrines dans tous les postes de santé	- Vétusté de plusieurs postes et centres de santé ainsi que de logements d'ICP et de sages-femmes ; - Absence de sage-femme à Ganina ; - Insuffisance d'ambulances dans la commune ; - Insuffisance d'équipements sanitaires ; - Insuffisance de formation du personnel communautaire ; - Pharmacie inexistante dans la zone du Diéri	- Réhabiliter l'ensemble des infrastructures sanitaires défectueuses ; - Affecter ou recruter une sage-femme à Ganina ; - Doter les 4 postes de santé de Ganina, Dimath, Ndieurba et Thiangaye d'une ambulance fonctionnelle ; - Eriger les cases de santé de Lodé, Saldé Fanaye et Belel Bogal en postes de santé ; - Motiver et renforcer les capacités du personnel communautaire ; - Former et accompagner le personnel communautaire ; - Mettre en place une pharmacie dans la zone du Diéri ; - Construire un centre de santé à Fanaye Diéri

Source : Enquêtes PDC de Fanaye, 2024

4.3. HYDRAULIQUE ET ASSAINISSEMENT (ODD 6 – Eau propre et assainissement)

L'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous, qui est l'objectif 6 des ODD consiste à assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous. Il s'agit de garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable,

d'améliorer l'accès à l'eau et en qualité des ménages et de démultiplier les branchements sociaux.

4.3.1 Hydraulique

La commune de Fanaye est bien dotée en infrastructures hydrauliques. La fourniture en eau est pour l'essentiel assurée par les forages et sur toutes les zones de la commune.

Tableau 10 : Les indicateurs du secteur de l'hydraulique

Commune de Fanaye	Forage	Mini forage	Mini UPT	UPT	Total général
Types d'infrastructures hydrauliques	14	-	2	4	20
	Anciens	Neuf	Total général		
Etat d'ancienneté des infrastructures hydrauliques	8	12	20		
	Non fonctionnelles	fonctionnelles	Total général		
Fonctionnalité des infrastructures hydrauliques	1	19	20		
	Non dégradée	Dégradée	Total général		
État de dégradation des infrastructures hydrauliques	18	2	20		
	Acceptable	Eau saumâtre	Total général		
Qualité de l'eau provenant des infrastructures hydrauliques	18	2	20		
	Pourcentage	Gab			
Pourcentage de ménages raccordés en eau potable	78,6%	21,4%			
	Nbre de villages polarisés	Nbre de BP	Nbre de BF	Nbre de BC	
Commune de Fanaye	35	2729	98	78	

Source : Plan de développement hydraulique et de l'assainissement du département de Podor PDHA, 2024 et Situation de référence ODD, Commune de Fanaye, IPAR, 2023

La commune de Fanaye dispose de 14 forages, 2 mini UPT (unité de potabilisation et de traitement) et de 4 UPT.
75% des forages disposent de mécanisme de pompage de type motorisé fonctionnant partir de générateur et 25% fonctionnent à partir du courant continu de la SENELEC.
Les forages prennent leurs sources dans le maastrichtien, le paléocène, le continental terminal, etc. Au-delà des forages, il existe d'autres sources d'approvisionnement en eau de boisson mais aussi pour l'abreuvement du bétail.
L'existence de ces différentes sources d'approvisionnement ne dispense pas pour autant la commune de besoins en eau avec les pannes récurrentes des forages. Les ASUFOR (association des usagers du forage) qui assurent la gestion ne disposent pas souvent de ressources ou de compétences techniques pour une bonne gestion.

L'accès universel à l'eau potable est un objectif incontournable qui figure en bonne position dans les politiques publiques locales. Concernant le raccordement en eau potable des ménages (valeur cible en 2023 = 100%), la commune de Fanaye doit assurer un service de qualité à toute

la population en relevant son niveau d'accès (78,6%) qui se trouve largement en dessous de la moyenne régionale (84,5%) et départementale (78,9%).
35 villages sont polarisés et les nombres de BP, BF et BC sont respectivement de 2729, 98 et 78.
La commune doit engager des initiatives fortes pour étendre le réseau de distribution et les branchements sociaux. Cela pourrait s'inscrire dans le cadre d'un PLHA communal.

Concernant la qualité de l'eau dans les ménages, 76% des personnes dans le département de Podor considèrent que la qualité de l'eau est bonne (potable) tandis que 17 % pensent que la qualité est acceptable avec un filtrage. 6% affirment qu'elle est peu acceptable pour la consommation. 1% considèrent que la qualité est mauvaise et qu'il faut un traitement spécifique ou particulier avant la consommation.

L'importance que revêt l'accès à l'eau potable explique la volonté politique des autorités locales à résorber une partie en passant de 05 forages en 2010 à 14 forages en 2024 dont 05 forages agricoles. Ces efforts appuyés par les partenaires de coopération décentralisée de la commune, l'AIDEP et l'OFOR ont permis de faire passer le taux de couverture des villages, de 62% à 78,9% équivalent respectivement à 79% et 87% de la population. Si cette bonne dynamique enclenchée par la commune ces dernières années est maintenue, elle atteindrait certainement les ODD en matière d'accès à l'eau potable avant l'échéance fixée. Cependant elle doit tenir compte de la nécessité d'améliorer le taux de couverture en branchement au réseau d'eau des concessions qui est estimé à 33%. Ce défi est tout de même plus complexe car nécessitant beaucoup d'investissements pour densifier le réseau afin de s'approcher des habitations et de faciliter leur raccordement dont le coût minimum est de 75 000 F CFA pour les plus proches.

4.3.2 Assainissement

La situation de l'assainissement est préoccupante dans la commune de Fanaye et impacte négativement sur le cadre de vie. En effet, la commune ne dispose ni de réseau d'évacuation des eaux usées, ni de système de gestion des ordures ménagères.
Le système d'assainissement est quasi inexistant dans la commune. Les ménages ont généralement recours à des latrines traditionnelles ou améliorées sans raccordement aux fosses septiques. La défécation à l'air libre persiste toujours malgré les efforts des pouvoirs publics.

Tableau 11 : Les indicateurs du secteur de l'Assainissement

Commune de Fanaye	Oui	Non	Total		
Installation d'assainissement dans les ménages	8,1%	0,5%	8,6%		
	Subvention projet programme avec contribution du ménage	Propres moyens	Projet-programme	Autre à préciser	Total général
Mode d'accès des ménages aux systèmes d'assainissement	0,7%	10,2%	0,2%	0,2%	11,3%
	Non	Oui	Total		
Etat de satisfaction des populations sur leur système d'assainissement	4,60%	6,70%	11,30%		

	Dans un réseau d'égout	Dans un champ d'épandage ou un puits d'infiltration	Dans des fosses ouvertes	Autre à préciser	Total général
Lieu d'installation des fosses septiques selon la commune	0,0%	10,9%	0,2%	0,2%	11,3
	Pourcentage	Gab			
Pourcentage de ménages ayant accès à un assainissement amélioré	5,7%	59,3%			
Pourcentage de ménages ayant un dispositif de lavage des mains avec de l'eau et du savon	21,1%	78,9%			
	Ménages ayant accès aux latrines	Ménages avec latrines Traditionnelles	Ménages avec latrines adéquates		
Latrines	3 208	879	2 329		

Source : Plan de développement hydraulique et de l'assainissement du département de Podor PDHA, 2024 et Situation de référence ODD, Commune de Fanaye, IPAR, 2023

Beaucoup de ménages de la commune ont une installation d'assainissement. Ce nombre représente 8,1% du département de Podor.
Il s'agit de rappeler, entre autre, qu'un assainissement insuffisant est associé à la transmission de maladies diarrhéiques, telles que le choléra et la dysenterie, ainsi que d'autres maladies comme la typhoïde, l'infestation par des vers intestinaux (helminthiases) et la poliomyélite.

La plupart des ménages de Fanaye ont obtenu leurs latrines par des moyens propres. Seuls 0,2% ont obtenu par des projets/programmes et 1,2% ont obtenu par des subventions de projet ou programme avec contribution du ménage.

Les défécations à l'air libre constituent 1,2% de la population. Les éléments d'enquête obtenus et les observations ne permettent de conclure que cela est dû à l'absence de latrines puisque 71,5% des ménages disposent de latrines dans le foyer. Ces attitudes pourraient être liées aussi au temps d'activités réalisés en dehors des habitations (aux champs).

La commune de Fanaye n'a pas de réseau d'égout. La plupart des ménages 10,9% déversent dans des champs d'épandage ou des puits d'infiltration.

Les problèmes de gestion des ordures ménagères, la stagnation des eaux pluviales, l'absence de latrine, les rejets d'eaux usées dans la nature, sont les principales difficultés rencontrées dans la commune de Fanaye. Ces problèmes constituent les principaux facteurs de pollution des ressources naturelles (eau et sol), le développement des vecteurs de maladies hydriques, l'insalubrité et la dégradation réseau de drainage, voirie, etc.

Concernant le pourcentage des ménages ayant accès à un assainissement amélioré (valeur cible en 2023 = 65% (rural), la commune de Fanaye avec le taux le plus faible du département (5,7%)

accuse un gap considérable pour atteindre la moyenne départementale (29%) et régionale (48%) en termes d'accès à un assainissement amélioré. Or, ce dernier participe à l'optimisation du cadre de vie de la commune et, est vecteur d'une bonne santé publique. La commune doit alors engager des initiatives allant dans le sens de doter les ménages d'un système d'assainissement viable et durable.

L'existence d'un dispositif de lavage des mains avec de l'eau et du savon est cruciale pour la prévention des maladies et la promotion d'une bonne hygiène. La pandémie COVID-19 a renforcé l'importance de cette pratique simple mais essentielle.
Fanaye affiche un taux faible (21,1%) de ménages ayant un dispositif de lavage des mains avec de l'eau et du savon. Face à la récurrence de certaines maladies, ce dispositif est un moyen efficace de prévenir les infections d'origine bactérienne et microbienne.

Concernant le système de gestion des déchets, à l'image du département de Podor, la commune de Fanaye affiche une tendance constante à 38% de 2015 à 2022. Cette tendance a connu une nette évolution à partir de 2023 avec la généralisation des systèmes de gestion des déchets dans les communes du département dans le cadre du projet GP-GOM (Généralisation et Pérennisation des systèmes de gestion des ordures ménagères, CDP-Communes).

Faute de système de collecte et de décharge contrôlée, les ménagères ont généralement recours aux dépôts sauvages pour se débarrasser des importantes quantités d'ordures produites. Vu la proximité de certains dépôts avec les concessions, cela peut engendrer des problèmes de santé publique.

Tableau 12 : Diagnostic du secteur de l'hydraulique et de l'assainissement

TABLEAU SYNOPTIQUE HYDRAULIQUE ET ASSAINISSEMENT		
POTENTIALITES/ATOUTS	GAPS/CONTRAINTES	ACTIONS PRECONISEES
- Existence de 14 forages ; - Existence de 4 unités de potabilisation et de traitement d'eau ; - Existence de puits de mares temporaires, marigots, fleuve, vallées ; - Bon accès à l'eau potable (taux de 78,6%) ; - Existence d'activités d'assainissement développées : set-setal, sensibilisation sur le lavage des mains, interdiction de la défécation à l'air libre, construction de latrines améliorées et modernes, création de comité de salubrité, etc.	- Non potabilité de l'eau domestique dans certains villages ; - Coût élevé de la maintenance des équipements hydrauliques ; - Difficulté de maintenance des forages ; - Cherté du coût de l'eau ; - Absence de décharge contrôlée ; - Persistance de la défécation à l'air libre ; - Recours aux latrines traditionnelles sans fosses septiques ; - Problèmes d'assainissement (absence de réseau d'évacuation des eaux usées et des fosses septiques)	- Renforcer les unités de potabilisation et de traitement d'eau ; - Renforcer les capacités des agents locaux en maintenance des forages ; - Installer des magasins des pièces de rechange pour la maintenance des forages au niveau local ; - Equiper les forages en solaire pour diminuer le prix de l'eau ; - Chercher des partenaires afin de subventionner le prix de l'eau ; - Mettre en place des dépotoirs d'ordures dans la commune ; - Equiper les villages en matériels de nettoiement et de ramassage des ordures (charrettes, camions, pelles, brouettes…) ; - Mettre en place un réseau d'assainissement et d'évacuation des eaux usées

Source : Enquêtes PDC de Fanaye, 2024

4.4. URBANISME ET HABITAT (ODD 11 – Villes et communautés durables)

Afin de garantir un environnement paisible et un cadre de vie attrayant et durable dans l'espace territorial, l'ODD11 suppose que la commune doit disposer d'un système de collecte et de traitement des déchets, réaliser des espaces verts et disposer de PDU/SCADT.
Malgré l'avènement de l'Acte 3 de la décentralisation à travers la communalisation intégrale, la commune de Fanaye garde encore sa ruralité en termes d'urbanisme et d'habitat.
L'habitat est essentiellement constitué de banco, notamment dans les villages et hameaux peulh. Toutefois, on note de plus en plus de constructions en dur, plus particulièrement au niveau des gros villages du Walo et sur l'axe routier du fait, entre autres de l'émigration.

Depuis sa création, la commune ne dispose ni d'un plan de lotissement, ni d'un plan de restructuration des quartiers et encore moins d'outil de planification urbaine pour enclencher une dynamique d'urbanisation maîtrisée. En effet, la commune ne dispose ni de Plan directeur d'urbanisme (PDU), ni de Schéma communal d'aménagement et de développement territorial (SCADT). Cependant, la commune est en discussion avec la SAPCO pour un projet de lotissement d'un lot de 3.000 parcelles qui seront viabilisées.

Par ailleurs, à cause de la mauvaise qualité des constructions, les habitations, surtout dans la zone du Diéri, sont à la merci des vents violents constatés ces dernières années. Des habitations sont détruites, des arbres déracinés et des toitures emportées pendant ces durs moments.

Comme innovation majeure apportée par l'Acte 3 dans le cadre de la communalisation intégrale, l'habitat rural s'urbanise ; ce qui oblige les ménages à disposer désormais d'une autorisation de construire. Une campagne de sensibilisation s'avère nécessaire pour conscientiser les populations.

En termes d'éclairage public, 23 villages ont été électrifiés avec l'installation de 660 lampadaires dont plus de 95% grâce à la SENELEC et le reste à partir de l'énergie solaire particulièrement le village de Tatqui. Cependant, faute de service régulier d'entretien et de maintenance près de 60% du réseau est défectueux et ce défaut d'éclairage public est source d'insécurité et entrave la libre circulation des personnes et des biens. Les poteaux électriques en bois qui se dégradent très rapidement devraient être remplacés par des poteaux en ciment plus solides.
La commune prévoit de bénéficier de lampadaires solaires pour l'éclairage de l'axe de la RN2 au niveau des grands villages. Pour combler les gaps le conseil municipal compte également prévoir dans son budget l'acquisition de lampadaires complémentaires pour les autres villages et les infrastructures publiques.

La situation des indicateurs de l'ODD 11 montre une faiblesse de la commune à réaliser une couverture universelle par rapport aux cibles. Les gaps trop importants traduisent un niveau très élevé des efforts à faire pour s'aligner aux critères d'une ville durable.

Tableau 14 : Diagnostic du secteur de l'urbanisme et de l'habitat

TABLEAU SYNOPTIQUE URBANISME ET HABITAT		
POTENTIALITES/ATOUTS	GAPS/CONTRAINTES	ACTIONS PRECONISEES
- Existence de trois types d'habitation (construction en dur, banco et paillote) ;	- Absence de PDU et de SCADT ;	- Elaborer un PDU et/ou un SCADT ;

- Disponibilité de l'espace ; Existence d'un projet de lotissement de 3000 parcelles avec la SAPCO ; - Electrification de la plupart des gros villages de la commune	- Inondations de plusieurs villages pendant l'hivernage, surtout en période de haute crue ; - Inaccessibilité de quelques villages de la zone Walo pendant l'hivernage ;	- Construire des digues ou diguettes pour diminuer le sapement des berges ; - Aménager des pistes praticables pendant l'hivernage surtout dans le Walo

Source : Enquêtes PDC de Fanaye, 2024

4.5. SPORT, CULTURE ET TOURISME (ODD 8 – Travail décent et croissance économique)

Les activités sportives de masse en particulier le football sont en plein essor dans la commune de Fanaye. Trois aires de jeux non aménagés ont été identifiées au niveau de la commune. Pour suivre la dynamique sportive, la commune de Fanaye a construit un stade municipal à Fanaye dont la gestion est communautaire. Pendant les grandes vacances scolaires, des tournois de football sont organisés au profit des 40 ASC constituées et affiliées à l'ODCAV. Seule l'ASC Yelitaré a une reconnaissance juridique.
La commune est divisée en trois zones de compétition : la zone de Toundé Dimath (10 ASC), la zone de Fanaye (19 ASC) et la zone du Diéri (11 ASC). Pour appuyer la pratique sportive, le conseil municipal a affecté aux différentes ASC une subvention qui est passé de 1.400.000 F en 2014 à 6.000.000 F en 2024.
La petite catégorie est prise en charge par 2 écoles de football présentes dans la commune.
Depuis 2022, le foot-ball est au top avec la qualification d'équipes de la commune aux deux finales départementales de suite.

Au-delà du football, un terrain multifonctionnel a été érigé par la pratique du basket, le hand ball et les arts martiaux : taekwondo. Le karaté quant à lui est pratiqué au niveau de Fanaye Walo. La pratique sportive gagnerait à être encadrée et appuyée par les techniciens afin d'offrir la possibilité à des jeunes d'allier le sport et les études.
Les jeunes représentent une population importante de la population (plus de 70%). Beaucoup d'entre eux n'ont pu poursuivre leurs études. Le chômage est très important, ce qui pousse la population à l'émigration. Les infrastructures de jeunesse telles que le foyer des jeunes n'existent pas. La commune a prévu de construire des foyers des jeunes dans les grands villages.

En somme, l'édification d'infrastructures sportives et de jeunesse reste un chantier ouvert pour les autorités locales afin que les jeunes puissent s'épanouir davantage et participer au décollage de leur localité.
Les besoins identifiés sont de mettre en place des grillages délimitant les aires de jeu du public pour éviter les conflits, de niveler les aires de jeux pour éradiquer la stagnation des eaux de pluies au niveau des terrains et de clôturer tous les terrains de la commune. Mais il faut également mettre à la disposition des ASC des camps et des filets dans les terrains de la commune.

Concernant la culture, la commune dispose d'un riche potentiel culturel et religieux qui constitue une opportunité certaine pour le développement du tourisme. Cependant, il n'existe pas un agenda culturel permettant de valoriser le patrimoine local. En effet, l'événement majeur dénommé « les 72 heures de Fanaye » est caractérisé par son irrégularité. Elles sont organisées par des ASC et des villages.

En outre, certains rites sont des événements qui animent la vie culturelle de la commune, d'où la nécessité de développer une stratégie de promotion du tourisme religieux et culturel en tant que secteur économique pourvoyeur d'emplois dans cette localité transfrontalière. Il convient ainsi, de renforcer les relations de bon voisinage qui existent entre les localités voisines de la République Islamique de Mauritanie qui constituent un atout certain pour la promotion touristique de la commune.
Le manque d'organisation du secteur est à noter. L'association des acteurs culturels du département de Podor intervient dans la commune et a déjà formé 50 acteurs en théâtre et en audiovisuel.
Les acteurs culturels proposent la mise en place d'un comité local pour la valorisation du patrimoine culturel et historique, ainsi que l'élaboration d'un agenda culturel de la commune en érigeant le 17 août, la célébration de la journée historique de Fanaye.

Concernant le tourisme, il pourrait être un secteur productif potentiel pour la commune si des initiatives sont prises dans le sens de valoriser ses potentialités culturelles pour son développement.
Le tourisme religieux est assez développé à travers les gamou et les ziarra. C'est le cas de la ziarra d'Elimane Boubacar Kane à Dimath, du gamou Dahiratoul Nouroul Toulab de Fanaye, du gamou de Ndieurba, etc.
Toutefois, il faut noter l'existence de zones amodiées et de forêts classées qui devrait pouvoir développer les activités de tourisme amateur et de tourisme durable.

Tableau n°15 : Les indicateurs ODD dans les secteurs de la jeunesse, du sport et de l'emploi

Indicateurs	Valeurs	Gaps pour une couverture universelle
Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap	ND	ND
Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation	ND	ND
Proportion de jeunes disposant d'une formation professionnelle qualifiante	13,9%	86,1%
Nombre de jeunes bénéficiant d'un financement public	00%	100%
Existence d'un document de PDU/SCADT	0	1
Nombre de dispositifs d'alerte sur les risques et catastrophes.	0	1

Source : Situation de référence ODD, Commune de Fanaye, IPAR, 2023

La proportion de jeunes disposant d'une formation professionnelle qualifiante (13,9%) reste faible dans la commune de Fanaye.

Concernant l'accès des jeunes aux financements publics, malgré les dispositifs mis en place au niveau régional et départemental, il est nul. Ce pourcentage suscite une réflexion approfondie pour trouver les véritables facteurs qui ont influencé ce résultat et qui ne reflètent pas le dynamisme socio-économique de la commune. Il est crucial pour stimuler l'entrepreneuriat chez les jeunes, de les aider à démarrer ou à développer leurs propres entreprises, ou favoriser leur insertion économique.

En définitive, au regard des informations apportées sur les cibles, le niveau d'atteinte de l'ODD8, dans la commune, n'est pas satisfaisante. L'absence de données sur le taux de chômage des jeunes et les gaps importants enregistrés dans l'accès à la formation, à l'emploi et à aux financements publics montrent que la couverture universelle pour l'employabilité et l'emploi des jeunes est un défi majeur à relever pour la commune.

Tableau 16 : Diagnostic du secteur du sport, de la culture et du tourisme

TABLEAU SYNOPTIQUE SPORT, CULTURE ET TOURISME		
POTENTIALITES/ATOUTS	GAPS/CONTRAINTES	ACTIONS PRECONISEES
- Existence d'un stade municipal et de terrains de foot-ball ; - Forte dynamique associative autour de 40 ASC ; - Diversité de sports pratiqués dans la commune ; - Jeunesse de la population ; - Riche patrimoine culturel	- Manque d'infrastructures et d'équipements socioculturels et sportifs adéquats ; - Très faible formation et formalisation des ASC et OCB ; - Patrimoine culturel sous exploité ; - Forte émigration des jeunes	- Construire un mur de clôture au stade omnisports de Fanaye ; - Clôturer les terrains de foot-ball des villages de Dimat et Ndieurba ; - Construire un foyer des jeunes ; - Appuyer les ASC et les OCB à se formaliser et en formation administrative, gestion financière et bonne gouvernance associative ; - Mettre en place un agenda culturel communal ; - Mettre en place un fonds de soutien et de promotion à l'entreprenariat rural des jeunes

Source : Enquêtes PDC de Fanaye, 2024

4.6. ENVIRONNEMENT ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES (ODD 13 - Les changements climatiques)

L'environnement étant un domaine de compétence transférée aux collectivités territoriales, la commune doit donc mener des actions concrètes allant dans le sens de sa gestion et de celle des ressources naturelles pour un développement durable.
La commune de Fanaye dispose d'un important potentiel de ressources naturelles (terres fertiles, ensoleillement, réseau hydrographique dense, ressources forestières, etc.) dont l'exploitation peut contribuer à son développement économique et social.
De par sa situation géographique (les longitudes 15.44° Nord et 15.04° Nord et les latitudes 16° Ouest et 16.6° Ouest), la commune de Fanaye subit la rareté des pluies avec un couvert végétal constitué de ligneux surtout dans le Diéri.

Tableau 17 : Situation des forêts et réserves

Noms	Superficies (ha)
Forêt classée de Ndiayac	807,4ha
Forêt classée de Dar Salam	208,2ha
Forêt classée de Golette	552,8ha
Réserve sylvo pastorale de Sagobé	18460ha
Réserve sylvo pastorale des Six forages	67730ha
Total	87758,4ha

Source : POAS Fanaye, 2020

La commune dispose ainsi de trois (03) forêts classées dans le Walo à Golette, Dar es Salam et Diayack et de deux (02) réserves sylvo pastorales dans le Diéri. Ces forêts et réserves couvrent une superficie totale de 87758,4 ha soit 47,03 de la superficie de la commune.

Les forêts classées sont régulièrement agressées par l'établissement humain à travers une occupation irrégulière par des activités agricoles. En effet, l'écosystème enregistre une dégradation continue du fait de l'effet anthropique et de la faible pluviométrie. Ce faible couvert végétal continue de favoriser la transhumance des populations pastorales vers les praires abondantes de l'Est du pays.
Sous l'effet de l'homme, les arbres et arbustes sont souvent agressés à travers une coupe abusive pour le charbon de bois et le bois de chauffe.
Il faut aussi noter que la diminution du couvert végétal causée par la forte pression des populations sur les ressources forestières, a comme effet l'exposition des champs de culture aux vents violents, la dégradation des terres de culture, le ruissèlement et le ravinement qui inondent certaines parcelles. La désertification progressive de la zone du Walo avec la disparition de certaines espèces arbustives et animales est aussi à signaler. L'espace communal est ainsi exposé au vent sec et aux bancs de sable. De plus, la pollution atmosphérique due à la présence de routes latéritiques pose un problème de santé publique avec l'émergence des maladies respiratoires (IRA).

La dégradation de l'environnement et des ressources naturelles a engendré plusieurs risques climatiques dont :

- les fortes vagues de chaleur ;
- la baisse de la pluviométrie ;
- le dérèglement des saisons ;
- les vents violents ;
- la sécheresse ;
- les feux de brousse ;
- l'implantation anarchique de l'établissement humain.

Face à cette situation, des initiatives soutenues de grande envergure devraient donc être développées avec l'appui de l'Etat et/ou de partenaires techniques et financiers pour porter des initiatives à l'endroit des forêts pour leur régénération et leur protection. C'est ainsi que dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'AIDEP/SAED, la commune a expérimenté une mise en défens dans le Diéri. Ces expériences contribuent à sécuriser le couvert végétal. Il est également prévu la protection de la forêt classée à travers activités dont le pancartage en relation avec l'inspection régionale des eaux et forêts (IREF) de Saint Louis.
La commune a également initié des activités de reboisement en dehors des gros villages, mais le problème d'arrosage des plants se pose à cause du manque de moyens. Un camion benne devrait être acheté pour faciliter l'arrosage. La commune a aussi appuyé en grillages pour clôturer 20 jardins de femmes en 2024, mais devrait multiplier l'exemple de l'aménagement de Ndieurba qui comprend un espace clôturé, un équipement en puits solaire, un reboisement effectif, un bois villageois, etc.

Quelques partenaires appuient la commune dans le domaine de l'Environnement. Il s'agit du FERA, de la SONAGED, du PROMOGED, du département des Yvelines, etc.

Le diagnostic dressé par les populations de la commune a également ressorti des problèmes touchant à la gestion de l'environnement. Ils sont essentiellement de trois ordres :

- une salinisation excessive des sols dans les zones de culture qui entraîne une baisse de la productivité ;
- une dégradation du couvert végétal qui se traduit par un appauvrissement des pâturages naturels et, par conséquent, une menace constante des champs par le bétail) ;
- un développement des végétaux envahissants au niveau de certains axes qui diminue les surfaces cultivables en décrue et crée des difficultés d'accès pour la pêche et les besoins domestiques.

La problématique de la gestion du cadre de vie se pose aussi donc avec acuité. Le dépôt sauvage des ordures ménagères constitue une sérieuse menace pour la santé des populations et la sauvegarde de l'environnement. En effet, la commune de Fanaye n'a ni un réseau d'assainissement, ni un réseau d'évacuation des eaux usées et pluviales.

Concernant les inondations, il faut signaler que la crue exceptionnelle du fleuve Sénégal de l'hivernage 2024 a causé beaucoup d'inondation dans la zone du Walo. Les localités les plus touchées sont Fanaye Walo, Wouro Samba Thiely, Deguembere, Dara-Salam, Wouro Mama Baidy, Kahi, Dimath Walo, Wouro Moussa Djiby, Wouro Ibrahima Samba, Dimath, Thiangaye, Dimath Walo, Diagnoum.

Les dégâts occasionnés par ces phénomènes ne cessent de s'accroitre d'année en année.

L'environnement de la commune, à l'image de celui de tout le département de Podor se dégrade de plus en plus sous l'effet de facteurs anthropiques (exploitation abusive, déforestation, feux de brousse, etc.) et atrophiques (inondation, vent violent, sécheresse, érosion fluviale, forte pluie, ravinements, etc.). Cela se traduit par une baisse de la productivité des systèmes de production.
Les tendances révèlent une absence de prise en charge correcte des questions liées à l'environnement et aux changements climatiques, avec une inexistence de surfaces urbaines consacrées aux espaces verts et publics.

Tableau 18 : Diagnostic du secteur de l'environnement et gestion des ressources naturelles

TABLEAU SYNOPTIQUE ENVIRONNEMENT ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES		
POTENTIALITES/ATOUTS	GAPS/CONTRAINTES	ACTIONS PRECONISEES
- Existence de 3 forêts classées dans le Walo et de 2 sylvo pastorales dans le Diéri ; - Richesse de l'écosystème ; - Existence de comités villageois de lutte contre les feux de brousse ; - Prise en charge dans le budget de la commune des actions de reboisement ; - Sol fertile et propice à l'activité agro-sylvo-pastorale	- Disparition du tapis herbacé et de la faune ; - Baisse de la pluviométrie ; - Dégradation progressive et appauvrissement des sols ; - Insuffisance de stratégies et de mesures d'adaptation aux changements climatiques ; - Absence d'espaces verts ; - Erosion hydrique détruisant les berges et causant des inondations dans le Walo	- Mettre en place des stratégies d'adaptations aux changements climatiques ; - Initier des campagnes de reboisement ; - Interdire ou limiter la coupe des arbres et le braconnage en respectant le code forestier ; - Aménager les espaces verts dans la commune ; - Construire des digues ou diguettes pour diminuer le sapement des berges et lutter contre les inondations

Source : Enquêtes PDC de Fanaye, 2024

V. PROFIL ECONOMIQUE

Fanaye est une commune qui dispose de grandes potentialités économiques, notamment dans le secteur de l'agriculture, de l'élevage ou de la pêche. L'aquaculture, y est également un atout de taille.
Les indicateurs des ODD retenus pour le suivi de l'économie de la commune de Fanaye, font référence à un accès sécurisé à la terre des femmes, des jeunes, et des populations en général, du financement des activités économiques, de l'autonomisation des femmes pour leur meilleur épanouissement économique, l'utilisation des techniques de l'information et de la communication.

5.1. SECTEURS PRODUCTIFS (ODD 1 – Pas de pauvreté, ODD 2 – Zéro Faim, ODD 5 – Egalité entre les sexes)

Le développement de l'économie locale est porté par les secteurs productifs : l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'artisanat. Le développement de ces secteurs conduira à l'atteinte des ODD1, ODD2 et ODD5. Il s'agit d'éradiquer la pauvreté, de réaliser la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition, de promouvoir une agriculture durable et de réaliser l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des filles.

5.1.1 AGRICULTURE

Comme pour le reste de la vallée du fleuve Sénégal, l'agriculture est la première forme d'occupation de l'espace et la principale activité au niveau de la commune de Fanaye avec 81 % des ménages ruraux agricoles.
Il existe trois types d'agriculture par ordre d'importance : l'irriguée, la décrue et enfin le pluvial.

- La culture irriguée

Elle est surtout pratiquée dans les zones de gestion du Walo et du Djediegol. Elle occupe une superficie d'environ 3458 ha, soit 1,84% de la superficie de la commune. En effet, les périmètres irrigués constituent l'essentiel des terres de culture dans la zone, ils sont constitués par les Grands aménagements, les Aménagements intermédiaires, les Périmètres irrigués villageois (PIV) et les Périmètres irrigués privés (PIP) etc…

- La culture de décrue

Elle est pratiquée dans la zone Walo, sur les plaines inondables des berges du fleuve Sénégal. Elle occupe une superficie d'environ 517 hectares, soit 0,27% de la superficie de la commune. Toutefois, elle est en recul depuis la mise en eau des barrages qui a entrainé une diminution de la superficie cultivable. En effet, la présence quasi permanente de l'eau favorise le développement des plantes aquatiques.

- La culture pluviale

Elle est beaucoup plus pratiquée dans le Diéri, à partir du centre vers le sud de la commune dans les zones de Tatqui et de Belel Boggal, cette activité occupe 26,767 hectares soit 0,01% de la superficie de la commune. Elle connait un recul ces dernières années, du fait de la baisse de la pluviométrie.

- La formalisation des terres à usage agricole

La SAED à travers le projet AIDEP, a accompagné la commune de Fanaye pour la formalisation foncière de ses terres à usage agricole.

Tableau 19 : Statistique foncière de la formalisation des terres agricoles à Fanaye

Caractérisation	Nombre
Nombre de dossiers fonciers	289
Superficies totales des parcelles levées (en ha)	4057,78
Nombre de dossiers fonciers ayant l'avis favorable du CTASF	268
Nombre de dossiers fonciers délibérés	246
Nombre de dossiers fonciers approuvés	246
Superficies totales délibérées (en ha)	3464,62
Nombre de dossiers fonciers objet de rejet lors de la délibération	43
Superficies totales des dossiers fonciers objet de rejet lors de la délibération (en ha)	593,14
Nombre de parcelles hors limite communale objet de rejet (en ha)	10
Superficies des parcelles hors limite communale objet de rejet (en ha)	99,57
Nombre de parcelles situées dans les forêts classées objet de rejet (en ha)	11
Superficies des parcelles situées dans les forêts classées objet de rejet (en ha)	184,27
Nombre de parcelles conflictuelles objet de rejet (en ha)	12
Superficies des parcelles conflictuelles objet de rejet (en ha)	159,92
Nombre de parcelles n'ayant pas de personnalité juridique objet de rejet (en ha)	10
Superficies des parcelles n'ayant pas de personnalité juridique objet de rejet (en ha)	146,39

Source : Délégation SAED/Podor, 2020

Ce programme de formalisation des terres à usage agricole réalisé en 2018 a permis non seulement à la commune d'alimenter son système d'informations foncières mais aussi de délivrer aux détenteurs traditionnels des terres agricoles, des titres d'affectation. Le conseil municipal avait ainsi délibéré 3464,62 ha.
Il est aussi à retenir que plus de 184 ha de superficies de terres agricoles sont situés dans les forêts classées et ont fait objet de rejet.

L'activité agricole qui est une des principales activités économiques et source de revenus des populations de la commune, occupe environ 34% de la superficie communale avec une superficie totale aménagée de 3547,66 ha dont 3523,66 ha exploitable. Elle est caractérisée par une diversité des spéculations cultivée notamment sur les terres du Walo.

Tableau 20 : Situation de la mise en valeur

Situation MEV commune de Fanaye 2015 - 2019					
Année	RIZ	OIGNON	TOMATE	AUTRES	TOTAL
2015	1710,88	322,24	230,82	142,97	2406,91
2016	2003,96	160,15	194,8	173,75	2532,66
2017	2114	339,83	307,2	295,19	3056,22
2018	1694,67	255,97	345,76	324	2620,4
2019	1242,35	337,62	340,99	219	2139,96

Source : Délégation SAED/Podor, Septembre 2019

La production rizicole provenant principalement des sections villageoises (SV) de Ndieurba, Fanaye Walo, Wouro Ali Camara et Fanaye Diéri est stockée dans 05 magasins. Cette partie de la production est généralement destinée au remboursement du crédit de la Banque Agricole. Au-delà de ces 05 magasins régulièrement exploités, il en existe encore d'autres environ 11

magasins non exploités par les producteurs faisant un total de 16 magasins dans la commune. Ils sont généralement dissimilés dans plusieurs villages situés de l'axe goudron et le Walo. Les magasins régulièrement utilisés par les producteurs sont ceux abritant les 4 SV.

Tableau 21 : Situation des magasins de stockage fonctionnels

Localités	Nombre de magasins	Capacité totale de stockage	OP utilisatrice
Ndieurba	1	400 T	SV Ndieurba (SP1)
Fanaye Walo	1	300 T	SV Fanaye walo
Wouro Ali Camara	1	300 T	SV Ali Camara
Fanaye Diéri	2	400 T et 300 T	SV Fanaye Diéri
TOTAL	5	1 700 T	

Source : Délégation SAED/Podor, 2020

Pour promouvoir l'entreprenariat féminin rural et lutter contre la malnutrition chez les enfants, la commune a initié dans le cadre de la convention de partenariat avec le projet AIDEP/SAED le financement de l'aménagement et de l'équipement de trois (03) jardins maraichers au profit des groupements de femmes de : Diagnoum, Dimath et Fanaye. Leur mise en valeur contribuerait à l'amélioration des revenus des femmes mais aussi de leurs moyens d'existence durable.

Le potentiel hydrologique et foncier positionne la commune comme une zone agro-économique d'envergure propice à la création d'emplois et de richesses à même de freiner l'exode rural. Ainsi donc, Fanaye dispose d'atouts agro-économiques importants pour contribuer à la réalisation de l'objectif d'autosuffisance alimentaire.

Aussi, par rapport à l'autonomisation économique des femmes en relation avec la problématique de l'accès au foncier, les cultures maraîchères tels que la tomate, l'oignon, le gombo, la carotte, le navet, les pastèques l'aubergine etc. sont pratiquées dans les périmètres irrigués affectés aux groupements de promotion des femmes. Malgré les difficultés rencontrées (déficit de matériel agricole pour la préparation du terrain, manque de grillage et d'eau …), des revenus importants sont générés avec la commercialisation dans les marchés locaux des productions d'oignon, de tomate, de gombo, d'oseilles, de niébé. Ce qui contribue à améliorer la nutrition au sein des familles. D'un autre côté, beaucoup de femmes n'ont pas une bonne maitrise ou une connaissance des systèmes d'irrigation. Les terres qu'elles cultivent sont généralement plus petites et basées sur l'agriculture de subsistance. Par contre, la plupart des zones agricoles contrôlées par des hommes sont développées pour des cultures commerciales qui utilisent des systèmes d'irrigation. Beaucoup de femmes ont exprimé leur intérêt à participer davantage à la production de cultures commerciales. Ce qui pourrait être accompli si l'allègement de leurs travaux domestiques était effectif, leur donnant plus de temps d'apprendre les pratiques agricoles à l'école ou de se perfectionner dans les champs.

D'une façon générale, le diagnostic a montré que les changements climatiques influent négativement sur l'agriculture, avec la baisse des rendements qui est notée.
La diminution du couvert végétal causée par la forte pression des populations sur les ressources forestières a comme effet l'exposition des champs de culture aux vents violents, la dégradation des terres de culture, le ruissèlement et le ravinement qui inondent certaines parcelles.
Les vents violents très fréquents causent la destruction des dispositifs de protection des champs.
Le déficit pluviométrique constaté ces dernières années explique aussi l'arrêt de développement des cultures et des risques de famine et de malnutrition. On peut aussi noter qu'à cause du

manque d'eau, seul le riz est cultivé dans certaines zones au détriment du mil, sorgho ou d'autres spéculations avides d'eau. En effet, comme stratégies d'adaptation au problème du manque d'eau, beaucoup d'agriculteurs développent des cultures à cycle court tels que le niébé, la pastèque et le melon et abandonnent de plus en plus la culture du mil, par exemple.
Les autres stratégies d'adaptation des paysans de la commune de Fanaye aux changements climatiques sont l'organisation de campagnes de reboisement, l'achat de semences de qualité, le développement de nouvelles techniques d'irrigation avec l'accompagnement de projets comme l'AIDEP.

Tableau 22 : Diagnostic du secteur de l'agriculture

TABLEAU SYNOPTIQUE AGRICULTURE		
ATOUTS /POTENTIALITES	GAPS/CONTRAINTES	ACTIONS PRECONISEES
- Existence de 3 types d'agriculture (irriguée, décrue, pluviale) ; - Formalisation foncière importante ; - Disponibilité de 5 magasins fonctionnels ; - Main d'œuvre locale à majorité jeune ; - Disponibilité de la terre (1.000 ha disponibles entre Fanaye Walo et Dara Salam et entre le Ngallenka et le fleuve Sénégal) ; - Disponibilité de l'eau destinée à l'irrigation	- Retard dans la mise à disposition des intrants agricoles ; - Insuffisance des semences de qualité ; - Déficit de matériels agricoles ; - Difficulté d'accès à la terre aux femmes et aux jeunes ; - Indisponibilité de l'eau pour les cultures maraichères dans le Diéri ; - Faiblesse des superficies exploitées au niveau ménage ; - Difficulté d'écoulement des produits agricoles ; - Insuffisance d'unités de transformation et de conservation des produits agricoles ; - Coût élevé des charges d'exploitation ; - Retard de démarrage de la campagne saison chaude de riz (mai au lieu de février) ; - Manque d'organisation des acteurs	- Faciliter l'accès aux intrants et aux équipements agricoles ; - Promouvoir la multiplication de semences au niveau local ; - Doter les paysans de matériels agricoles ; - Faciliter l'accès à la terre aux femmes et aux jeunes ; - Faciliter l'accès au financement des organisations paysannes ; Assurer la disponibilité de l'eau dans le Diéri ; - Appuyer le circuit de commercialisation ; - Aménager de nouveaux périmètres maraichers ; - Installer des unités de transformation et de conservation des produits agricoles au niveau des villages - Privilégier la solarisation, à défaut du mix énergétique ; - Respecter le calendrier cultural ; - Renforcer les capacités des acteurs ; - Accompagner les producteurs dans la formalisation

Source : Enquêtes PDC de Fanaye, 2024

5.1.2 ELEVAGE

L'élevage est la seconde forme d'occupation de l'espace au niveau de la commune de Fanaye, et est pratiqué dans le Diéri où se trouve une bonne partie des pâturages. Le reste de la commune à partir du centre jusqu'au sud est favorable à cette activité, avec l'existence de quelques mares.
L'élevage est de type extensif et transhumant à cause de la faiblesse du tapis herbacé et les fréquentes pannes des forages pastoraux.
L'aviculture moderne n'est pas développée à Fanaye à cause des rigueurs climatiques. Les besoins en consommation sont couverts essentiellement par Saint Louis même si du fait de la

porosité de nos frontières, l'importation frauduleuse de produits avicoles continue d'alimenter certains ménages.

Tableau 23 : Estimation du cheptel de la commune de Fanaye comparée à l'échelle de l'arrondissement et du département

Effectif Cheptel	Bovins			Ovins			Caprins		
	Commune Fanaye	Arrondissement	Département	Commune Fanaye	Arrondissement	Département	Commune Fanaye	Arrondissement	Département
Nombre	26 244	51 675	262 049	47 656	102 026	453 551	34 375	64 062	282 644
%		50%	10%		46%	10%		53%	16%

Source : Service départemental de l'élevage de Podor, 2024

Les dernières statistiques disponibles font état d'un cheptel constitué principalement, par les ovins (47656), les caprins (34375) et les bovins (26244).

L'alimentation de ce cheptel est essentiellement constituée du disponible fourrager du faible pâturage mais également du stock de résidus de récolte dans le cadre de la vaine pâture. Contrairement à d'autres contrées du département, la commune de Fanaye ne dispose pas de magasins de stockage d'aliments de bétail. Cela se justifie par l'absence d'une représentation des différentes organisations professionnelles d'éleveurs.

Le bétail s'abreuve essentiellement au niveau des cours d'eau. Des ouvertures sur les cours d'eau (toufndés) ont été recensées, sur le fleuve Sénégal et sur le Ngallenka. Elles ont tous été proposées par les populations au Conseil municipal, pour adoption comme points d'eau officiels pour le bétail.
En zone Diéri, le bétail s'abreuve au niveau des mares d'hivernage et des forages et puits pastoraux. Ils ont été également proposés pour être retenus comme points d'eau officiels pour le Bétail.
L'abreuvement du bétail est important notamment chez les grands ruminants. La commune est asservie par les neuf (09) forages pastoraux. Cependant, l'étroitesse et la faible desserte des abreuvoirs entrainent des bousculades et occasionnent des conflits. Des efforts sont été faits avec la réalisation des forages de Lodé et Ganarel dans le cadre du PUDC, mais également la réhabilitation du château d'eau de Belel Bogal à travers la convention de financement entre la commune de Fanaye et le projet SAED/AIDEP.

La santé animale a longtemps souffert pour plusieurs raisons, entre autres le déficit d'infrastructures et le manque de personnel (infirmiers et auxiliaires vétérinaires). Face à cette situation, la commune a engagé d'importantes ressources financières pour la construction de six (06) parcs à vaccination dans le Diéri notamment à Ganarel, Lodé, Fété Eri, Ganina, Leriel (Soumanabé), Wouro Alseyni (Wouro Kadou) au cours des dernières années. Il est mis en place au niveau de chaque parc à vaccination, un comité de gestion pour s'assurer de son entretien et de sa maintenance.
Les trois maladies les plus fréquentes dans la zone sont la fièvre aphteuse, la pasteurellose et la peste des petits ruminants.

L'exploitation des produits de l'élevage est juste limitée à la commercialisation de lait et du bétail sur pied. Ce dernier est facilité par les marchés hebdomadaires de Fanaye et de Tatqui mais aussi le grand marché de bétail de Thillé Boubacar (le jeudi).

La vente de lait n'est pas organisée. Elle s'effectue au gré et à la volonté des femmes, principale actrice de cette activité. La production saisonnière est estimée à 442 867 litres.
Face aux défis de la valorisation de la production locale et à titre expérimental, l'ONG Enda Energie a mis en place une mini laiterie solaire à Tatqui.

Au-delà du bétail destiné à la consommation, il faut noter un cheptel de 3 993 têtes d'équins utilisés au même titre que les ânes dans le transport et les travaux champêtres.

Le développement de l'élevage se heurte à une diminution constante de l'espace pastoral, résultat de deux facteurs principaux :

- la baisse constante de la pluviométrie qui a entraîné l'appauvrissement progressif du potentiel fourrager du Diéri ;
- le développement de l'agriculture irriguée qui a entrainé une réduction de l'essentiel des pâturages qui se situe dans la partie nord de la commune, la zone Walo.

Toutefois, l'élevage demeure important notamment par le nombre d'actifs qu'il mobilise et le nombre de ménages dont il participe aux revenus.
Globalement, la superficie constituée par les parcours pastoraux est plus importante que celle occupée par l'Agriculture. Le Diéri, zone traditionnelle d'élevage, est presque entièrement occupé par des pâturages naturels. Mais sur un plan qualitatif, la distribution actuelle de l'espace communautaire est au détriment de l'Elevage. Jadis très riches en fourrages, les parcours du Diéri, ne satisfont plus aux besoins du bétail que sur la courte période de l'Hivernage. Le Walo, seule zone humide, est presque totalement occupé par l'Agriculture toute l'année.

La vaine pâture est une pratique traditionnellement admise par les agriculteurs. Elle est encore acceptée sur les champs de décrue et de pluvial. Mais en zone irriguée, le bétail rencontre souvent des difficultés d'accès aux champs après la récolte. Certains agriculteurs tolèrent difficilement l'effet négatif du piétinement des aménagements par les troupeaux, surtout bovins, procèdent au brûlis de manière précoce.
La vente de la paille de riz est une autre pratique fortement déplorée par les éleveurs, mais encore relativement répandue.
Egalement, la pratique de la double culture sur certains périmètres, surtout confortée par la taille modique des parcelles individuelles, ne laisse pas de période pour la vaine pâture.

Les couloirs traditionnels d'accès du Bétail aux cours d'eau du Walo sont devenus, pour l'essentiel, trop étroits ou complètement obturés par les périmètres agricoles. Il est vrai que l'existence, en zone pastorale, de forages importants comme celui de Ganina, et le remplissage des mares en hivernage, bloque une bonne partie du bétail dans le Haut Diéri. Mais le besoin d'accéder aux toufndés demeure, surtout avec la baisse de la pluviométrie qui a, comme corollaire, le tarissement de plus en plus précoce des mares d'hivernage.
Les contraintes ci-dessus évoquées ont, comme principale conséquence, une fréquence des divagations du bétail dans les périmètres agricoles. Fortement liée à la diminution des aires de pâturage naturel, la divagation explique la quasi-totalité des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs. Les autres raisons sont :
- Le défaut de surveillance du bétail par les conducteurs ;
- Le défaut de surveillance et de protection des champs qui bordent les pistes de bétail ;
- Le choix délibéré de certains jeunes conducteurs de ne pas respecter le tracé des pistes de bétail.

Tableau 24 : Diagnostic du secteur de l'élevage

TABLEAU SYNOPTIQUE ELEVAGE		
ATOUTS /POTENTIALITES	GAPS/CONTRAINTES	ACTIONS PRECONISEES
- Fonctionnalité des parcs à vaccination ; - disponibilité de forages pastoraux ; - Disponibilité d'espace pastoral ; - Pratique de l'embouche traditionnelle ; - Proximité du grand marché de bétail de Thillé Boubacar	- Vol de bétail ; - Conflits agro-pastoraux ; - Obstruction de certains couloirs de passage de bétail ; - Absence d'unités de transformation des produits laitiers ; - Non pratique de l'aviculture moderne ; - Absence d'un marché dédié spécifiquement au bétail ; - Absence d'abattoir communal et d'aires d'abattage ; - Absence de pharmacie vétérinaire	- Tracer, marquer le bétail ou introduire des puces pour suivre le bétail ; - Développer des cultures fourragères ; - Appliquer les règles de gestion du POAS ; - Délimiter et borner les parcours de bétail ; - Construire des unités de transformation des produits laitiers ; - Développer l'aviculture ; - Pratiquer l'aviculture moderne ; - Créer un foirail et un point de vente dans la commune ; - Construire des aires d'abattages dans la commune ; - Mettre en place une pharmacie vétérinaire

Source : Enquêtes PDC de Fanaye, 2024

5.1.3 PECHE ET AQUACULTURE

La pêche vient en troisième position après l'agriculture et l'élevage. Elle est pratiquée sur le fleuve Sénégal, le Ngallenka et les cours d'eau temporaires par une partie de la population résidant dans les villages riverains des berges du fleuve Sénégal et du Ngallenka. Il s'agit d'une pêche artisanale à l'aide de pirogues traditionnelles. Il est recensé dans la commune une vingtaine de pirogues motorisées et une quarantaine de pirogues non motorisées. Malgré qu'elle soit pratiquée à petite échelle par rapport à l'espace communal, les acteurs de la pêche locale sont structurés et organisés. Il a été mis en place un conseil local de la pêche artisanale (CLPA), organe de gestion institué par la tutelle. Des activités timides d'aquaculture sont également notées dans la commune.
Auparavant, la pêche faisait partie, des activités lucratives. Mais de nos jours, ce secteur perd de plus en plus son importance du fait de la raréfaction des ressources halieutiques ; à cela s'ajoute la disparition de certaines espèces. L'avènement des barrages a entrainé un bouleversement du régime hydrologique des cours d'eau et a compromis les conditions de reproduction des certaines espèces. La faiblesse des crues réduirait également selon les pêcheurs, de manière considérable, l'alimentation des zones de frayage en eau et en poissons adultes indispensables à la reproduction.

Au même titre que les pêcheurs, les micro-mareyeurs sont organisés pour assurer l'approvisionnement du marché à partir des apports de Saint Louis et Joal.
Face à ces contraintes, la pisciculture (à travers 2 fermes) a été développée, mais les résultats escomptés n'ont pas été atteints. En 2024, des activités d'aquaculture ont été développées à Thiangaye par Mamadou Oumar KANE, mais aussi par l'Association Pelital. L'IPAR a également dispensé des formations en aquaculture en 2022 en faveur des jeunes et des cages ont été installées à Fanaye Walo et Dimath Walo, mais le projet n'a pas abouti malgré l'accompagnement de l'Agence nationale de l'Aquaculture (ANA).

Pourtant, cette zone à vocation agricole présente un grand potentiel de production aquacole grâce à la proximité du fleuve Sénégal et son affluent le Ngallenka. Malgré ces potentialités, on note des contraintes environnementales et de sécurité alimentaire qui limitent considérablement l'épanouissement socioéconomique des populations en général, des femmes et des jeunes en particulier. En réponse à ces différentes contraintes, l'ANA et la commune de Fanaye devraient mettre en place des projets de réalisation de fermes aquacoles. En effet, le développement de l'aquaculture est devenu, depuis quelques années, une option face aux effets des changements climatiques dans le sous-secteur de la pêche au Sénégal et viendrait en appoint à la pêche continentale. Des fermes communautaires et privées devraient être développées (GIE en cages, enclos, étangs et/ou bassins) en vue de renforcer la résilience des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. L'objectif est de promouvoir le développement de l'aquaculture comme un moyen de contribution à la sécurité alimentaire et une source de création d'emplois durables, à travers la valorisation de ressources locales.
Les contraintes auxquelles la pêche et l'aquaculture sont confrontées sont aussi bien d'ordre technique qu'organisationnel, économique, socioculturel et politique. En effet, outre la vétusté des moyens de production, la plupart des pêcheurs ne disposent pas d'engins appropriés pour la pêche. La perte de plaines d'inondation, la sédimentation de certains plans d'eau et l'assèchement des mares du fait du réchauffement climatique occasionnent la rareté du poisson par endroit. Au niveau de l'aquaculture, le coût élevé des infrastructures aquacoles et le déficit d'encadrement des acteurs, constituent une entrave au développement de la pisciculture.

Tableau 25 : Diagnostic du secteur de la pêche

TABLEAU SYNOPTIQUE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE		
ATOUTS/POTENTIALITES	GAPS/CONTRAINTES	ACTIONS PRECONISEES
- Forte tradition de pêche des thioubalos ; - Proximité du fleuve Sénégal et du Ngallenka ; - Organisation et structuration du secteur ; - Existence de mares naturelles pour le développement de la pisciculture ; - Disponibilité de petits marchés permanents dans les gros villages	- Vétusté des moyens de production (pirogues de type traditionnel propulsées) ; - Absence d'infrastructures de débarquement ; - Manque d'unités de conservation et de transformation des produits halieutiques ; - Sous équipement des femmes transformatrices de poissons et autres produits ; - Perte de plaines d'inondation à cause de l'irrégularité des crues du fleuve ; - Assèchement des mares du fait du réchauffement climatique occasionnant la rareté du poisson par endroits ; - Coût élevé des infrastructures aquacoles ; - Pêche illicite de certains étrangers avec l'utilisation de filets hors normes	- Subventionner les matériels de pêche pour faciliter le renouvellement des pirogues et l'équipement des matériels de production ; - Faciliter l'accès à des équipements, intrants et matériels de production de qualité ; - Augmenter les infrastructures et équipements de pêche ; - Renforcer les capacités organisationnelles et de gestion ; - Promouvoir et valoriser la transformation et la conservation des produits halieutiques ; - Renforcer l'appui et le suivi avec l'ANA ; - Construire des ouvrages de retenues d'eau ; - Promouvoir le développement de l'aquaculture dans la commune ; - Respecter la réglementation, notamment l'utilisation de filets aux normes

Source : Enquêtes PDC de Fanaye, 2024

5.1.4 COMMERCE ET ARTISANAT

Le commerce est un secteur dynamique dans la commune de Fanaye dont la population constitue un marché potentiel.

Tableau 26 : Situation du secteur du Commerce

	Nbre de marchés	Nbre d'hangars	Existence de Point d'eau	Existence de latrines	Electricité	Existence de Bouche d'incendie	Chambre froide	Magasin de stockage	Comité de Gestion Marché
Fanaye	5	2	100%	25%	25%	0%	0%	0%	50%

Source : Situation de référence ODD, Commune de Fanaye, IPAR, 2023

La commune de Fanaye compte plusieurs infrastructures marchandes dont un (01) marché permanent à Fanaye, quatre (04) marchés hebdomadaires (Fanaye, Dimath, Ganina et Tatqui) et d'autres commerces.
Le marché de Fanaye est à la fois permanent et hebdomadaire. Au-delà du hangar aménagé pour recevoir le petit commerce exercé par les femmes, des cantines ont été construites le long de la route. Pour une meilleure amélioration des conditions d'exercice, la commune de Fanaye, trente-six (36) nouvelles cantines y ont été construites.
Les marchés de Tatqui et de Fanaye disposent d'un hangar, Tous ces marchés ont un point d'eau mais seul le marché de Fanaye dispose de latrines et d'électricité.
Aucun de ces marchés n'est clôturé et ne dispose de bouche d'incendie ou de chambre froide.

Les activités de commerce exercées sont généralement : les boutiques de détail pour la vente de denrée alimentaire, les quincailleries pour les produits de construction et autres. Il est également noté une boulangerie moderne qui offre plusieurs services comme le pain, les produits pâtissiers.
D'autres activités commerciales non moins importantes mais sans impact financier sur le développement sont également identifiées. Il s'agit des dibiteries, des décortiqueuses à riz, des moulins à mil et des restaurants de fortune.

A l'exception des gros villages situés sur la RN2, dont les commerçants se ravitaillement à Dakar pour l'essentiel de leurs produits, pour en assurer la distribution auprès des commerçants détaillants des villages voisins, les localités environnantes surtout du Diéri, zone enclavée, éprouvent beaucoup de difficultés pour un approvisionnement correct du marché. En effet, les villages qui se situent sur la route nationale ont l'avantage quant à eux de s'approvisionner correctement. Par contre, ceux du Diéri, substituent le commerce de divers aux produits maraîchers (patate, aubergine, oignons, gombo, maïs et sorgho, riz, etc.). La plupart de ces produits sont transportés à bord de camions-boutiques ou charrettes qui sillonnent certaines localités pour une livraison à créance.
Cependant, la proximité de la Mauritanie favorise des échanges frauduleuses et illicites favorables aux maures pour l'approvisionnement en produits manufacturés de la Mauritanie et la vente du riz paddy aux commerçants mauritaniens. Un bonne partie des facteurs de production (engrais, gasoil, produits phytosanitaires), acquis au comptant, sont achetés en Mauritanie.

Il est noté une faible présence de légumes, dans ces points de vente malgré la faible activité de maraichage pratiquée dans la commune. Eu égard à l'importance des légumes dans l'équilibre alimentaire et la santé, leur déficit peut contribuer à la présence du taux de prévalence de la malnutrition enregistré chez les enfants de 0 à 5 ans.

Quelques atouts sont notés en faveur du développement de cette activité, à savoir la proximité de la RN2, l'existence de marchés permanents et hebdomadaires, mais aussi des pistes de production d'accès aux endroits indiqués.

En ce qui concerne l'artisanat, beaucoup d'unités artisanales sont répertoriées dans la commune. Les principaux métiers rencontrés sont composés de menuisiers, de cordonniers, de forgerons, de bucherons, de maçons, de couturiers, de coiffeurs, etc.

Les revenus tirés de ces activités viennent généralement en appoint aux besoins des ménages. Cependant, le secteur n'est pas organisé et ne bénéficie pas de l'appui de la tutelle, même s'il existe une antenne départementale de la chambre de métiers au niveau de Podor. Le manque de structuration de ce secteur a engendré beaucoup de difficultés entre autres :

- le non accès à la matière première ;
- la non affiliation à la chambre de métiers ;
- le manque de qualification de certains maîtres artisans et des compagnons ;
- la précarité des installations qui servent d'ateliers de production.

Les problèmes fondamentaux du secteur sont la difficulté d'accès au crédit et aux marchés et le manque d'organisation des artisans pour assurer leur promotion. Les petites et moyennes entreprises sont quasi inexistantes dans la commune. Il n'y a pas une unité industrielle d'envergure qui est dénombrée. Les autres petites unités de transformation qui existent se résument à des décortiqueuses à riz et des moulins à mil. Le dispositif des unités de transformation (moulins, décortiqueuses) doit être renforcé par la dotation des villages qui n'en disposent pas.

Tableau 27 : Diagnostic du secteur du commerce et de l'artisanat

TABLEAU SYNOPTIQUE DU SECTEUR COMMERCE ET ARTISANAT		
ATOUTS/POTENTIALITES	GAPS/CONTRAINTES	ACTIONS PRECONISEES
- Existence de 4 marchés hebdomadaires ; - Proximité de la RN2 ; - Existence de marchés permanents et hebdomadaires ; - Pistes de production d'accès aux endroits indiqués - Existence de services de transferts d'argent (Wave, Orange Money, Ria, Money Gram…) ; - Existence d'opérateurs économiques	- Enclavement de certaines zones de production ; - Manque d'organisation du secteur ; - Manque d'organisation de l'écoulement des produits ; - Difficulté d'accès au crédit ; - Manque d'unités de transformations des produits ; - Manque d'organisation et de formation des artisans	- Aménager des pistes de production ; - Formaliser les commerçants ; - Structurer le marché de l'écoulement des produits ; - Faciliter l'accès au financement ; - Construire une unité de transformations des produits ; - Construire une maison des artisans ; - Accompagner les artisans dans la formalisation

Source : Enquêtes PDC de Fanaye, 2024

5.1.5 SITUATION DES INDICATEURS ODD DES SECTEURS PRODUCTIFS

La situation des indicateurs ODD1, ODD2 et ODD5 reflète des faiblesses de la commune à atteindre les objectifs fixés, à savoir entre autres éradiquer la pauvreté, réaliser la sécurité alimentaire, promouvoir une agriculture durable et réaliser l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des filles.

Tableau n°19 : les indicateurs ODD des secteurs économiques

Indicateurs	Valeurs	Gaps pour une couverture universelle
Proportion de femmes ayant accès à un titre de propriété foncier individuel ou collectif	2,3%	97,7%
Proportion d'hommes à un titre de propriété foncier individuel ou collectif	8,8%	91,2%
Proportion de jeunes (âgés de 15 à 35 ans) ayant accès à la terre	10,3%	89,7%
Proportion de la population ayant accès à une couverture sanitaire	9,5%	90,5%
Mobilisation des fonds pour la lutte contre la pauvreté (département de Podor)	369,834 milliards	-
Dépenses des CT affectées aux services essentiels	45%	-
Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence	H=26,4% F=40,7%	-
Proportion de femmes ayant bénéficié de financement	2,2%	-
Proportion de femmes utilisant les outils informatiques comme supports de travail	15,2%	-
Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe	H=77,9% F=63,1%	100%
Participation des femmes à la prise de décision sur la santé reproductive	48,3%	51,7%
Accès des femmes au financement	15,3%	84,7%
Utilisation des supports informatiques par les femmes dans leur travail	5,7%	94,3%

Source : Situation de référence ODD, Commune de Fanaye, IPAR, 2023

Les indicateurs des cibles des ODD des secteurs productifs de Fanaye affichent quelques valeurs faibles.

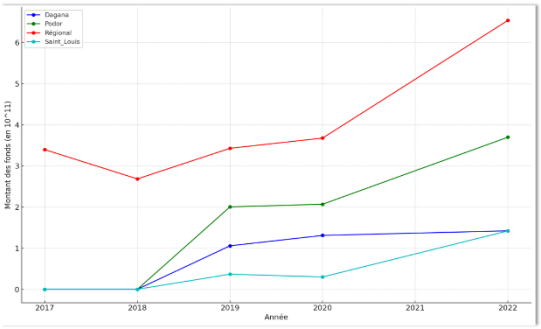
Concernant l'accès des femmes à un titre de propriété, la commune de Fanaye avec un taux de 2,3% est légèrement en dessous de la moyenne régionale qui est de 2,6% et au-dessus de la moyenne départementale de 2,1%. Cela doit induire à la redéfinition des politiques locales de gestion foncière pour une meilleure intégration du genre dans les affectations de terre.
L'accès des femmes à la terre contribue à l'amélioration du niveau de revenus des ménages. En effet, des efforts significatifs doivent être faits au niveau de la commune pour atteindre la cible de cet indicateur.

Quant aux hommes, l'accès à un titre de propriété dans la commune de Fanaye qui est de 8,8% est en dessous des moyennes régionale et départementale qui sont respectivement de 13% et 9,4%.
La commune de Fanaye doit davantage déployer des efforts pour assurer l'accès inclusif au foncier.

Comparée à la moyenne régionale (23,1%) et départementale (26,9%), la proportion de jeunes ayant accès à la terre dans la commune de Fanaye est relativement faible 10,3%.

Ce faible taux d'accès des jeunes au foncier ne favorise pas l'emploi et l'employabilité dans les secteurs agrosylvopastoraux. La commune de Fanaye doit redoubler d'efforts dans ce sens pour lutter contre le chômage des jeunes et encourager l'auto-emploi dans les secteurs productifs.

En ce qui concerne la mobilisation des fonds pour la lutte contre la pauvreté, le département de Podor a connu une nette évolution. En 2019, le montant mobilisé s'élevait à 200,474 milliards. Il a légèrement augmenté en 2020 pour atteindre 206,845 milliards. Cependant, 2022 a été une année de changement majeur pour le département de Podor avec un montant colossal de 369,834 milliards, reflétant une augmentation de près du double par rapport à l'année précédente.



Cette évolution positive de la situation a pu impacter sur l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables et l'accès à des infrastructures sociaux de base, y compris dans la commune de Fanaye.

Pour les dépenses des CT affectées aux services essentiels, dans la commune de Fanaye, cet indicateur montre un niveau assez satisfaisant avec 45% des dépenses affectées aux services essentiels au cours de ces dernières années.
Ces dépenses contribuent grandement à l'accès aux services sociaux de base. Toutefois, des efforts supplémentaires sont attendus de la part des autorités en lien avec les partenaires pour améliorer davantage la mobilisation des fonds.

Par rapport aux travaux domestiques, la gente féminine de la commune de Fanaye consacre un volume de temps très important dans les travaux domestiques de l'ordre de 40,7% contrairement aux hommes qui ne consacrent que 26,4%. Il est donc nécessaire de reconnaître, réduire et redistribuer les travaux domestiques non rémunérées en vue de créer de la plus-value au sein des ménages

La proportion de femmes ayant bénéficié de financement dans la commune de Fanaye (2,2%) reste très timide.
Il est nécessaire d'améliorer les conditions d'accès aux financements pour les femmes afin de favoriser l'augmentation de leurs revenus. Des programmes de formation en transformation des produits locaux ou en entreprenariat permettront d'améliorer les compétences des femmes et de leur faciliter l'accès aux financements innovants

L'utilisation des outils informatiques est devenue indispensable dans le monde moderne. Ils offrent une multitude de possibilités, notamment en termes d'accès à l'information, d'éducation et d'opportunités économiques. L'inclusion numérique des femmes est donc cruciale pour leur autonomisation et leur développement professionnel. A Fanaye, la proportion de femmes utilisant les outils informatiques comme supports de travail est assez élevée 15,2% comparée à la moyenne régionale et départementale respectivement de 9,8% et 10,5%. Des efforts doivent être faits au niveau départemental, régional et communal pour relever le niveau d'utilisation des technologies digitales

La possession de téléphone portable est devenue un élément essentiel de la vie quotidienne, offrant non seulement des moyens de communication, mais aussi un accès à l'information, à l'éducation et aux services financiers, entre autres. Dans le contexte actuel, cet outil est devenu

un levier d'émancipation et d'inclusion socio-économique, en particulier pour les femmes. Au niveau de la commune de Fanaye, l'accès est inégalement réparti entre les hommes (77,9%) et les femmes faiblement représentées (63,1%). La commune enregistre un taux faible comparé à la région et au département.

5.2. SECTEURS D'APPUI A LA PRODUCTION

5.2.1 ENERGIE (ODD 7 – énergie propre et d'un coût abordable)

Les différentes sources d'énergie consommées au niveau de la commune de Fanaye sont l'énergie solaire pour l'éclairage public, l'usage domestique et commercial et l'énergie électrique conventionnelle pour les mêmes usages.
En termes d'éclairage public, la commune a un bon taux de couverture de près de 40% avec 660 lampadaires dont la plupart sont alimentés à partir du réseau de la SENELEC. Cette disponibilité physique n'a pas pour autant assurer un bon éclairage public de la commune. En effet, plus de 50% des lampadaires ne sont pas fonctionnels. Cette situation entraine l'insécurité et entrave la libre circulation des personnes et des biens.
Le recours aux énergies renouvelables est dans une phase expérimentale à travers l'électrification du village de Tatqui avec la mise en place d'une plateforme solaire financée par ENDA
La plateforme solaire de Ganina quant à elle est composé d'un mini parc qui alimente des unités économiques (vendeuses de glaces, menuisiers métalliques, etc.)
Il existe aussi à Belel Bogal une plateforme solaire gérée par COMASEL.

Des efforts doivent être faits pour assurer l'entretien et la maintenance de ce patrimoine communal. La mise à contribution des structures de formation professionnelle et les opportunités offertes pour des formations spécialisées à l'endroit des jeunes doivent être saisies pour mettre en place une structure compétente pour les services d'entretien et de maintenance.
Si la couverture domestique est assez correcte notamment sur l'axe goudron, tel n'est pas le cas pour l'éclairage public. Toutefois, les initiatives en cours (le recours à l'énergie solaire) vont contribuer à l'amélioration de l'éclairage public.

Tableau 28 : Situation des indicateurs ODD du secteur de l'énergie

Indicateurs	Valeurs	Gaps pour une couverture universelle
Pourcentage de ménages ayant accès à l'électricité	85,4%	4,6%
Pourcentage de ménages utilisant les combustibles ligneux	100%	- 100%
Pourcentage de ménages possédant des foyers améliorés	23,7%	76,3%

Source : Situation de référence ODD, Commune de Fanaye, IPAR, 2023

L'accès à l'électricité des ménages de la commune de Fanaye (85,4%) est plus important que la moyenne départementale (65,6%) mais légèrement inférieur au taux régional (88,3%). Toutefois, cet indicateur n'a pas encore atteint sa valeur cible fixée à 100%, synonyme d'accès universel.

Des efforts sont donc nécessaires pour rehausser le niveau d'accès des ménages. La Commune pourrait engager des programmes d'électrification rurale en collaboration avec des agences de l'Etat (ANER, ASER) et des programmes régionaux en cours de mise en œuvre.

L'utilisation des combustibles ligneux est une véritable menace pour la préservation des écosystèmes forestiers alors que, les forêts jouent un rôle important de régulation bioclimatique. Dans la commune de Fanaye, la totalité des ménages utilisent les combustibles ligneux comme source d'énergie (100%).

Les autorités locales doivent davantage veiller à la protection des forêts en interdisant systématiquement la coupe de bois mais aussi, en misant sur les combustibles alternatifs (biogaz, bio-charbon, etc.).

La possession d'un foyer amélioré est un indicateur crucial pour évaluer la qualité de vie, la santé et le bien-être des ménages. Les foyers améliorés contribuent à réduire la pollution de l'air intérieur, minimisant ainsi les risques sanitaires associés à la combustion de combustibles solides.

Bien qu'étant supérieur au taux départemental (17,5%), le taux de ménages possédant des foyers améliorés à Fanaye (23,7%) doit être rehaussé pour améliorer le niveau d'utilisation des énergies renouvelables. L'usage généralisé des foyers améliorés dans les ménages permet de diminuer fortement la pression exercée sur les ressources ligneuses.

Pour atteindre l'ODD 7 visant à doter les localités et les ménages n'ayant pas accès à de l'énergie pour une amélioration de leur prise en charge, le défi majeur de la commune de Fanaye est l'extension du réseau d'électrification, mais aussi le développement et la promotion de l'énergie solaire et éolienne.

Tableau 29 : Diagnostic du secteur de l'énergie

TABLEAU SYNOPTIQUE SECTEUR ENERGIE		
ATOUTS/POTENTIALITES	GAPS/CONTRAINTES	ACTIONS PRECONISEES
- Disponibilité du réseau de la SENELEC à Fanaye (domestique et public) ; - Disponibilité et accessibilité des énergies renouvelables en particulier l'énergie solaire ; - Existence de bois mort et de bois de chauffe ; - Forte demande locale en électricité	- Difficultés d'extension du réseau ; - Non électrification de beaucoup de villages, surtout du Diéri ; - Manque de service d'entretien et de maintenance	- Mettre en place de mini centrales solaires ; - Etendre le réseau électrique dans toutes les grandes localités (Dimat, Fanaye Diéri, Fanaye Wolof, Medina Khayra, Thiangaye, Saldé, Wouro Ali Camara, Wouro Ali Seyni, Diamel Diéri, Medina Abou, Ndieurba, Hadial …) ; - Mettre en place un système solaire individuel dans le Diéri ; - Poursuivre les projets d'électrification rurale dans la commune ; - Former des jeunes à l'entretien des infrastructures énergétiques

Source : Enquêtes PDC de Fanaye, 2024

5.2.2 TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA

COMMUNICATION (TIC) ET SERVICES FINANCIERS (SF) (ODD9 - Accès aux technologies de l'information et de la communication)

A mi-chemin du Walo et du Fouta, la commune de Fanaye est une zone privilégiée pour les différents opérateurs de téléphonie. Il est ainsi noté une couverture de la commune par : Sonatel/Orange, Tigo/Free et Expresso. Des émetteurs ont été installés pour d'une part assurer un bon taux de couverture et d'autre part améliorer considérablement la qualité des services.
La couverture réseau téléphonique est bonne pour les antennes d'Orange et de Free. Par contre, pour Expresso, la couverture réseau est faible.
Au-delà de la téléphonie, les services internet sont offerts aux consommateurs à travers la ligne ADSL haut débit (3G et 4G).
Mais de grands villages comme Dimath, Bélél Bogal et à Ganina peinent à bénéficier d'une bonne couverture internet.
En effet, la proportion de la population de Fanaye ayant accès à l'internet est de 57,5%. Ce taux d'accès à internet est inférieur à la moyenne régionale (85,4%) et départementale (65,4%). Il faut nécessairement améliorer cet indicateur car, l'internet est devenu un élément essentiel du développement socio-économique d'une région. Il offre une multitude d'opportunités en termes d'éducation, d'emploi, de commerce, d'innovation et de participation citoyenne.

D'autres localités de la commune éprouvent d'énormes difficultés de réception du signal radio et/ou télévision. Ce qui ne favorise pas un accès équitable des populations de la commune aux technologies de l'information et de la communication. Face à cette situation, la commune de Fanaye devrait s'inscrire dans le processus d'atteinte de l'ODD 9 pour accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants de la commune aient accès à internet à un coût abordable. Ainsi, la généralisation de l'accès aux TIC aura pour effet de favoriser l'innovation locale pour donner un coup de fouet à la croissance de l'économie locale, de fournir un travail décent et de réduire les inégalités.

Jadis les radios des mosquées et les crieurs publics servaient de support d'information au grand public pour les éventuels évènements. Cependant, l'implantation d'une chaine de télévision locale (Fanaye TV) permet désormais de communiquer et d'informer les populations à temps réel.

Au-delà de la version électronique de transfert des courriers, les modes traditionnels sont encore de vigueur avec les lettres et autres envois. Le bureau de la poste de Fanaye assure non seulement les dits services aux clients mais aussi des services financiers à travers ses différents produits.

A la fermeture du guichet local de la FEPRODES, le Système de Financement Décentralisé est réduit à l'intervention de CORAD pour le financement des producteurs affiliés. Cette situation a impacté négativement sur le financement des jeunes et des femmes. Toutefois, il faut noter la disponibilité des différents produits financiers de la poste (Ria, Western Union, Post cash, etc.) mais aussi des opérateurs de téléphonie : orange money, free, etc. Pour le financement des campagnes, les producteurs sont obligés de se rapprocher de la banque agricole de Ndioum pour les différentes opérations bancaires.

Actuellement, on note la présence de COOPEC RESOPP qui est une institution de microfinance rurale dont la mission est de contribuer au développement économique et social de ses membres

par la mise à disposition de services financiers performants et adaptés. 30 GIE avec 2.080 bénéficiaires y ont adhéré.

Tableau 30 : Diagnostic du secteur de la Technologie de l'Information et de la Communication (TIC) et Services Financiers

TABLEAU SYNOPTIQUE SECTEUR TIC ET SERVICES FINANCIERS		
ATOUTS/POTENTIALITES	GAPS/CONTRAINTES	ACTIONS PRECONISEES
- Existence d'antennes relais de réseaux GSM ; - Présence de 3 opérateurs mobiles ; - Existence de l'institution financière COOPEC RESOPP ; - Présence d'un bureau de poste	- Réseau de téléphone mobile instable et limité dans une grande partie de la commune, surtout dans le Diéri ; - Réseau internet instable et limité ; - Difficulté de réception du signal radio et/ou télévision dans certaines localités ; - Manque de banques et de mutuelles	- Eradiquer totalement les zones blanches non couvertes par les réseaux ; - Améliorer la connexion mobile ; - Mettre en place des antennes relais pour faciliter la réception du signal radio et/ou télévision ; - Inciter les institutions financières à s'implanter dans la commune de Fanaye

Source : Enquêtes PDC de Fanaye, 2024

5.2.3 TRANSPORT ET DESENCLAVEMENT (ODD 11 – Etablissements humains ouverts à tous)

Les voies de communication sont constituées de la RN2, de pistes de production, du fleuve Sénégal et de ses défluents. Toutefois, le maillage du territoire communal reste faible. Malgré l'existence d'une organisation des transporteurs, la commune ne dispose pas de gare routière.

La mobilité des personnes et des biens est assurée sur la RN2 par le système de transport en commun (bus, mini cars, les « 7 places », …) en direction de Dagana ou de Podor. Les récents travaux de réfection de la RN2 ont considérablement amélioré la mobilité et assuré la desserte de la commune.

Le linéaire des routes revêtues est de 20 kilomètres de Ndieurba à Diolly.

Il faut noter que les motos « jakarta » servent de moyens de transport des personnes pour assurer la liaison inter villageoise, surtout ceux situés sur la RN2. Il en est de même des tricycles qui prennent à bord les personnes et les marchandises. Cependant, leur approvisionnement en carburant est assuré par les trois stations-services installées sur le périmètre communal.
Faute de route goudronnée à l'intérieur de la commune : Walo comme Diéri, le transport des marchandises et des produits de récolte est assuré par les charrettes. Pour leur participation aux différents marchés hebdomadaires, les populations ont recours aux véhicules L200 communément appelés « houpia ».
Pour la desserte des villages du Walo coincés entre les affluents du fleuve, la pirogue est généralement utilisée comme moyen de transport.

Tableau 31 : Les indicateurs des cibles de l'ODD 11 du secteur du transport

INDICATEURS	SCORE	GAB

Proportion de femmes touchées par un réseau de transport	43,2%	56,8%
Proportion d'hommes touchés par un réseau de transport	43,9%	56,1%
Taux d'accès aux réseaux de transport des populations	43,5%	56,5%

Source : Situation de référence ODD, Commune de Fanaye, IPAR, 2023

L'accès au réseau de transport routier dans la commune de Fanaye est de 43,5%. Il est en dessous de la moyenne départementale (53,3%) et régionale (60,7%). Cette situation peut être un frein pour l'accroissement des échanges au sein de la commune. Il est aussi constaté dans la commune des flux importants des femmes (43,9%) contre ceux des hommes (43,2%) traduisant une mobilité plus accentuée des femmes pour diverses raisons parmi lesquelles le facteur économique.
L'accessibilité aux réseaux de transport est un indicateur clé du développement qui permet non seulement une mobilité accrue pour les résidents, mais facilite également l'accès aux services essentiels et aux marchés.

Tableau 32 : Diagnostic du secteur du Transport et du Désenclavement

TABLEAU SYNOPTIQUE TRANSPORT ET DESENCLAVEMENT		
ATOUTS/POTENTIALITES	GAPS/CONTRAINTES	ACTIONS PRECONISEES
- Existence d'une RN2 ; - Existence de pistes de production ; - Bonne desserte de la commune vers Saint Louis et vers Podor ; - Organisation des acteurs du transport local ; - Création d'emplois pour les jeunes conducteurs des motos jakarta et des tricycles ; - Navigabilité des affluents du fleuve Sénégal	- Absence de gare routière aménagée ; - Faiblesse des infrastructures routières ; - Faible structuration des acteurs ; - Délabrement avancé des pistes latéritiques ; - Insuffisance des moyens de transport ; - Non réglementation du transport des motos « jakarta » et des tricycles	- Construire une gare routière communale ; - Construire des routes intérieures dans les gros villages ; - Encadrer et former les acteurs du transport ; - Réhabiliter les pistes latéritiques défectueuses ; - Renouveler le parc automobile ; - Réglementer le transport des motos « jakarta » et des tricycles

Source : Enquêtes PDC de Fanaye, 2024

6 PROFIL GOUVERNANCE (ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces ; ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs)

6.1. PROFIL DES ELUS

Le conseil municipal de Fanaye est composé de 56 membres avec un respect strict de la parité (28 hommes, 28 femmes). Le niveau d'instruction des conseillers municipaux est assez hétérogène. En effet, certains élus locaux n'ont jamais suivi une instruction en français c'est le cas de 88% des femmes élues. Cette discrimination négative à l'endroit des femmes devrait être corrigée afin de disposer d'une bonne représentation du genre dans les prises de décision.
Selon le genre, la situation du niveau d'instruction de la commune se présente comme suit :

Tableau 33 : Statistiques du niveau d'instruction des élus locaux

	Sans niveau		Elémentaire		Moyen/Secondaire		Supérieur	
Nombre d'élus	F	H	F	H	F	H	F	H
	20	03	07	03	01	12	00	10
Total	23		10		15		10	

Source : Commune de Fanaye, 2024

Au-delà du faible niveau d'instruction des élus locaux, il est noté que 89% d'entre eux sont à leur première mandature. Cette situation a fait apparaître un important besoin en formation sur les nouvelles dispositions du code général des collectivités locales (CGCL) mais aussi des orientations de l'Acte III de la décentralisation.

6.2 DISPOSITIF DE BONNE GOUVERNANCE

Le conseil municipal a mis en place 14 commissions techniques pour une meilleure prise en charge des compétences transférées mais aussi des préoccupations des populations. Les dites commissions ne se réunissent pas et ne sont pas du tout fonctionnelles alors qu'elles devaient promouvoir la participation citoyenne.

Sur le plan de la dynamique communautaire, la commune compte plus 200 OCB parmi lesquelles des GPF et des ASC. Du fait de l'animation territoriale, des activités sportives et du programme d'appui à l'intensification de la production agricole, les organisations ont enregistré une mutation institutionnelle en se formalisant soit en GPF, en ASC et en GIE. Toutefois, des cadres appropriés devront être mis en place pour une meilleure prise en charge de la participation citoyenne à l'instar des groupe « Débo Gallé » installés dans les villages et des groupes de travail citoyen (GTC) mis en place au niveau communal avec l'appui du projet Kawolor pour participer dans la lutte contre l'insécurité alimentaire.

Pour une participation active des populations dans la planification et la mise en œuvre cohérente du développement en général, ces GTC devraient s'adjoindre aux CVD, aux CIVD et au cadre communal de planification et de suivi du développement mis en place par arrêté du Maire pour une implication de tous les acteurs dans la politique de développement territorial. La bonne gouvernance s'apprécie également en termes d'accès à l'information. La commune a enregistré quelques avancées à travers une chaine privée locale de diffusion continue (Fanaye TV) et l'accès à l'internet haut débit sur l'axe goudron. Cependant, faute de radio communautaire, le seul moyen de communication de masse demeure l'affichage au niveau du tableau de la commune.

Tableau 34 : Commissions du conseil municipal de Fanaye

1	Commission de l'économie et des finances
2	Commission du domaine, de l'urbanisme et de l'habitat
3	Commission de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
4	Commission chargée des relations extérieures et de la coopération décentralisée
5	Commission de l'hydraulique et de l'assainissement
6	Commission de l'éducation, de l'alphabétisation, de la formation professionnelle et des langues nationales
7	Commission de la santé, de l'hygiène et de la prévention
8	Commission de l'action sociale, de la prévention et de la gestion des risques et catastrophes
9	Commission du plan et de l'aménagement du territoire

10	Commission de la jeunesse, des sports, de la culture et des loisirs
11	Commission de la condition féminine
12	Commission de l'environnement, du développement durable et du tourisme
13	Commission de l'information et de la communication
14	Commission des affaires religieuses et de la modernisation des daaras

Source : Commune de Fanaye, 2024

6.3 GOUVERNANCE BUDGETAIRE

Tableau 35 : Suivi du budget des dernières années

Année	Sections				Budgets totaux	Taux d'exécution
	Fonctionnement		Investissements			
	Crédits proposés	Crédits votés	Crédits Proposés	Crédits votés		
2020	91 035 900	91 035 900	101 403 435	101 403 435	192 437 335	
2021	70 767 795	70 767 795	135 800 000	135 800 000	206 567 795	
2022	59 081 900	59 081 900	5 000 000	5 000 000	64 181 900	
2023	208 547 661	208 547 661	72 396 561	72 396 561	280 944 222	
2024	69 717 165	69 717 165	110 000 000	110 000 000	179 717 165	

Source : Commune de Fanaye, 2025

Au cours des 5 dernières années, le budget annuel de la commune de Fanaye varie en dents de scie. Il a atteint un maximum de 280 944 222 FCFA en 2023 contre un minimum de 64 181 900 en 2022. Contrairement à la plupart des autres communes, le budget de fonctionnement est plus faible que le budget d'investissement en 2020 et en 2024. Ce qui constitue une bonne pratique qu'il faut capitaliser et vulgariser dans les autres communes du département de Podor.
Les ressources de la commune proviennent pratiquement exclusivement des fonds de l'Etat central (FDD, FECL, fonds de concours, fonds spéciaux, etc.). La faiblesse relative du budget s'explique en partie par l'insuffisance des fonds alloués par l'Etat.

L'analyse du budget montre qu'il n'existe pas de ressources additionnelles dans le budget de la commune de Fanaye qui seraient issues du partenariat public privé (PPP), d'un emprunt ou d'un quelconque transfert. Ce qui limite considérablement les possibilités de la commune à faire face aux sollicitations des populations.
Dans le processus budgétaire, le Débat d'Orientation budgétaire (DOB) se tient chaque année dans les délais avec une participation des populations et des acteurs au développement.

6.4 MESURES DE PERFORMANCE DE LA COMMUNE

La mise à jour des mesures de performance confère à la commune une bonne gouvernance locale en passant de 58,5 % en 2016 à 62,5% en 2018. Cependant, cette situation générale ne s'applique pas à toutes les trois variables. En effet, si sur les deux premières variables des efforts ont été consentis par le conseil municipal tel n'est pas encore le cas sur la participation citoyenne, une régression a été notée au regard des données de 2016 (16 points) et 2018 (14 points).

La capacité de la commune à satisfaire les besoins prioritaires des populations s'est accrue notamment à travers la prise en compte de l'accès des personnes à mobilité réduite aux différents services communaux et l'allocation d'une part du budget à la promotion du DEL. Toutefois, des efforts restent à faire pour une prise en charge des besoins spécifiques aux femmes mais également dans la mise en place et le fonctionnement du dispositif opérationnel DEL.
Concernant la capacité de pilotage institutionnel, technique et financier, la commune de Fanaye a enregistré une amélioration de sa gestion en termes de taux :

- de réalisation du budget d'investissement ;
- d'exécution du budget communal et ;
- de recouvrement des impôts et taxes.

Lesdites améliorations devront s'étendre à la gestion technique et administrative. Sur le plan de la gestion technique, la commune doit remédier à l'inexistence d'une comptabilité matière mais aussi à l'absence de plan de communication pour assurer un bon marketing territorial. La gestion administrative a certes enregistré une amélioration de 0,5 point comparé à 2016. Cependant, d'importants efforts restent à faire en particulier sur :
le fonctionnement du service de l'état civil,
la disponibilité d'un manuel de procédure et son application ;
la production de rapport annuel d'activités
la mise en place d'un dispositif de suivi évaluation.

Tableau 36 : Grille de performance de la commune

Domaines	Critères	Notes 2016	Notes 2018	Notes max
Domaine 1 : Capacités de la commune à satisfaire les besoins prioritaires des populations	Accès aux services sociaux de base	6,5	9,5	11
	Promotion du développement économique local (DEL)	4	5	9
Total domaine 1		10,5	14,5	20
Domaine 2 : Capacité de pilotage institutionnel, technique et financier de la commune	Gestion administrative	8,5	9	19
	Gestion technique	9	9	16
	Gestion fiduciaire	14,5	16	22
Total domaine 2		32	34	57
Domaine 3 : Participation citoyenne dans la gestion des affaires locales	Cadre institutionnel de la participation et accès à l'information	11	11	15
	Engagement des citoyens	5	3	8
Total domaine 3 :		16	14	23
Note globale de performance de la commune		**58,5**	**62,5**	**100**

6.5 GESTION FONCIERE

Les terres de la commune relèvent du domaine national. Le conseil municipal est ainsi seul habilité à procéder à des affectations et des désaffectations de terres. Cependant, cette compétence transférée s'est heurtée aux pratiques traditionnelles du droit foncier coutumier.
Pour une meilleure maîtrise de l'assiette foncière et une amélioration de son système de gestion, la commune a bénéficié de l'appui du projet AIDEP/SAED pour mettre en place un système d'information foncière (SIF) manuel dans un premier temps puis informatisé par la suite. La commune de Fanaye dispose ainsi d'un bureau foncier avec un agent dédié, des équipements

nécessaires à la fonctionnalité du bureau et enfin d'un ensemble d'outils fonciers : la fiche de demande, le registre de demande, le registre foncier, le dossier foncier, etc.
Dans un processus d'apprentissage par l'action, la commune a de nouveau, bénéficié de l'appui du projet AIDEP/SAED en relation avec le Comité Technique d'Appui à la Sécurisation Foncière (CTASF) pour procéder à la formalisation des terres agricoles du Walo.
.

6.6 SITUATION DES INDICATEURS ODD DE LA GOUVERNANCE

Concernant les indicateurs des ODD d'appréciation globale de la situation de la gouvernance, par rapport au nombre de sièges occupés par les femmes dans le conseil municipal, la commune a respecté strictement la parité avec 28 hommes et 28 femmes.
Au niveau de l'état civil, la commune a globalement atteint un fort taux de 85% d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil dans les différentes tranches d'âge. Cependant, le taux d'enregistrement pour les enfants de moins de 6 mois (63,7%) est extrêmement faible comparé aux autres tranches d'âge. Par contre, le taux d'enregistrement des enfants dont la tranche d'âge est comprise entre 6 et 11 mois est très élevé (100%).
Il faut aussi souligner l'importance de déclarer les enfants. L'enregistrement à l'état civil est un élément fondamental pour garantir les droits des citoyens et constitue la première étape vers la reconnaissance juridique d'une personne. La délivrance du service public doit être également optimisée pour plus d'efficacité et de réactivité.

Relativement à la sécurité, l'indicateur qui évalue le niveau de sécurité dans les zones de résidence montre que 62,9% des populations de Fanaye considèrent qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seules à pied dans leur zone de résidence une fois la nuit tombée. Ce taux est fortement en dessous de la moyenne départementale (70,1%) et régionale (72,7%). Ce taux montre que 37,1% des populations de la commune de Fanaye pensent qu'il est dangereux de se déplacer seul à pied. Ce sentiment d'insécurité doit inciter les autorités à prendre des mesures en vue de garantir la sécurité des populations de la commune.

Concernant les partenariats, la commune gagnerait à bâtir plus de partenariats féconds par l'intermédiaire de la diaspora, ce qui peut faciliter des conventions entre les organismes publics, le secteur privé et la société civile.
Les principaux partenaires de la commune sont CONTEPART INTERNATIONAL, PRAPS, PRODEPS, NEBEDAYE, ONU FEMMES, PNDL, PROCASEF, UNAPPP, REFAN, MCA, PUMA, PUDC, SAED, ARD …

Tableau 37 : Diagnostic du secteur de la gouvernance

TABLEAU SYNOPTIQUE DU SECTEUR GOUVERNANCE		
POTENTIALITES/ATOUTS	GAPS/CONTRAINTES	ACTIONS PRECONISEES
- Tenue régulière des réunions du conseil municipal ; - Fonctionnement régulier du conseil municipal ; - Existence d'une commission technique pour chaque secteur ; - Relations étroites entre la mairie et les structures déconcentrées et décentralisées ;	- Insuffisance de moyens humains, financiers et logistiques de la commune ; - Déficit des réunions des commissions ; - Faiblesse du niveau d'instruction des conseillers ; - Insuffisance de suivi et de coordination des intervenants parla mairie ;	- Renforcer l'appui des services techniques déconcentrées et régionaux ; - Tenir régulièrement les réunions des commissions ; - Recruter un personnel technique qualifié ; - Renforcer les capacités des conseillers municipaux (gestion communal) - Mettre en place un comité pour le

- Elaboration d'un plan d'occupation et d'affectation des sols (POAS) ; - Existence d'une dynamique organisationnelle réelle ; - Disponibilité des ressources naturelles abondantes (eau, sol) de bonne qualité ; - Bon fonctionnement du service de l'état civil ; - Disponibilité d'un patrimoine foncier et d'un registre foncier	- Participation faible des femmes dans les différentes commissions techniques et comités de gestion ; - Faiblesse du niveau de mobilisation de la fiscalité locale ; - Faiblesse du budget annuel de la commune ; - Intercommunalité inexistante ; - Faible accès au foncier pour les femmes ; - Faible maitrise des informations foncières	suivi et de coordination des interventions ; - Renforcer le leadership et la participation des femmes et des personnes vulnérables dans les mécanismes de gouvernance territoriale ; - Augmenter le niveau de mobilisation de la fiscalité locale ; - Institutionnaliser le budget participatif ; - Favoriser l'intercommunalité ; - Créer un bureau foncier ; - Renforcer les capacités des conseillers sur la maîtrise de l'information foncière

TROISIEME PARTIE : PROSPECTIVES

VII. PROJECTIONS SCHEMATIQUES DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

Le diagnostic territorial approfondi de la commune révèle un faible accès aux services sociaux de base (santé, éducation, hydraulique, assainissement, cadre vie) et un manque d'équipements malgré la disponibilité d'un fort potentiel foncier, la proximité de la route nationale 2, le dynamisme remarquable des organisations communautaires de base qui sont les principaux atouts de la commune. L'agriculture, l'élevage et la pêche, piliers de l'économie locale, souffrent de contraintes techniques, matérielles et financières à l'image du conseil municipal qui éprouve des difficultés liées à la faiblesse de ses capacités institutionnelles, techniques, managériales et financières. La commune est donc confrontée à des contraintes majeures face auxquelles il faut apporter des solutions innovantes pour atteindre un développement endogène durable.

Il s'avère donc impératif d'opérer les ruptures qui permettront d'inscrire la commune dans une nouvelle trajectoire de développement intégré qui conduira à la couverture universelle des cibles ODD traduisant la forte aspiration des populations à un mieux-être.

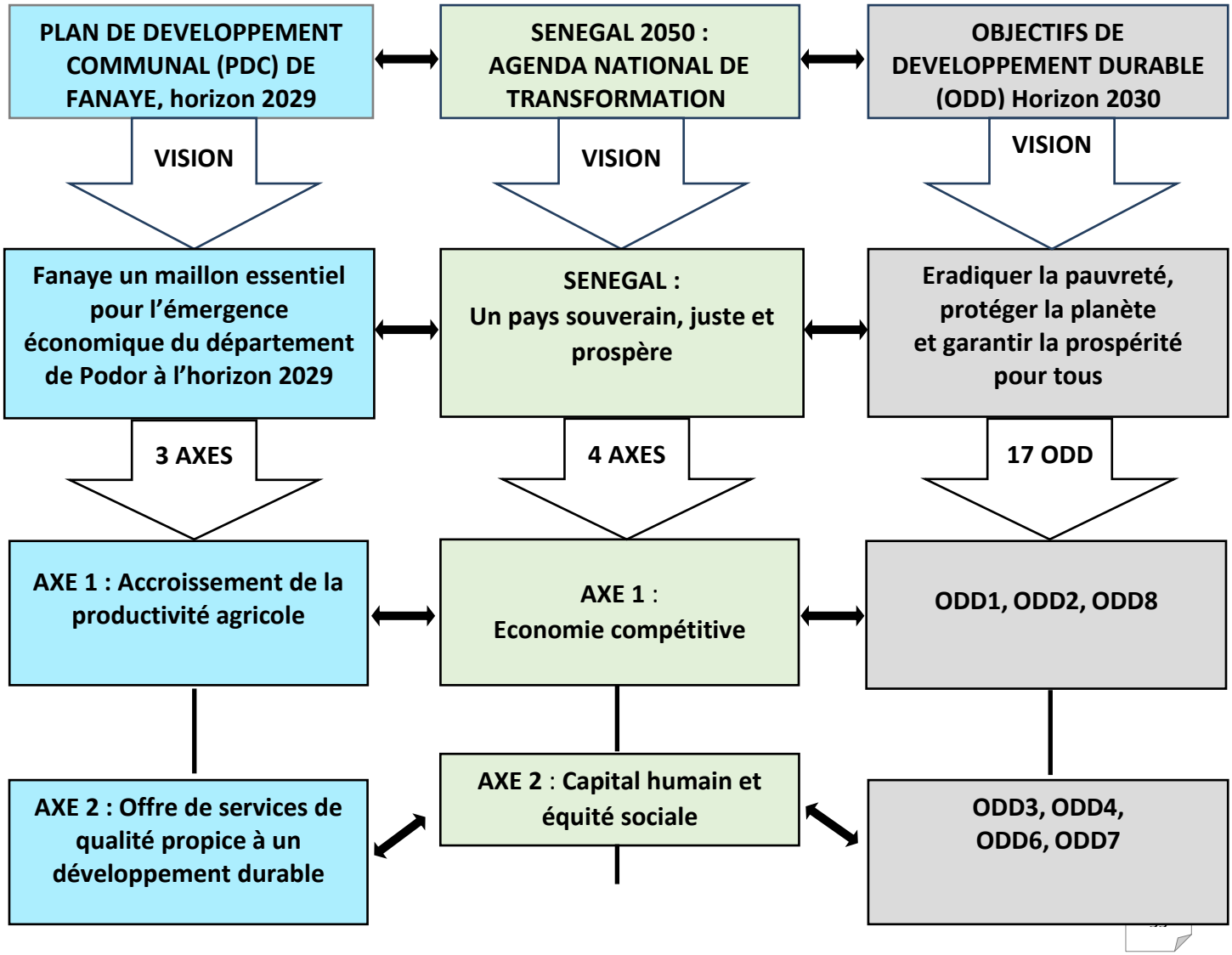
Cette partie du document met l'accent sur les enjeux de développement en articulation avec les axes stratégiques des ODD et du nouveau référentiel de développement social, économique et de gouvernance, « Sénégal 2050 » prôné par les nouvelles autorités du pays, tout en déclinant la vision de développement en projets et programmes.

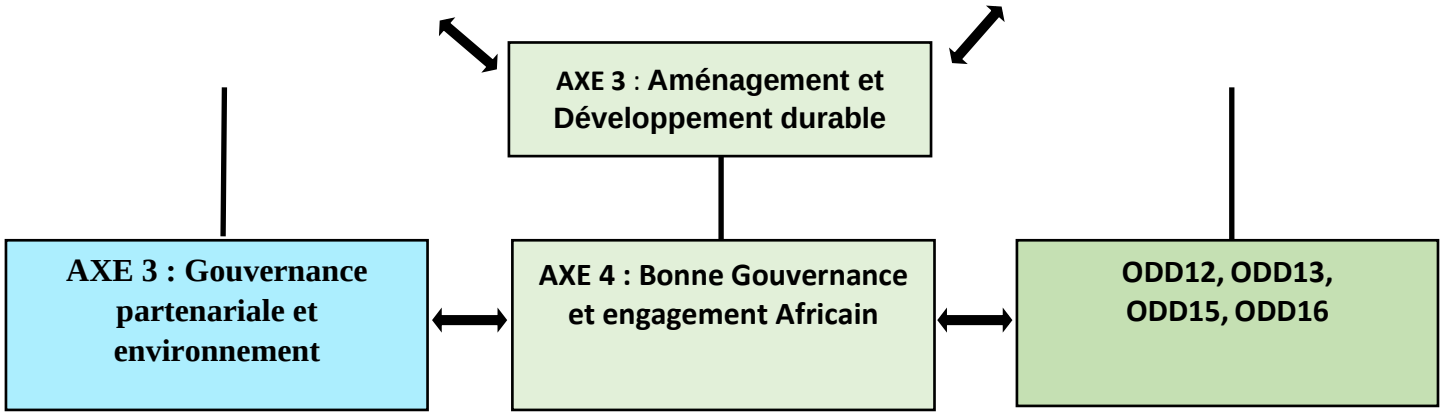
La commune s'est alors engagée en mobilisant l'ensemble des acteurs territoriaux pour faire de Fanaye, « **un maillon essentiel pour l'émergence économique du département de Podor à l'horizon 2029** ».

Le processus participatif, itératif et inclusif qui a été mis en œuvre tout au long de ce processus de l'élaboration du PDC, a permis de faire le point sur les différentes initiatives retenues et formulées en termes de projets et programmes pour un meilleur devenir de la commune. Cette

planification opérationnelle qui s'est adossée sur les ODD et le nouveau référentiel « Sénégal 2050 » a permis de retenir sept (07) programmes qui offrent aux acteurs territoriaux toutes les conditions d'un développement économique et socio-culturel durable.

VIII. ARTICULATION DU PDC A L'AGENDA NATIONAL DE TRANSFORMATION « SENEGAL 2050 » ET AUX ODD




AXE 3 : Aménagement et Développement durable
AXE 3 : Gouvernance partenariale et environnement
AXE 4 : Bonne Gouvernance et engagement Africain
ODD12, ODD13, ODD15, ODD16

IX. PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT

Le plan de développement communal de Fanaye comporte sept (07) programmes d'envergure englobant l'ensemble des secteurs de développement.
La réalisation de la vision ci-dessous nécessite une implication et un engagement de tous les acteurs pour une meilleure prise en charge des enjeux de développement déclinés suivant les trois axes stratégiques parfaitement articulés aux orientations de l'Agenda national Sénégal 2050 et des ODD.

VISION : un maillon essentiel pour l'émergence économique du département de Podor à l'horizon 2040		
AXE 1 : Accroissement de la productivité agricole	**AXE 2 : Offre de services de qualité propice à un développement durable**	**AXE 3 : Gouvernance partenariale et environnement**
PROGRAMMES		
Programme 1 : Programme d'Amélioration des Systèmes de Production Agricole (PASYPA) Programme 2 : Programme de Développement de l'Entreprenariat Rural et de l'Offre de Service (PDEROS)	Programme 3 : Programme d'amélioration de l'offre de services sociaux de base (PAOSS) Programme 4 : Programme d'Amélioration du Cadre de vie (PAC) Programme 5 : Programme de Renforcement des Capacités des Acteurs Territoriaux (PRECAT)	Programme 6 : Programme de Renforcement de la bonne Gouvernance (PRG) Programme 7 : Programme de Renforcement du Marketing Territorial, du Partenariat et de l'Environnement (PREMAT/PE)

X. PROGRAMMES PAR AXE DE DEVELOPPEMENT

Axe 1 : Accroissement de la productivité agricole

Programme 1 : Programme d'Amélioration des Systèmes de Production Agricole (PASYPA)

Les activités du secteur primaire occupent une place prépondérante dans l'économie locale de la commune. Ce programme va ainsi constituer le maillon le plus important pour parachever un modèle de développement économique local. Il va porter sur les activités agro-sylvo-pastorales l'émergence et le développement économique de la commune.

OBJECTIF GENERAL
Améliorer les conditions de vie des populations à travers la promotion du secteur agricole

OBJECTIFS SPECIFIQUES		
Valoriser le potentiel hydro agricole des terres rizicoles	Améliorer la productivité de l'élevage	Améliorer la production halieutique

TABLEAU DE DECLINAISON DES RESULTATS ATTENDUS	
RESULTATS OBJECTIFS	**EXTRANTS MESURABLES**
Les conditions d'exploitation et les revenus des producteurs sont considérablement améliorés. Le renforcement nutritionnel et la sécurité alimentaire ont été considérablement améliorés.la commune y tire profit à travers le respect du paiement des impôts locaux.	⇒ Aménagement d'une piste de production pour faciliter le transport de la récolte ⇒ Aménagement de 5000 ha dans le Walo ⇒ Aménagement de la piste de production Fanaye - Tatqui ⇒ Réhabilitation des aménagements exploités par les unions de producteurs ⇒ Extension de l'agriculture irriguée dans le Diéri à travers l'aménagement expérimental de 200 ha ⇒ Renouvellement et modernisation des équipements de production (tracteur, moissonneuse, etc…) ⇒ Encadrement des opérateurs pour la production de semences de qualité ⇒ Mise en place d'un (01) centre de triage au profit des producteurs de la commune et du département ⇒ Réhabilitation de 15 magasins de stockage de riz paddy ⇒ Aménagement de 05 jardins de femmes dans le Diéri et le Walo ⇒ Mise en place d'un (01) guichet financier pour les producteurs
La production et les revenus des éleveurs ont augmenté. La sécurité alimentaire et le renforcement nutritionnel sont considérablement améliorés. Les enfants sont ainsi épargnés de la transhumance	⇒ Mise en place de 4 parcelles de cultures fourragères de 05 ha de maraalfalfa dans le Diéri ⇒ Mise en défens de 600 ha de fourrage dans le Diéri ⇒ Implantation de 05 autres parcs à vaccination ⇒ Renforcement de la représentation des éleveurs de la commune ⇒ Construction de trois (03) aires d'abattage ⇒ Construction d'un (01) magasin d'aliments de bétail
Les conditions de travail et les acteurs de la pêche connaissent des	⇒ Sensibilisation des acteurs de la pêche sur le respect de la règlementation ⇒ Aménagement de deux (02) fermes piscicoles pilotes ⇒ Aménagement d'un (01) débarcadère ⇒ Modernisation des équipements de pêche

Programme 2 : Programme de Développement de l'Entreprenariat Rural et de l'Offre de Service (PDEROS)

Le PDEROS se veut comme ambition d'appuyer la commune à parachever sa politique de développement économique local (DEL) à travers la mise en place de Micro et Petite Entreprise Rurale (MPER) capables de se mettre sur le maillon de la transformation des produits agro pastoraux. Il s'agira de valoriser les compétences des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables par le développement de l'initiative en faveur de la création de ressources, de revenus et d'emplois pour ces couches concernées. Le développement parallèle de l'offre de services permettra également à la commune de disposer de niches de création d'emplois tout en procédant à des délégations de services tels que : l'entretien et la

maintenance de l'éclairage public, la collecte et l'évacuation des ordures ménagères mais aussi la vidange des fosses septiques domestiques, etc.

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS SPECIFIQUES		
Promouvoir un développement économique du terroir à travers un entreprenariat durable	Mettre en place des micro et petites entreprises de jeunes et de femmes dans la transformation agro pastorales (METAP)	Rendre le terroir communal attractif à travers l'installation d'équipements marchands adéquats et modernes	Mettre en place une régie communale pour les services d'entretien et de maintenance

TABLEAU DE DECLINAISON DES RESULTATS ATTENDUS	
RESULTATS OBJECTIFS	**EXTRANTS MESURABLES**
Des micro et petites entreprises de transformation agro-alimentaires permettent de soutenir l'économie locale à travers différentes formes de valorisation	⇒ Mise en place d'une (01) mini rizerie ⇒ Installation d'une unité de transformation des produits agricoles ⇒ Implantation d'une seconde unité de transformation de lait
Le terroir communal est attractif à travers l'installation l'aménagement et l'installation d'équipements marchands	⇒ Construction d'une cinquantaine de cantines sur le site du marché de Fanaye ⇒ Aménagement du marché de Tatqui ⇒ Construction de 30 cantines et souks au niveau du marché de Dimath
Des services en régie pour l'entretien et la maintenance du patrimoine communal sont mis en place et fonctionnels	⇒ Recrutement d'un opérateur pour la collecte et l'évacuation des ordures ménagères ⇒ Mise en place d'un GIE de jeunes pour l'entretien et la maintenance du réseau électrique

Axe 2 : Offre de services de qualité propice à un développement durable
Programme 3 : Programme d'amélioration de l'offre de services sociaux de base (PAOSS)

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS SPECIFIQUES		
Améliorer l'accès et la qualité des services sociaux de base	Combler le gap en infrastructures et équipements sociaux de base	Assurer une offre de qualité aux services essentiels	Promouvoir un cadre d'épanouissement pour les jeunes, les femmes et les personnes vulnérables

TABLEAU DE DECLINAISON DES RESULTATS ATTENDUS

RESULTATS OBJECTIFS	EXTRANTS MESURABLES
Le gap en infrastructures et équipements sociaux est résorbé	⇒ Construction de 102 salles de classe supplémentaires ⇒ Construction de 3 écoles préscolaires ⇒ Clôture de 20 écoles élémentaires ⇒ Réparation de 1510 table-bancs pour les écoles ⇒ Aménagement de rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite dans les 35 écoles élémentaires, 06 CEM et 14 structures de santé ⇒ Réhabilitation des écoles de Ndieurba, Fanaye 1, Dialmathie 1, Diagnoum et Thiangaye ⇒ Aménagement de 15 jardins potagers scolaires ⇒ Electrification solaire de 20 écoles élémentaires ⇒ Modernisation de 42 daaras ou écoles coraniques ⇒ Mise aux normes de postes de santé de Ganina, Ndieurba et Diagnoum ⇒ Construction de postes de santé à Bélél Bogal et Lodé ⇒ Relèvement du plateau technique des 7 postes de santé ⇒ Construction/Réfection de 36 salles de soin et d'hospitalisation dans les postes et cases de santé ⇒ Réhabilitation de la pharmacie du poste de santé de Fanaye ⇒ Construction de 07 blocs de toilettes dans les cases de santé ⇒ Construction d'un centre de santé à Fanaye ⇒ Finalisation de la construction des forages de Soussane, Fété Dondou et Alingo Ganina ⇒ Construction de 02 forages avec 34 km linéaire de réseau (Diofdiofane et Mbélogne Kodiolé) ⇒ Construction de 06 châteaux d'eau (Dimath, Fanaye, Soussane, Fété Dondou et Alingo Ganina, Wendou Ould) ⇒ Construction d'un forage pastoral à la réserve 1989 ⇒ Réhabilitation de l'unité de potabilisation de Thiangaye

	⇒ Construction de mini-stations de potabilisation (Kayi, Wouro Mama Baidy et Wouro Samba Gnorel) ⇒ Raccordement de 40 hameaux soit 60 km linéaire de réseau ⇒ Densification des réseaux AEP autour des grandes localités ⇒ Solarisation des unités de potabilisation et des 5 de pompages hydroagricoles
Les usagers ont accès à une offre de services de qualité	⇒ Redynamisation des organes de gestion des infrastructures scolaires : CGE ⇒ Amélioration du taux d'accès aux latrines de ménage ⇒ Renforcement des moyens d'intervention de l'ASUFOR ⇒ Mise en place d'un système de collecte et de traitement des eaux usées ⇒ Mise en place de 3 GIE CETOM ⇒ Organisation de campagnes de sensibilisation sur la scolarisation des enfants et des filles
Un cadre d'épanouissement est aménagé pour les jeunes, les femmes et les personnes vulnérables	⇒ Mise à niveau des stades municipaux (Construction de 2 tribunes à Fanaye et Dimath) ⇒ Construction de quatre (04) murs de clôture de terrains de foot-ball ⇒ Construction de 2 maisons de la jeunesse ⇒ Construction de quatre (04) salles de spectacle à Ndieurba, Dimath, Fanaye et Tatqui ⇒ Construction/réhabilitation d'une plateforme multifonctionnelle de sport au niveau de chaque collège

Des progrès ont été notés en termes de réalisation d'infrastructures sanitaires et scolaires. Cependant, des efforts considérables restent à faire en termes d'équipements des dites infrastructures mais également en terme de construction d'infrastructures pour accueillir la petite enfance. En effet, les conditions d'apprentissage ne militent en faveur d'une fréquentation massive des enfants.

Programme 4 : Programme d'Amélioration du Cadre de vie (PAC)

Ce programme met l'accent sur l'amélioration du cadre de vie à travers des actions d'embellissement et d'aménagement de l'espace urbain. Des actions devront être entreprises afin de réduire les nuisances et d'octroyer à la commune un cadre d'épanouissement et d'apprentissage.

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS SPECIFIQUES		
Améliorer durablement la vie dans la commune et mieux gérer l'information foncière	Disposer d'un cadre de vie attrayant	Mettre en place un système d'information foncière (SIF) performante	Développer un système performant

TABLEAU DE DECLINAISON DES RESULTATS ATTENDUS	
RESULTATS OBJECTIFS	**EXTRANTS MESURABLES**
La commune offre un cadre de vie attrayant	⇒ Lotissement des gros villages : Fanaye, Thiangaye, Dimath, Ndieurba, etc. ⇒ Régularisation des terrains à usage d'habitat ⇒ Sensibilisation des populations sur les procédures et respect des normes d'habitat ⇒ Embellissement et reboisement des espaces ⇒ Amélioration de l'éclairage public
Un système d'information foncière (SIF) fonctionnel est mis en place	⇒ Mise en œuvre des procédures de régularisation foncière ⇒ Mise en place d'un système d'information foncière (SIF) global ⇒ Aménagement et équipement d'un bureau foncier ⇒ Délivrance des titres ⇒ Sensibilisation des populations sur le paiement des frais de bornage ⇒ Disponibilité de l'information sur l'assiette foncière
Un système de transport est développé	⇒ Construction d'une gare routière ⇒ Réalisation de pistes de désenclavement reliant les grandes localités de la commune

Programme 5 : Programme de Renforcement des Capacités des Acteurs Territoriaux (PRECAT)

La communalisation intégrale intervenue avec l'avènement de l'Acte III de la décentralisation a introduit de nouveaux paradigmes dans la gestion des collectivités territoriales. Il est dès lors important de mettre l'accent sur le renforcement des capacités des acteurs territoriaux afin de leur permettre de disposer de savoir et savoir-faire au service du développement de la communauté. L'accent sera ainsi sur les compétences techniques dans divers domaines de compétences.

OBJECTIF GENERAL
Améliorer les performances et compétences des différents acteurs porteurs de développement durable

OBJECTIFS SPECIFIQUES		
Mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités et compétences techniques des artisans et porteurs de projets	Renforcer les capacités des agents municipaux	Accompagner les initiatives des migrants de retour

TABLEAU DE DECLINAISON DES RESULTATS ATTENDUS	
RESULTATS OBJECTIFS	**EXTRANTS MESURABLES**
Un programme de renforcement des compétences et capacités techniques des acteurs est mis en œuvre	⇒ Renforcement des capacités managériales de 100 leaders membres des GPF ⇒ Renforcement des capacités de 04 cohortes de 25 femmes sur les techniques de transformation de produits agricoles ⇒ Renforcement des capacités techniques de 40 artisans locaux (VAE) en OM, BTP, MB ⇒ Renforcement des capacités d'un groupe de 40 jeunes sur les énergies renouvelables (solaires) ⇒ Renforcement des capacités de deux cohortes de 50 personnes à mobilité réduite dans des niches et créneaux porteurs ⇒ Appui-conseil aux initiatives endogènes de promotion de l'auto emploi au profit de 25 jeunes issus des ASC et OCB de la commune ⇒ Sensibilisation des acteurs territoriaux sur le DEL
Les agents et élus municipaux sont formés sur les textes de la décentralisation et la gestion d'une collectivité territoriale	⇒ Formation de 56 élus municipaux sur l'organisation, le fonctionnement et les attributions d'une collectivité territoire ⇒ Formation de 49 chefs de village sur l'acte 3 de la décentralisation ⇒ Formation des agents et élus municipaux sur la maîtrise d'ouvrage locale, la passation des marchés publics (01 session) ⇒ Formation des agents et élus municipaux sur les textes de loi sur la décentralisation et la fonction publique locale (01 session) ⇒ Formation des agents et élus municipaux sur le DEL (01 session)
	⇒ Mise en place d'un dispositif d'accueil et d'information des migrants

Les migrants de retour bénéficient d'un dispositif d'appui-conseil pour des investissements durables	⇒ Sensibilisation de la diaspora sur les potentialités et opportunités d'investissement ⇒ Appui-conseil aux migrants durant les phases installation et post installation

Axe 3 : Gouvernance partenariale et environnement

Programme 6 : Programme de Renforcement de la bonne Gouvernance (PRG)

L'administration de la grille de performance a permis de noter les efforts consentis mais également des points à améliorer. Il s'agit de mettre l'accent dans le cadre de ce programme sur le renforcement des capacités des élus en gestion foncière, l'organisation, le fonctionnement et les nouvelles attributions des collectivités territoriales. Les thématiques transversales comme : le genre, la transition climatique et la migration devront être intégrées dans la mise en œuvre du plan de formation.

OBJECTIF GENERAL
Consolider la dynamique de bonne gouvernance

OBJECTIFS SPECIFIQUES	
Renforcer les capacités techniques des bénéficiaires	Appuyer les initiatives endogènes de dynamique locale

TABLEAU DE DECLINAISON DES RESULTATS ATTENDUS	
RESULTATS OBJECTIFS	**EXTRANTS MESURABLES**
Une gouvernance vertueuse est assurée à travers la participation inclusive et citoyenne.	⇒ Elaboration d'un manuel de procédure ⇒ Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'amélioration du recouvrement de la fiscalité ⇒ Sensibilisation sur l'enregistrement des faits d'Etat civil ⇒ Informatisation intégrale de l'Etat civil ⇒ Identification et mise à jour des personnes éligibles à la bourse familiale
Les préoccupations des populations sont prises en compte dans la planification des activités de la commune	⇒ Animation des cadres de concertation : CVD et CIVD, régie au niveau des villages ⇒ Systématisation du dispositif d'affichage et partage d'informations

Programme 7 : Programme de Renforcement du Marketing Territorial, du Partenariat et de l'Environnement (PREMAT/PE)

Le territoire a besoin de faire son mû afin de se rendre attrayant et susciter l'intérêt de potentiels investisseurs privés. Pour promouvoir le partenariat public privé local (PPP), l'autorité doit davantage mettre l'accent sur les avantages compétitifs qu'offre son terroir en termes d'investissements notamment dans le domaine agro pastoral.

Face aux multiples agressions de l'environnement du fait de l'effet anthropique, des mesures d'urgence s'avèrent nécessaire pour une gestion durable de l'environnement. En atteste

l'initiative de la collectivité territoriale d'expérimenter la mise en défend de terre dans le cadre de la phase expérimentale de formalisation des terres du Diéri

OBJECTIF GENERAL
Promouvoir la destination Fanaye

OBJECTIFS SPECIFIQUES		
Valoriser le potentiel culturel et socio-économique	Gérer les forêts classées et restaurer le couvert végétal	Mettre en place un dispositif de recherche de partenaire au niveau national et international

TABLEAU DE DECLINAISON DES RESULTATS ATTENDUS	
RESULTATS OBJECTIFS	**EXTRANTS MESURABLES**
Le tourisme culturel est valorisé	⇒ Valorisation de la berge de Thiangaye ⇒ Construction d'un campement touristique intégré ⇒ Identification de sites d'intérêt touristique ⇒ Valorisation de l'artisanat local ⇒ Réalisation de l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel ⇒ Mise en place d'une radio communautaire ⇒ Ouverture d'un temps d'antenne dans la télévision locale : Fanaye TV ⇒ Création d'un site web communal
Les forêts classées sont mieux gérées et le couvert végétal restauré	⇒ Délimitation et pancartage des 3 forêts classées ⇒ Déclassement de la zone classée des forages, Sagobé et des périmètres irrigués ⇒ Projet de lutte contre l'érosion côtière à Dara, Wouro Ibrahim Samb, Wourou Mama Baydi ⇒ Construction de digues de protection pour lutter contre les inondations à Fanaye Walo, Dimath Walo, Déguembéré et Dara Salam, Kahi ⇒ Construction de digues de protection pour préserver des périmètres agricoles à Thiangaye, Dimath, Thioudigui, Diagnoum, Ndoutal, Diamwéli
Un dispositif de recherche de partenaire au niveau national et international est mis en place	⇒ Organisation d'une rencontre avec des responsables d'institution nationale et internationale ⇒ Tenue d'un forum des partenaires pour le développement économique et social ⇒ Dotation de moyens consistants à la commission coopération décentralisée du conseil municipal

XI. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL (PIL)

Dans cette quatrième partie, il s'agira d'analyser le PIL, de poser les jalons pour aller vers le forum des partenaires, la mise en œuvre du PIL et du mécanisme de suivi-évaluation.

9.1. ANALYSE DU PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL (PIL)

La commune mise essentiellement sur des investissements dans les secteurs économiques, mais aussi sociaux de base. En effet, plus de 45% du budget du PIL est affecté à l'axe 1 qui est composé de 2 programmes de développement des secteurs primaires, ainsi que de 32 projets. Le développement humain à travers le renforcement des infrastructures, l'amélioration du cadre de vie et la formation des acteurs, occupe 47,4% du budget se déclinant en 3 programmes et 70 projets. Cela se justifie par le fait que Fanaye a déjà beaucoup d'acquis en services sociaux. Une bonne politique de gouvernance et de marketing du territoire va accompagner le processus de mise en œuvre du PIL par le biais de 2 programmes composés de 19 projets représentant un montant de 785 millions, soit 6,7% du budget.

Synthèse du PIL

AXE	PROGRAMME	NB PROG	COÛT	%
AXE1 : Accroissement de la productivité agricole	PROG 1	24	**5 421 000**	44,1%
	PROG 2	8	**222 000**	1,8%
TOTAL AXE 1		**32**	**5 643 000**	**45,9%**
AXE 2 : Offre de services de qualité propice à un développement durable	PROG 3	40	**2 622 110**	21,3%
	PROG 4	15	**3 026 000**	24,6%
	PROG 5	15	**181 500**	1,5%
TOTAL AXE 2		**70**	**5 829 610**	**47,4%**
AXE 3 : Gouvernance partenariale et environnement	PROG 6	6	**32 000**	0,3%
	PROG 7	13	**785 000**	6,4%
TOTAL AXE 3		**19**	**817 000**	**6,7%**
TOTAL GENERAL		**121**	**12 289 610**	**100%**

9.2. SOURCE DE FINANCEMENT

Un forum des partenaires est prévu pour étendre le cadre partenarial autour de l'Etat à travers ses programmes d'appui au développement local en collaboration avec les partenaires techniques et financiers (PTF), la coopération décentralisée, les conventions de financements, les appels à projets en vue de réaliser les projets prioritaires. En ce sens, la mise en contribution des ressources propres (finances locales) est fortement attendue pour servir d'échelle aux financements, la gestion du patrimoine public local et la pérennisation des programmes et projets.

Ces multiples opportunités seront efficacement explorées et exploitées avec l'accompagnement étroit de l'ARD dans l'objectif d'atteindre un taux de réalisation d'au moins de 85% à

l'échéance du plan de développement communal. Par ailleurs, une recherche permanente de partenaires sera enclenchée avec l'appui des personnes ressources (émigrés) et à travers le site communal.

9.3. LA MISE EN ŒUVRE DU PIL

❖ Élaboration du Programme d'Investissement Annuel (PIA)

Après acquisition ou promesses de financements (propres et extérieurs), le Programme d'Investissement Annuel et un planning d'actions doivent être élaborés avant le vote du budget. De facto, il doit faire l'objet d'une communication auprès des populations et transmis à l'ARD pour son intégration dans le programme annuel d'investissements et d'actions de la région qui fera figure à la conférence régionale d'harmonisation annuelle sous la présidence du Gouverneur.

❖ Mise en œuvre du programme annuel d'investissement

Le conseil municipal, avec l'appui technique de l'ARD (ingénierie de projets et le contrôle de qualité des ouvrages) constitue le maitre d'ouvrage des projets du PDC. La mise en place d'une commission des marchés est de rigueur pour une conformité et une meilleure efficacité.

9.4. LE MECANISME DE SUIVI EVALUATION

Concernant le suivi évaluation de la mise en œuvre, dès lors que des programmes ou des projets sont enclenchés, il revient au comité de suivi d'assister, de veiller et de rapporter sur l'état d'avancement à chaque étape du processus afin de permettre une meilleure prise de décisions et l'atteinte des résultats (GAR).

Sous la présidence du Maire, le comité technique restreint est élargi aux présidents de commissions, aux cadres de concertations, aux partenaires et aux OCB pour une meilleure représentativité des acteurs de développement.

Des rencontres régulières seront organisées :

- Rencontre trimestrielle pour le suivi des projets en cours ;
- Rencontre semestrielle pour le suivi de la matrice /secteur ;
- Rencontre annuelle pour l'évaluation du PIA décliné.

PROJET	DESCRIPTION	SECTEUR	LOCALISATION	COUT TOTAL EN MILLIERS DE FCFA	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	SOURCES DE FINANCEMENT
AXE 1 : Accroissement de la productivité agricole										
1. Programme d'Amélioration des Systèmes de Production Agricole (PASYPA)										
Aménagement d'une piste de production	Désenclavement de l'axe Fanaye - Tatqui (37Km)	Elevage	Fanaye – Tatqui	925 000					925 000	PNDL/AGEROUTE
Réhabilitation des pistes de production	Faciliter l'évacuation des produits agricoles (5Km)	Agriculture	Fanaya Walo-Darou Salam (10km Darou Salam Dimath Walo 10km Fanaye Walo-Ouro Mama Baidi 3 km Déguémbéré-Fanaye 5 km Kahi-Fanaye11km Thiangaye-Darou Salam 3km	125 000			125 000			PNDL/AGEROUTE
Augmentation des superficies exploitées	Réhabilitation de 5000 ha de terres	Agriculture	Walo	2 500 000		1 000 000	1 000 000	500 000		PRACAS 2
Extension des superficies exploitées	Aménagement de 200 ha de terres ferme école	Agriculture	Diéri	500 000			500 000			PRACAS 2
Renouvellement des équipements agricoles	Acquisition de moissonneuse, tracteurs, GMP	Agriculture	Commune	600 000			200 000	200 000	200 000	PMER/SAED-USAID

Mise en place d'un centre de triage au profit des producteurs de la commune et du département	Faciliter le triage au profit des producteurs	Agriculture	Fanaye	50 000			50 000			SAED – ISRA - PTF
Encadrement des opérateurs pour la production de semences de qualité et adaptées au climat	Organisation des opérateurs semenciers de la commune	Agriculture	Unions zone Walo	1 000	1 000					OP / Commune
Mise en place d'une unité de fabrique de semence et formation (15ha)	Faciliter la disponibilité de semence de qualité pour les producteurs	Agriculture	Fanaye	100 000		100 000				SAED - USAID
Réhabilitation de 15 magasins de stockage de riz paddy Construction de 4 nouveaux magasins	Augmentation des capacités de stockage de paddy	Agriculture		90 000			30 000	30 000	30 000	Projets SAED/JICA/Partenaires
Aménagement et équipement de 5 jardins maraîchers de femmes (6 ha) équipés dans la zone Diéri	Amélioration des revenus des femmes et lutte contre la malnutrition	Agriculture		90 000	90 000					SAED AIDEP
Aménagement et équipement de 30 ha dans le Walo pour les GPF	Augmentation des capacités de stockage de paddy	Agriculture		60 000			20 000	20 000	20 000	SAED AIDEP - Etat

Mise en place d'un guichet financier pour les producteurs	Rapprochement de l'offre et de la demande de services financiers	Agriculture	Walo	10 000			10 000			partenaires financiers
Aménagement de 4 parcelles de culture fourragère (4x 15ha)	Modernisation de l'élevage à travers le système intensif	Elevage	Diéri	100 000				50 000	50 000	Commune/ANIDA/partenaires
Valorisation de la réserve pastorale de 1989	Reforestation de la réserve et construction d'un forage pastoral	Elevage	Lodé	PM						
Construction d'une Pharmacie vétérinaire	Modernisation de l'élevage à travers le système intensif	Elevage	Tatqui	20 000	20 000					
Mise en défens de 600 ha de terre	Protection du tapis herbacé pour les organisations d'éleveurs	Elevage	Bélel Bogal - Ganarel	150 000			150 000			Commune/SAED-AIDEP
Construction de trois aires d'abattage	Respect des normes d'hygiène et de qualité alimentaire	Elevage	Fanaye - Tatqui - Dimath	60 000			20 000	20 000	20 000	PRAPS - SOGAS- Commune
Implantation de 5 parcs à vaccination	Amélioration de la santé du bétail	Elevage	Bélel Bogal,	42 000	42 000					SAED/AIDEP
Construction d'un magasin de stockage d'aliments de bétail	Gestion durable des aliments de soudure	Elevage	Commune	20 000				20 000		MEPA/SDE - Commune

Mise en place d'un quai d'embarquement de bétail	Amélioration des conditions de convoyage du bétail	Elevage	Tatqui	3 000		3 000				Commune
Aménagement de 2 fermes aquacoles	Production locale de poisson pour le marché local	Pêche	Walo	34000		17 000	17 000			ANA-Commune-PSE FJ
Aménagement d'un débarcadère	Organisation de l'activité de mise à terre	Pêche	Thiengaye	15 000			15 000			Commune
Sensibilisation des acteurs sur l'importance du respect des normes et règlementations en matière de pêche	La pêche des alevins et autres est abandonnée	Pêche	Walo	1 000		1 000				OP / Commune
Modernisation des équipements de pêche	Renouvellement du parc piroguier	Pêche	Walo	25 000				25 000		Commune/Ministère
SOUS TOTAL PROG 1				**5 421 000**	**153 000**	**1 121 000**	**2 137 000**	**815 000**	**1 195 000**	
2. Programme de Développement de l'Entreprenariat Rural et de l'Offre de Service (PDEROS)										
Mise en place d'une mini rizerie	Transformation de la production sur place	Agriculture	Fanaye	10 000		10 000				SAED/Projet-USAID - Commune
Mise en place d'une unité de transformation des produits agricoles	Amélioration considérable du revenu des femmes et valorisation de la production agricole locale	Agriculture	Fanaye	80 000			80 000			Commune - OP - DER - SAED/FAI Genre - GIZ

Implantation d'une deuxième unité de transformation de lait	Valorisation du surplus de production de lait	Elevage	Diéri	20 000			20 000			Enda Energie, SAED/Projet
construction d'une cinquantaine de cantines sur le site du marché de Fanaye	Amélioration du cadre d'exercice des commerçants et sécurisation des lieux	Commerce	Fanaye	50 000	30 000	20 000				Commune - SAED/AIDEP
Construction de 30 cantines et souks	Elargissement de l'offre de services aux commerçants	Commerce	Dimath	30 000			30 000			Commune - PNDL
Aménagement du marché de Tatqui	Amélioration du cadre d'exercice des femmes en activité	Commerce	Tatqui	7 000	7 000					Commune - SAED/AIDEP
Mise en place de système de collecte et d'évacuation des ordures ménagères	Salubrité du village de Fanaye est	Hygiène	Fanaye	10 000		10 000				Commune/partenaires
Constitution un GIE de jeunes sortants des CFP pour l'entretien et la maintenance du réseau solaire communal	Le réseau électrique est remis à l'état et fonctionnel	Energie	Commune	15 000			5 000	5 000	5 000	SENELEC
SOUS TOTAL PROG 2				**222 000**	**37 000**	**40 000**	**135 000**	**5 000**	**5 000**	
TOTAL AXE 1				**5 643 000**	**190 000**	**1 161 000**	**2 272 000**	**820 000**	**1 200 000**	

AXE 2 : Offre de services de qualité propice à un développement durable										
3. Programme d'amélioration de l'offre de services sociaux de base (PAOSS)										
Construction de nouvelles salles de classes	Remplacement des 44 abris provisoires, 4 classes double flux et 54 classes multigrades	Education	EE Alingo Ganima (5),	7 360		2 000	2 000	2 000	1 360	Commune - DPRE
Construction de murs de clôture de 20 écoles élémentaires	Sécurisation du cadre d'apprentissage des enfants	Education	écoles élémentaires Diéri et Walo	30 000			15 000	15 000		Commune - DPRE/partenaires
Réhabilitation de 5 écoles élémentaires	Amélioration des conditions d'apprentissage	Education	Ndieurba, Fanaye 1, Dialmathie 1, Diagnoum et Thiangaye	125 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	
Electrification solaire de 20 écoles élémentaires	Amélioration des conditions de travail	Education	zones Walo et Diéri	100 000			40 000	30 000	30 000	Commune - DPRE/partenaires
Organisation de campagne de sensibilisation pour la préscolarisation et la scolarisation des enfants	Campagne de sensibilisation organisée avant le démarrage de chaque année scolaire	Education	territoire communal	4 000		1 000	1 000	1 000	1 000	Commune -APE-IDEN
Organisation de campagne de sensibilisation pour la poursuite des études des	Campagne de sensibilisation pour conscientiser les jeunes garçons à	Education	territoire communal	4 000		1 000	1 000	1 000	1 000	Commune APE - IDEN

garçons dans le moyen secondaire	poursuivre leurs études									
Aménagement de 15 jardiniers scolaires	Jardins de chaque village abritant une école pour contribuer à l'alimentation des cantines	Education	Diéri et Walo	45 000			15 000	15 000	15 000	Commune - Yélitaree- Kawloor- Le Partenariat
Installation de 15 cantines scolaires	Réduction de la transhumance et l'abandon des enfants en âge d'être scolarisé	Education	Diéri et Walo	60 000			20 000	20 000	20 000	Commune/Yelitaree/partenaires
Travaux de grosses réparations dans les écoles élémentaires	Remise à l'état des salles des classes : mur, portes et fenêtres	Education	territoire communal	20 000			20 000			Commune - IDEN - ONG LE Partenariat
Construction de 3 écoles préscolaires (case des touts petits)	Promotion de la scolarisation et de l'éducation à la citoyenneté	Education	Diéri et Walo	75 000			25 000	25 000	25 000	Commune/ANCTP/partenaires
Réparation de 1510 table-bancs	Amélioration des conditions d'apprentissage	Education	territoire communal	30 000	15 000	15 000				Commune/DPRE/ partenaires
Redynamisation des organes de gestion des infrastructures scolaires	Léthargie et manque de dynamisme des CGE	Education	territoire communal	1 000			1 000			Commune
Aménagement de 55 rampes d'accès dans les écoles et	Prise en compte des personnes à mobilité réduite	Education-Santé	territoire communal	13 250			6 000	7 250		Commune/Ministères/partenaires

structures sanitaires										
Mise en place de points d'eau dans 15 écoles élémentaires	Les enfants ont accès à l'eau potable dans les écoles	Education	territoire communal	15 000			5 000	5 000	5 000	Commune/DPRE/ partenaires
Modernisation de 42 daaras	Amélioration des conditions d'apprentissage des talibés	Education	commune (axe goudron)	26 000			10 000	8 000	8 000	Commune/Projet modernisation des daaras/partenaires
Mise en place d'une bibliothèque communale	Incitation des élèves à la lecture	Education	Fanaye	9 000			3 000	3 000	3 000	Commune/DPRE/ projet Lecture pour Tous/partenaires
Construction d'un forage	Avec un réseau de 34 km	Hydraulique	Téthinédji	150 000		150 000				PUDC
Construction d'un forage	Amélioration des conditions d'accès à l'eau potable	Hydraulique	Ganda	120 000				60 000	60 000	OFOR
Construction de 6 châteaux d'eau, d'une capacité de 100m3	Augmentation des capacités d'approvisionnement en eau potable	Hydraulique	Fanaye, Dimath, Wendou Ould, Fété Dondou, Alingo Ganina, Soussane	270 000			270 000			PUDC
Densification des réseaux AEP autour des grandes localités	Augmentation des capacités d'approvisionnement en eau potable	Hydraulique	Grandes localités de la commune	100 000		50 000	50 000			Commune/PTF : Etat
Raccordement de 40 hameaux	Extension de 60 km linéaires de réseau	Hydraulique	Zone Diéri	50 000				50 000		Commune/OFOR

Construction de mini-station de potabilisation	Amélioration de la qualité de l'eau de boisson	Hydraulique	Kayi, Wouro Mama Baidy et Wouro Samba Gnorel	30 000			10 000	10 000	10 000	Commune/OFOR
Réhabilitation de l'unité de potabilisation de Thiangaye	Amélioration de la qualité de l'eau de boisson	Hydraulique	Thiangaye	10 000				10 000		Commune/OFOR
Solarisation des unités de potabilisation et des 5 de pompages hydroagricoles	Réduction du coût d'accès à l'eau potable	Hydraulique	Commune	100 000				50 000	50 000	Commune/PTF : Etat
Equipement du forage de Bélél	Facilitation de l'accès à l'eau pour les personnes et le bétail	Hydraulique	Bélel Bogal	30 000		30 000				SAED/AIDEP
Renforcement des moyens d'intervention de l'ASUFOR	L'ASUFOR est opérationnel et assure ses services	Hydraulique	Fanaye	2 000			1 000	1 000		Commune
Amélioration de la couverture en latrines	Programme de construction de latrines pour 200 ménages	Assainissement	territoire communal	20 000	5 000	5 000	5 000	5 000		Commune/AGETIP/partenaires
Mise en place d'un système de collecte et de traitement des eaux usées	Camion de vidange et station de lagunage	Assainissement	Fanaye & environs	100 000				50 000	50 000	Commune/ONAS/partenaires
Aménagement d'une décharge municipale	identification et aménagement de	Assainissement	Commune	9 000	9 000					Commune/BH/partenaires

	site de décharge contrôlée									
Mise en place de 3 GIE CETOM	Organisation du système de collecte à travers la mise en place de 3 GIE tests	Assainissement	Fanaye	7 500	7 500					Commune /BH/Lux Dév/partenaires
Réfection de 36 salles d'hospitalisation et de soins infirmiers	Amélioration des conditions de prise en charge des patients	Santé	Postes et cases de santé de la commune	40 000		10 000	10 000	10 000	10 000	Commune/Medicos/partenaires
Construction de 7 blocs de toilette dans les cases de santé	Amélioration des conditions des cases de santé	Santé		14 000			7 000	7 000		Commune/partenaires
Erection de deux cases de santé en poste de santé	Relèvement du plateau médical des populations du Diéri	Santé	Bélél bogal et Saldé Lodé	30 000			30 000			Commune/Medicos/partenaires
Mise aux normes de postes de santé de Ganina, Ndieurba et Diagnoum	Relèvement du plateau technique de ces postes de santé	Santé	Ganina, Ndieurba et Diagnoum	30 000				30 000		Commune/Medicos/partenaires
Construction d'un centre de santé	Relèvement du plateau de la commune	Santé	Fanaye	200 000					200 000	Commune/Medicos/partenaires
Construction des murs de clôture de 4 terrains de foot ball	Sécurisation des aires de jeu	Sport	Thiangaye, Tatki et Saldé Diagnoum	40 000		10 000	10 000	10 000	10 000	Commune/Ministéres/partenaires

Mise à niveau des stades municipaux (Construction de 2 tribunes à Fanaye et Dimath)	Relèvement du plateau sportif des jeunes de la commune	Sport	Fanaye Dimath	400 000				250 000	150 000	Commune/ADM/ partenaires
Construction d'une plateforme multifonctionnelle de sport (FB, HB, BB, etc.) au niveau de chaque collège	Amélioration des conditions de sport dans les collèges	Sport	Collèges de la commune	125 000					125 000	Commune/partenaires
Construction de salles de spectacle	Mise à disposition des jeunes de salles de loisirs	Jeunesse	Ndieurba, Dimath, Fanaye et Tatqui	60 000				60 000		Commune/ADM
Construction de 2 maisons de la jeunesse	Mise à disposition des jeunes d'une salle de loisirs	Jeunesse	Fanaye Dimath	120 000		60 000	60 000			Commune/partenaires
SOUS TOTAL PROG 3				**2 622 110**	**61 500**	**359 000**	**642 000**	**760 250**	**799 360**	
4. Programme d'Amélioration du Cadre de vie (PAC)										
Lotissement et viabilisation des parcelles des gros villages	Etude technique, mise en œuvre viabilisation du cadre de vie	Urbanisme et habitat	Fanaye, Thiangaye, Dimath, Ndieurba, etc	15 000			15 000			Commune - Service Urbanisme
Sensibilisation des populations sur les normes de construction	Les populations de la commune ont pris connaissance des normes d'urbanisme	Urbanisme et habitat	Commune	1 000		1 000				Commune
Construction d'une gare routière	Gestion du trafic routier du	Transport	Fanaye	50 000			50 000			Commune

	transport en commun									
Réalisation de 70 km reliant Fanaye-Tatki-Ganina	Construction de piste de désenclavement	Transport	Fanaye-Tatki- Ganina	1 750 000	1 750 000					
Réalisation d'une de 30 km reliant Tatqui-Widou	Construction de piste de désenclavement	Transport	Tatki-Widou	750 000			750 000			
Réhabilitation d'une piste de production de 15km dans la zone Walo	Construction de piste de désenclavement	Transport	Zone Walo	375 000	375 000					
Amélioration de l'éclairage public	Remise en fonction des lampadaires électriques défectueux	Energie	Commune	PM						SENELEC
Acquisition de 300 lampadaires solaires	Promotion de l'énergie pour l'éclairage public des villages de l'axe goudron et du Diéri	Energie	Acquisition de 200 lampadaires solaires	75 000	25 000	25 000	25 000			SEN/ELEC/ANER
Aménagement et équipements du bureau foncier	Bureau foncier dédié fonctionnel	Foncier	Commune	5 000	5 000					SAED/AIDEP
Mise en place d'un système d'information foncière (SIF)	Disponibilité de l'information foncière de la commune	Foncier	Commune	5 000	5 000					SAED/AIDEP
SOUS TOTAL PROG 4				**3 026 000**	**2 160 000**	**26 000**	**840 000**	**0**	**0**	
5. Programme de Renforcement des Capacités des Acteurs Territoriaux (PRECAT)										

Renforcement des capacités des leaders associatifs	100 leaders associatifs sont outillés pour mieux manager leurs organisations	Jeunesse	Commune	10 000	10 000					Commune - ONFP- GIZ
Renforcement des capacités des femmes en transformation des produits agricoles	100 femmes sont formées dans les techniques de transformation du riz, de l'oignon, et des fruits et légumes	Promotion féminine	Commune	12 000		12 000				Commune ; GIZ
Acquisition d'équipement de transformation pour la coop des femmes de Fanaye	Identification des niches et créneaux porteurs sensibles au genre	Promotion féminine	Commune	5 000		5000				Commune - GIZ Genre
Construction d'une maison des femmes (unité de formation et de transformation)	Amélioration des conditions des femmes	Promotion féminine	Commune	50 000	50 000					Commune – PTF
Organisation et participation de la foire annuelle des femmes	Amélioration des conditions des femmes	Promotion féminine	Commune	5 000	5 000					Commune – PTF
Facilitation de l'accès des GPF à la terre	Discrimination positive à l'endroit des femmes pour un meilleur à la	Promotion féminine	Commune	PM						Commune - SAED/FAI Genre

	ressource foncière									
Facilitation aux GPF d'accéder au crédit	Mise en place de fonds de garantie	Promotion féminine	Commune	10 000		10 000				Commune - FNPEF
Installation d'une unité de conservation et de commercialisation du poisson	Acquisition d'un camion frigorifique et d'une cantine équipée au niveau du marché	Promotion féminine	Fanaye	50 000			50 000			Commune - GPF - DER
Renforcement des capacités des artisans locaux	50 artisans locaux accèdent à la nouvelle technologie dans leurs domaines respectifs	Artisanat	Commune	5 000		5 000				Commune - GIZ - 3FPT - Chambre de métiers
Formation des jeunes aux métiers des énergies renouvelables (énergie solaire)	40 jeunes diplômés ont été capacités en énergie solaire	Artisanat-Insertion Professionnelle	Commune	7 000		7 000				Commune - GIZ
Formation des personnes à mobilité réduite dans des niches et créneaux porteurs	50 jeunes personnes à mobilité réduite disposent de métiers conformes à leurs états physiques	Insertion sociale	Commune	5 000		5 000				Commune - Handicap International;
Renforcement des capacités des acteurs territoriaux	100 acteurs sont bien sensibilisés sur la stratégie	Economie locale	Commune	3 000			3 000			PNDL

sur le développement économique local (DEL)	DEL et ses impacts									
Renforcement des capacités des élus, des chefs de village et des agents municipaux sur des thèmes spécifiques	150 élus, chefs de village et des agents municipaux sont formés	Thématiques diverses	Commune	15 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	PNDL
Sensibilisation et l'orientation des ressortissants sur les investissements économiques	Les migrants sont encouragés dans leur stratégie de reconversion	Migration	Commune	2 000		2 000				Commune/OIM
Accompagnement la diaspora dans les investissements économiques	Institution d'un bureau d'information économique	Migration	Commune	2 500			2 500			Commune - ARD
SOUS TOTAL PROG 5				**181 500**	**68 000**	**49 000**	**58 500**	**3 000**	**3 000**	
TOTAL AXE 2				**5829610**	**2289500**	**434000**	**1540500**	**763250**	**802360**	
AXE 3 : Gouvernance partenariale et environnement										
6. Programme de Renforcement de la bonne Gouvernance										
Elaboration d'un manuel de procédures	Les procédures sont circonscrites dans un manuel	Gestion communale	Mairie de Fanaye	5 000		5 000				Commune
Formation du personnel municipal sur les techniques d'archivage	La conservation des différents dossiers (fonciers, état civil et marchés	Gestion communale	Mairie de Fanaye	3 000		3 000				PAMEC -

	publics) est sensiblement améliorée									
Mise en place un plan de recouvrement des impôts locaux	Recouvrement des recettes de la commune sont améliorées	Gestion communale	Mairie de Fanaye	5 000		5 000				Commue
Evaluation de l'assiette fiscale de la commune	Les recettes municipales sont améliorées	Gestion communale	Mairie de Fanaye	2 000	2 000					
Finalisation de l'informatisation de l'état civil	Les actes d'état civil sont mieux gérés	Gestion communale	Mairie de Fanaye	15 000		10 000	5 000			Commue
Mise en place des CVD et CIVD et animation du CCPSD intégrant les GTC	Disponibilité de la situation sur les personnes éligibles à la bourse familiale	Gestion communale	Mairie de Fanaye	2 000	2 000					Commue
SOUS TOTAL PROG 6				**32 000**	**4 000**	**23 000**	**5 000**	**0**	**0**	
7. Programme de Renforcement du Marketing Territorial, du Partenariat et de l'Environnement (PREMAT/PE)										
Valorisation de la berge de Thiangaye	Exploitation des opportunités touristiques	Culture et Tourisme	Thiangaye	30000			30000			Commune/Ministéres
Construction d'un campement touristique intégré	Elargissement de l'offre touristique	Culture et Tourisme	Zone Walo	50 000					50 000	SRT- UFR CRAC
Valorisation de l'artisanat local	Organisation annuelle d'une foire artisanale locale	Culture et Tourisme	Commune	15 000			15 000			Commune – Chambre de métiers ; APDA
Identification des sites d'internet touristique	Elaboration d'un répertoire des	Culture et Tourisme	Commune	3 000			3 000			Commune

	sites d'intérêt touristique									
Inventaire du patrimoine matériel et immatériel	Etude sur le patrimoine culturel matériel et immatériel	Culture et Tourisme	Commune	3 000			3 000			Commune
Mise en place d'une radio municipale	Information continue des populations et autres acteurs sur les activités de la commune	Culture et Information	Fanaye	30 000		10 000	5 000	5 000	10 000	Commune – Projet S
Création du site web de la commune	Large diffusion des opportunités d'investissements à Fanaye	Information-Communication	Fanaye	2 000			1 000	1 000		Commune / ADM
Reboisement des réserves sylvo pastorales	Campagne de reforestation	Environnement	zones Walo et Diéri	10 000		10 000				Commune/AIDE P/IREF
Aménagement et réhabilitation de la berge de Thiangaye	Nettoiement de la berge et installation d'EVC avec la main d'œuvre locale	Environnement	Thiangaye	7 000		7 000				FEM / Commune
Création d'une pépinière communale	Mobiliser les financements des projets, utiliser des espaces dédiés pour alimenter les espaces verts	Environnement	zones Walo et Diéri	25 000		10 000	15 000			FEM / Commune / Etat

Aménagement d'une digue de protection de 2 km contre les inondations	Solliciter l'Etat pour une protection des espaces d'habitation	Environnement	Fanaye Walo, Dimath Walo, Déguembéré et Dara Salam, Kahi	500 000	250 000	250 000				Etat / PRDC / Autres PTF
Construction de digues de protection pour préserver des périmètres agricoles	Solliciter l'Etat, la SAED, le PRDC pour une protection des périmètres agricoles	Environnement	Thiangaye, Dimath, Thioudigui, Diagnoum, Ndoutal, Diamwéli	100 000	50 000	50 000				Etat / SAED / PRDC Autres PTF
Organisation d'un forum des partenaires	Mobilisation des financements des projets	Gestion communale	Fanaye	25 000			25 000			Commune
SOUS TOTAL PROG 7				**785 000**	**300 000**	**337 000**	**82 000**	**6 000**	**60 000**	
TOTAL AXE 3				**817 000**	**304 000**	**360 000**	**87 000**	**6 000**	**60 000**	
TOTAL GENERAL				**12 289 610**	**2 783 500**	**1 955 000**	**3 899 500**	**1 589 250**	**2 062 360**	